

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN LE 31 MARS, À DIX NEUF HEURES TRENTE, LES MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE, DÛMENT CONVOQUÉS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET INDIVIDUELLEMENT PAR LE MAIRE, LE 25 MARS 2021, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L. 2121-10 ET L. 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SE SONT RÉUNIS AU NOMBRE DE TRENTE-ET-UN, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DONATH, MAIRE, PAR VISIOCONFÉRENCE VIA L'APPLICATION TEAMS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE L'ORDONNANCE DU 1^{ER} AVRIL 2020 ET DE LA LOI DU 14 NOVEMBRE 2020.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. SIMONIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FERNANDEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme CLISSON RUSEK par Mme LANGLAIS, Mme CANCIANI par M. DONATH, M. HAUSEUX par M. BONAZZI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme COEUR-JOLY, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 12

Monsieur le Maire : Bienvenue à ce Conseil Municipal de ce 31 mars. Nous avons encore une fois recours à la visioconférence, et on appliquera les modalités de la réunion pour lesquelles nous avons délibéré au dernier Conseil en février dernier. À titre de rappel également, la séance est enregistrée et les débats sont accessibles en direct via le site de la Ville.

oooooooooooooooo

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut démarrer.

oooooooooooooooo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame FERNAND-DETRIE se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame FERNAND-DETRIE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

oooooooooooooooo

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2021

Monsieur le Maire : L'administration n'a, à ce jour, pas reçu de remarques. Il y a-t-il des remarques en séance ? Levez la main s'il y en a. Je n'en vois pas. Pardon, Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : C'est de la part de Madame COEUR-JOLY. À la page 76 du procès verbal, il y a une phrase où il y a marqué « coupure » au milieu, du coup la phrase n'a plus du tout de sens.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous pouvez m'aider un peu mieux parce que page 76... c'est au milieu de la page ?

MME BROUTIN : C'est au milieu de son intervention à elle, en haut de la page plutôt.

Monsieur le Maire : Oui, il y a marqué coupure oui. Oui donc comme ça a été enregistré, il a dû y avoir une coupure au niveau de l'enregistrement. Est-ce que Madame COEUR-JOLY peut rappeler ce qu'elle avait dit à ce moment ?

MME BROUTIN : Elle m'a juste indiqué, parce qu'elle a du mal à se connecter, elle préférerait qu'on s'arrête à « transpartisan », parce que le reste de la phrase n'a pas de sens compte-tenu de l'absence de ces deux mots.

Monsieur le Maire : On corrigera ça dans ce sens-là. D'autres remarques ? Monsieur BONAZZI a la main levée également ?

M. BONAZZI : Oui, j'ai juste deux coquilles, je les ai envoyées par mail tout à l'heure dans l'après-midi. Ce sont deux mots mal transcrits.

Monsieur le Maire : L'administration ne nous les a pas transmises.

M. BONAZZI : Non mais je l'ai fait il y a une demi-heure. Page 21 et page 35 c'est écrit, c'est juste des coquilles.

Monsieur le Maire : Si ce sont des coquilles, on les corrigera avant de rediffuser le compte-rendu de ce Conseil. Donc moyennant ces trois corrections si j'ai bien compris, je vous propose d'approuver ce procès verbal.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Ensuite, la note de synthèse qui vous a été transmise vous présente le résumé des décisions qui ont été prises à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Levez la main s'il vous plaît. Je note Monsieur DEL, Madame BROUTIN et Monsieur BONAZZI. Je propose de donner la parole à Madame BROUTIN qui, pour moi, électroniquement, a levé la main en premier.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. C'est à propos de la décision numéro 3, relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention constitué de 5 actions auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre du CLSPD. Je voulais vous demander si vous pouviez nous préciser qu'elles étaient ces 5 actions et leur contenu et leurs montants respectifs, parce que vous ne parlez que d'une somme globale. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. Plus qu'une question, c'est une remarque. Ma remarque

c'est juste qu'on a les DIA qui sont là et j'exprime le regret qu'en commission urbanisme il y a eu un ordre du jour extrêmement court et que ces éléments-là, qui peuvent être l'occasion de questions, n'aient pas été présentés. Mais c'est plus généralement l'ordre du jour des commissions qui est très indigent par rapport au volume des questions qui est à traiter.

Monsieur le Maire : Et puis Monsieur DEL.

M. DEL : J'avais une remarque semblable à celle que vient de donner Christophe sur les DIA, en particulier 3 décisions de préemption qui auraient été réalisées par Vallée Sud Grand Paris. Je m'en étais inquiété auprès de Madame SPIERS qui m'a très gentiment téléphoné le lendemain matin pour me donner des explications, mais sur le fond je trouve dommage que ce genre de débat n'est pas lieu en commission, je reviendrai sur cette histoire des DIA un peu plus loin, mais pour moi les DIA c'est un instrument et vous le savez très bien Monsieur DONATH, c'est un très bon instrument, c'est un instrument privilégié d'actions foncières de la mairie, et je trouve un petit peu dommage qu'on mette ça quasiment un peu sous le tapis sans qu'on sache trop à quoi ça sert. Mais j'y reviendrai un petit peu plus loin.

Monsieur le Maire : Je vois que Monsieur FERNANDEZ a levé sa main.

M. FERNANDEZ : Oui, sur le point numéro 7 concernant l'approbation de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition et la location d'un système d'alarme. Juste savoir s'il a été tenu compte des remarques, notamment dans le document qui sera remis. On est bien sur le bon document ?

Monsieur le Maire : On n'en est pas là, pour l'instant on en est aux décisions prises à l'intersession.

M. FERNANDEZ : Excusez-moi, je suis en avance.

Monsieur le Maire : Ça viendra après, on y viendra. Monsieur FERNANDEZ on y viendra à ce point-là.

M. FERNANDEZ : Ok. Pas de question merci.

Monsieur le Maire : Donc le premier point concerne la demande de subvention, je crois que les 5 actions sont notées : la prévention des violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité femmes-hommes ; un point écoute-jeunes dans les deux collèges, à la fois Évariste Galois et La Fontaine ; la veille éducative et la lutte contre le décrochage scolaire ; la coordination du CLSPD et des actions de soutien à la parentalité, donc il y a 5 actions. Moi sous la main je n'ai pas le montant de chacune des actions. Donc je propose de vous les transmettre, ils sont peut-être dans les documents annexes, dans les pièces jointes.

MME BROUTIN : Je ne les ai pas vus.

Monsieur le Maire : Je propose de vous les transmettre Madame BROUTIN parce que l'administration ne peut pas me les donner immédiatement. On vous les transmettra.

MME BROUTIN : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas les éléments mais il n'y a pas de sujet autour de ça. Bien, donc sur ces points-là, parce que la DIA, je n'ai pas encore abordé les DIA. Donc il n'y a pas d'autres remarques ? On passe au point suivant, le point suivant ce sont les différents marchés et contrats de prestation qui ont été passés.

Il est rendu compte des marchés et contrats de prestations de services en application des articles L.2122-22 et 2133-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire : Vous avez un tableau, est-ce qu'il y a des questions sur ces marchés ? Je n'en vois pas.

DIA Commune

Monsieur le Maire : Donc on arrive aux DIA de la commune. Comme vous le voyez, c'est un certain nombre de DIA, vous voyez également qu'il n'y a pas de cession de fond ou de baux commerciaux, donc au-delà de la question de Monsieur DEL, sur ces DIA particulières est-ce qu'il y a des questions ?

M. DEL : Je reprends ou pas ?

Monsieur le Maire : Sur ces DIA, après je vous répondrais sur les aspects DSP et autres, mais ils ne sont pas là-dedans.

M. DEL : Ce que je voulais dire tout à l'heure et je savais qu'on reviendrait dessus. Je trouve que ces DIA c'est un instrument, vous le savez bien, on en est d'accord, un instrument privilégié de la commune pour avoir une véritable politique d'urbanisme et une véritable politique foncière qui après rejaillit sur l'action commerciale et le logement, et je trouve un peu dommage qu'on voit ce tableau-là et qu'on ne raccroche pas ça à une politique foncière, à une politique d'urbanisme clairement affichée. Ça fait un peu pointilliste et je trouve ça dommage parce que ça n'honore pas votre action, on a là une chose un peu pointilliste. On a eu, nous, une remontée, je ne sais pas si Christophe BONAZZI en fera état, sur une DIA à laquelle, je crois, vous avez donné suite sur la Villa Maurice, où les personnes locales, pareil, savent qu'il y a eu une préemption ou croient savoir qu'il y a eu une préemption qui a été faite par la mairie mais n'en connaissent pas tellement l'objectif et nous, on est à peu près incapables de répondre.

Monsieur le Maire : Bien, j'ai plusieurs sujets là-dessus. Donc là ce sont les DIA qui sont passées, j'entends qu'il n'y a pas de questions là-dessus.

Il y a un certain nombre de DIA, enfin de préemptions ce ne sont pas des DIA, des préemptions qui ont eu lieu au niveau de Vallée Sud Grand Paris sur un secteur que vous connaissez, qui est situé entre le complexe sportif de l'avenue de Montrouge et l'école Pierre Loti, il y a 4 ou 5 terrains à ce niveau-là. Il se trouve que 3 terrains ont fait l'objet de DIA, ce n'est pas quelque chose qu'on connaissait, mais pourquoi ils ont fait l'objet de DIA, ça veut bien dire que quelque part il y a eu une opération immobilière au niveau de certains promoteurs qui étaient en train de réfléchir à cela, et donc on a demandé à Vallée Sud Grand Paris de préempter, parce que c'est eux qui ont le droit de préemption là-dessus, ces terrains, pour faire une réserve foncière pour la Ville. Vous savez comme moi que la Ville n'a plus beaucoup de réserves foncières, et parce qu'on estime que c'est un lieu qui est situé de manière un peu stratégique pour la Ville parce qu'il est situé entre un complexe sportif, entre une école et un collège, donc on peut penser qu'il y aura à un moment donné des opérations. C'est une entrée de ville également, donc on a pensé que c'était opportun dans l'intérêt de la Ville de préempter ces terrains. Je vous l'ai déjà dit, on n'a pas de projets définis sur ces terrains-là, c'est un pur hasard, ce n'est pas nous qui sommes allés voir les propriétaires, c'est parce qu'il y avait une opération immobilière que finalement on a empêchée. Et par contre, pour l'instant il manque encore un terrain centre, parmi ces 3-4 terrains il y a un terrain central qui n'est pas à vendre aujourd'hui donc de toute façon pour l'instant, avant de savoir ce que devient ce terrain, on laissera sans doute en l'état et puis on gèrera les logements qui existent sur ce terrain-là, peut-être sous forme sociale, peut-être sous forme privée, mais c'est bien trop tôt pour en parler.

Vous avez parlé de la Villa Maurice, ça fait l'objet d'une question à laquelle je répondrai tout à l'heure mais nous n'avons pas encore préempté, on a reçu la DIA mais nous n'avons pas encore préempté.

Je passe au point numéro 4 de l'ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

4. Communication de l'état des indemnités de toute nature des élus siégeant au Conseil Municipal pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente le rapport

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a intégré l'article L. 2123-24-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Pour la Ville, les organismes concernés par cette disposition sont les suivants :

- Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)
- Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)
- Syndicat funéraire de la région parisienne (SIFUREP)
- Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)
- Société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Le tableau ci-dessous présente les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au sein des ces organismes:

JANVIER à JUILLET 2020

Organisme	Nature de l'indemnité	Montant	Base juridique	Titulaire	Suppléant
Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction du Maire	3 500,46 € brut mensuel	délibération	M. DONATH	
Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction des adjoints	1099,92 € brut mensuel	délibération	Mme KHALED Mme LANGLAIS Mme SCHOELLER M. ANCELIN M. VANDAELE Mme SPIERS M. RUPP M. EL GHARIB	
Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués	211,97 € brut mensuel	délibération	Mme LE JEAN Mme BARBAUT Mme DANWILY Mme AWONO M. NICOLAS	
SIPPEREC	Frais de déplacement	50 € / réunion	délibération	M. DONATH	M. HAYAR
SIFUREP	Frais de déplacement	30 € / réunion	délibération	Mme SCHOELLER	Mme BARBAUT
SIGEIF	Frais de déplacement	25 € / comité	délibération	M. VAN PRADELLES	M. BEAUFILS
SIGEIF	Frais de déplacement	75 € / participation à une commission	délibération	M. VAN PRADELLES	M. BEAUFILS

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole et Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ne versent aucune indemnité aux élus membres de ces organismes.

JUILLET à DECEMBRE 2020

Organisme	Nature de l'indemnité	Montant	Base juridique	Titulaire	Suppléant
Ville de Bourg-la-Reine	<i>Indemnité de fonction du Maire</i>	<i>3 108 € 80 brut mensuel</i>	<i>délibération</i>	<i>M. DONATH</i>	
Ville de Bourg-la-Reine	<i>Indemnité de fonction des adjoints</i>	<i>1 254 € 72 € brut mensuel</i>	<i>délibération</i>	<i>Mme SPIERS M. MELONE Mme LANGLAIS M. ANCELIN Mme SAUVEY M. EL GHARIB Mme LE JEAN M. NICOLAS Mme COURTOIS M. KERVEILLANT</i>	
Ville de Bourg-la-Reine	<i>Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués</i>	<i>272 € 26 € brut mensuel</i>	<i>délibération</i>	<i>Mme FERNAND-DETRIE M. RUPP M. GELARDIN Mme BARBAUT Mme AWONO M. BOREL-MATHURIN Mme DANWILY M. HOUERY M. LEGENDRE Mme NED</i>	
SIPPEREC	<i>Frais de déplacement</i>	<i>50 € / réunion</i>	<i>délibération</i>	<i>M. DONATH</i>	<i>M. HAYAR</i>
SIFUREP	<i>Frais de déplacement</i>	<i>30 € / réunion</i>	<i>délibération</i>	<i>Mme BARBAUT</i>	<i>Mme COURTOIS</i>
SIGEIF	<i>Frais de déplacement</i>	<i>25 € / comité</i>	<i>délibération</i>	<i>M. LEGENDRE</i>	<i>M. NICOLAS</i>
SIGEIF	<i>Frais de déplacement</i>	<i>75 € / participation à une commission</i>	<i>délibération</i>	<i>M. LEGENDRE</i>	<i>M. NICOLAS</i>
SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat	<i>Frais de déplacement</i>	<i>80 € /participation physique au Conseil d'administration 30 € /participation physique à la Commission d'appel d'offre ou au jury de concours 30 € /participation</i>	<i>délibération</i>	<i>M. DONATH Mme SPIERS Mme BARBAUT Mme DANWILY Mme AWONO M. SIMONIN</i>	

		<i>physique à la Commission d'attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements et le Conseil de concertation locative</i>			
		<i>Le montant annuel maximum des indemnités pour chaque administrateur est fixé à 1350 euros nets</i>			

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ne verse aucune indemnité aux élus membres de leur seul comité syndical.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de cet état des indemnités.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ? Je n'en vois pas. Je vous propose de prendre acte de la communication de cet état des indemnités. C'est une communication, il n'y a pas de vote sur ce point.

Je vous propose de passer aux points de l'urbanisme. Le premier point concerne l'approbation du classement de la rue des Bruyères dans la voirie communale, je propose à Madame SPIERS de présenter ce point. Madame SPIERS, s'il vous plaît.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

5. Approbation du classement de la rue des Bruyères dans la voirie communale

Madame SPIERS présente le rapport

Historiquement, la rue des Bruyères en forme d'impasse, avec la rue de la Faïencerie et la rue du Pré Hilduin, est issue du lotissement du Docteur Binet, qui a fait l'objet d'un cahier de charges et conditions, reçu par Maître BALLU, notaire à Vitry les 31 octobre et 7 novembre 1904, publié au service de publicité foncière le 23 novembre 1904, volume 219 numéro 1662.

Ce cahier dispose que « les propriétaires riverains doivent contribuer aux frais relatifs à l'entretien de la rue, aux frais de balayage et d'éclairage, aux frais de fermeture de la rue si exigée par l'Administration, et à toutes dépenses imposées par la commission d'hygiène et de salubrité ». Plus loin, ce cahier précise que « le sol des rues et impasse, appartient aux riverains au devant de leur lot par moitié s'il y a des riverains des deux côtés, et pour le tout, s'il n'y a de riverains que d'un seul côté ». Il précise plus loin que « pour faciliter le classement de la rue des Bruyères, les acquéreurs ne peuvent élever de constructions qu'à une distance de 2 mètres de l'alignement de la rue ». Il ajoute que « lorsque la commune de Bourg-la-Reine aura décidé de recevoir comme voies publiques lesdites rue et impasse ou l'une d'elles, tout propriétaire d'un terrain en bordure de ces rue et impasse, aura le droit ... d'abandonner les dites rue et impasse à la commune sous la seule condition pour elle de prendre à sa charge pour l'avenir les dépenses desdites rue et impasse, et l'abandon ainsi fait par un seul propriétaire riverain dans l'intérêt commun sera valable et opposable pour toutes les rue et impasse et tous les autres propriétaires riverains.»

Les riverains de la rue des Bruyères n'ont pas toujours eu connaissance des dispositions de ce vieux cahier des charges, car il n'a pas été toujours reproduit dans leur titres de propriété dans son intégralité ou simplement mentionné. Pour d'autres riverains, les renseignements d'urbanisme mentionnent la rue des Bruyères comme voie communale.

Il n'y a plus d'association syndicale connue depuis les années 1930.

Le lotissement avait été recensé comme défectueux en 1954.

La Ville a réalisé des travaux de réfection de cette voie au moins deux fois : vers 1961, puis vers 1985, fait confirmé par plusieurs riverains. Un panneau "interdiction de stationnement " dans la rue a été retiré au moment où la rue a été refaite, avec trottoirs, vers 1962-63. A l'origine, la rue était cailloutée.

La rue des Bruyères, comme la rue de la Faïencerie et la rue du Pré Hilduin, a bien fait l'objet d'un goudronnage par la Ville en 1961. En 1985, la Ville a refait les chaussées et trottoirs de la rue des Bruyères ainsi que celle de la Faïencerie.

Les rues des Bruyères, de la Faïencerie et du Pré Hilduin sont ouvertes à la circulation publique. La rue des Bruyères n'est pas mentionnée par un panneau comme voie privée et n'est pas fermée par une barrière.

A ce jour, le réseau d'assainissement qui passe sous la rue est géré par le territoire. L'éclairage est public. La collecte des ordures ménagères y est assurée. Un véhicule de l'entreprise Nicollin procède au nettoyage de la voie.

Du fait de ces travaux de voirie, de son usage et de l'exploitation publique des réseaux et services susvisés, il apparaît que la rue des Bruyères peut être considérée comme une voie communale.

La totalité des propriétaires des parcelles riveraines à la rue des Bruyères, à l'exception de l'un d'entre eux, ont adhéré à un protocole d'accord en vue de reconnaître que la rue a le caractère de voie communale, qu'elle a vocation à entrer dans le patrimoine de la ville à la publication d'un acte authentique au service de publicité foncière compétent, afin de conférer un caractère officiel et certain au statut de ladite voie. Le dernier propriétaire reconnaît que la rue est publique. Aucun ne s'oppose au caractère de voie communale.

Les riverains de la rue des Bruyères autorisent d'ores et déjà la commune ou tout organisme chargé de la gestion de service public compétent à effectuer toutes études nécessaires en vue des travaux de réfection de cette voie.

La rue a une emprise de l'ordre de 682 m² et un linéaire de 114 mètres.

Il est donc opportun pour la commune de mettre en cohérence la situation juridique et matérielle de ce bien.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière dispose que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal... Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de recevoir comme voie publique la rue des Bruyères,
- de décider du classement de la rue des Bruyères dans la voirie communale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication de ladite délibération au service de la publicité foncière compétente, d'effectuer toutes démarches et formalités et signer tous actes ou pièces afférents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Je ne vois pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne le bilan annuel des acquisitions et des cessions d'immeuble intervenues sur la commune de Bourg-la-Reine sur l'année 2020, encore à vous Madame SPIERS s'il vous plaît.

6. Bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeuble intervenues sur la commune de Bourg-la-Reine sur l'année 2020

Madame SPIERS présente le rapport

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : " le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette

commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

En application de ce texte, ledit bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2020 par la Commune, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention pour le compte de la Ville, sur le territoire communal.

Le tableau ci-annexé récapitule les différentes opérations d'acquisition et de cessions immobilières effectuées sur l'exercice budgétaire 2020.

Il ressort de ce bilan que trois acquisitions ont été réalisées en 2020 par la ville. Aucune cession n'a été réalisée en 2020.

Au titre des acquisitions, la Ville a acquis par préemption un local d'activité et ses annexes, les lots de copropriété n°103 et 161 dépendant de l'immeuble en copropriété situé au 118, avenue du Général Leclerc, et un local commercial et ses annexes, les lots n°7, 499 et 500 dépendant de l'immeuble en copropriété situé au 65 boulevard du Maréchal Joffre, en vue de la redynamisation du commerce de proximité sur la Ville.

La Ville a également acquis un terrain par la mise en œuvre de la procédure de bien sans maître, cadastré section M n°114, au droit du 30 rue Auguste Demmler, en vue de son intégration dans le domaine public viaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville sur l'année 2020.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS, il y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur DEL, s'il vous plaît.

M. DEL : C'est un peu une conclusion de ce que j'ai dit précédemment, je trouve un peu dommage qu'il y ait une présentation efficace mais pointilliste d'une activité municipale importante et d'une politique d'urbanisme et d'action foncière qui, je ne dirais pas qui se cache, mais qui ne s'affiche pas je trouve. Ce que vous avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire sur les préemptions en entrée de ville, je crois que c'est une bonne manœuvre mais je trouve dommage qu'il faille le savoir au détour d'une discussion et que, quand on a le bilan des acquisitions, des ventes des terrains, ça ne soit pas associé à un acte politique global conséquent, qui orienterait en plus de ça l'action des promoteurs qui viennent travailler et intervenir sur notre territoire. Vous auriez tout à y gagner et je trouve cette présentation un peu pointilliste et c'est dommage.

Monsieur le Maire : Écoutez, là sur ce point pour les deux commerces qui ont été acquis, je crois qu'on en a déjà parlé plusieurs fois, c'était des opportunités. Et puis pour le point, je ne vais pas y revenir, je crois que j'ai été assez clair sur la pointe au niveau de la rue de Fontenay et de l'avenue de Montrouge, j'ai été assez clair et on ne sait pas toujours non plus quand est-ce que les propriétaires privés ont des pré-négociations avec des promoteurs, on ne peut pas le savoir. Il n'y a rien de plus donc je crois que justement ensuite on aura certainement du temps, peut-être même des années, pour établir un programme par exemple sur cette pointe-là, mais on n'en est pas là, c'est ce que je vous ai dit.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 5 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)
MAJORITE

MME BROUTIN : Est-ce que c'est possible de faire juste une explication de vote Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Si vous voulez.

MME BROUTIN : Une seconde. C'est juste pour souhaiter, ce n'est pas sur ce bilan précisément mais c'est le fait qu'on puisse avoir chaque année un bilan actualisé global. On a eu à un moment, me semble-t-il, un tableau des acquisitions qui étaient en cours, et si on pouvait, quand vous présentez le bilan annuel, nous communiquer l'ensemble des acquisitions qui sont en cours et des cessions qui

sont en cours pour qu'on ait une vision globale des choses.

Monsieur le Maire : Donc là vous avez l'ensemble des acquisitions de l'année 2020. Il y en a pas une qui manque.

MME BROUTIN : De l'année 2020, mais on n'a pas la vision globale du patrimoine qu'a acquis la Ville et sur lequel il n'y a, comme vous dites, pas toujours des projets et des cessions qui sont envisagées. Il me semble que dans les années...

Monsieur le Maire : Mais vous avez l'ensemble de 2020, il n'y a rien d'autre.

MME BROUTIN : De 2020.

Monsieur le Maire : Oui, mais les autres vous les retrouvez dans les Conseils précédents, chaque année on les présente. En 1905, on a récupéré l'église, ça doit se trouver dans un Conseil quelque part.

MME BROUTIN : Il me semble que vous aviez communiqué une année un bilan actualisé et pas uniquement sur une année mais de tout ce qui était en cours, c'est un souhait, je vous le demande.

Monsieur le Maire : Ok, je note.

Je propose de passer au point 7 qui avait été effleuré tout à l'heure par Monsieur FERNANDEZ, il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers, Monsieur GELARDIN, merci à vous de présenter ce point.

SECURITE

Rapporteur : Christophe GELARDIN

7. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers

Monsieur GELARDIN présente le rapport

Au regard de la délinquance existante au sein de la ville de Bourg-la-Reine et de l'importance croissante de la sécurité pour les Réginauburgiens, la Ville souhaite mettre en place un dispositif de subvention pour l'acquisition ou la location (achat, installation, location et/ou abonnement pour la première année) d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion.

Alors que la sécurité devient une thématique très présente dans l'opinion publique en 2020 et en 2021, la municipalité fait le choix d'inciter les particuliers à sécuriser leur domicile.

Lors de la réunion annuelle du CLSPD, Madame le Commissaire Divisionnaire d'Antony a rappelé que l'écrasante majorité des cambriolages avaient lieu dans des espaces non-sécurisés. En prenant en compte que les alarmes provoquent la fuite des auteurs de cambriolage dans la majorité des cas, et considérant que l'aide aux particuliers sur le sujet de la sécurité relève de l'intérêt général pour la sécurité globale sur Bourg-la-Reine, nous proposons l'adoption de la délibération en question.

Cette action s'inscrit dans une logique globale de prévention des risques et de sécurisation de la Ville, dans la droite ligne de l'augmentation des effectifs de la police municipale, du renforcement de la vidéo-protection dans l'espace public, de la sensibilisation constante des acteurs et des autres actions non citées.

Ce dispositif d'aide sera proposé à compter du 15 avril 2021 pour une période expérimentale de 12 mois dans la limite du budget voté à cet effet.

Le montant de la subvention attribuée pour l'acquisition ou la location d'un dispositif pré-cité est calculé sur la base de 30 % du coût total TTC (achat, installation, location et/ou abonnement pour la première année). Ce montant est plafonné à 300 €.

Seront concernés par ce dispositif les propriétaires ou locataires d'un logement au titre de leur résidence principale.

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont précisées dans le dossier de demande de subvention joint en annexe du présent rapport. Le règlement d'attribution de cette subvention est également joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers

dans les conditions précisées ci-dessus ainsi que le dossier de demande de subvention et le règlement d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur GELARDIN. Je vois des questions, Monsieur BONAZZI, Monsieur FERNANDEZ et Madame MAURICE. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Rapidement pour dire pourquoi je ne pense pas que ce soit une bonne mesure, c'est une mesure ponctuelle, dont vous dites qu'elle est suggérée par la police nationale, soit, mais c'est tout sauf une politique de sécurité. D'une certaine façon, on retrouve là le défaut qu'on a pointé avant sur le sujet de l'urbanisme et de l'immobilier, c'est-à-dire qu'une politique de sécurité c'est la sécurité des biens et des personnes. Là on parle juste de la sécurité des biens ; on parle d'une fraction de la population, les primo-arrivants, et d'une aide qui finalement en général il y a un effet d'aubaine chez les offreurs quand on fait ce genre de chose, c'est-à-dire que ça bénéficie essentiellement à des sociétés comme Sécuritas ou autre installateur de ces matériels-là. D'ailleurs la police nationale ne prend pas les annonces faites par les télésurveilleurs, parce qu'en France ça ne se fait pas. Je trouve que c'est posé comme ça, un petit acte, budgétairement c'est relativement dérisoire, ça profite à quelques personnes et ce n'est pas du tout une politique de sécurité. Comme assez souvent, je vous dirais ayons collectivement une réflexion là-dessus, ce n'est pas du tout un sujet qui nous désintéresse la sécurité dans son ensemble, et là on fait un petit acte symbolique, peut-être il y aura de la communication dessus, donc ça fera un petit effet politique mais je ne trouve pas ça sérieux. Sans parler du fait, mais peut-être que Monsieur FERNANDEZ va le dire, je n'ai pas compris le lien avec la connexion avec le revenu des personnes, est-ce qu'on aide tout le monde ou simplement les moins favorisés ? C'est un point de plus mais c'est d'abord trop ponctuel. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur FERNANDEZ.

M. FERNANDEZ : Merci Monsieur le Maire. Je reviens simplement sur ce qu'on a dit en commission, à savoir quel est l'intérêt de connaître notamment les revenus des personnes qui vont faire ces demandes, ça c'est le premier point. Moi je n'en vois pas vraiment l'intérêt dans le cadre de ce dispositif, à moins qu'il soit adossé à un système de quotient familial, mais je ne pense pas que ce soit le cas. Et puis il y avait des questions que je trouvais assez dirigées dans ce questionnaire, donc je voulais simplement savoir si les remarques qu'on avait pu faire lors de la commission avaient été prises en compte justement sur la rédaction de ce formulaire, des informations demandées aux personnes qui demanderaient à bénéficier de cette aide. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FERNANDEZ. Madame MAURICE.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Je voulais, de la même manière que Monsieur BONAZZI, demander à avoir un petit peu une vision d'un peu plus haut. J'aimerais savoir, au-delà d'une opportunité si j'ai bien compris ce que Monsieur GELARDIN nous a exposé, en fait à quelle analyse de besoins correspond cette action ? Moi je prends la sécurité très au sérieux, tout comme vous j'imagine, j'aimerais avoir connaissance d'un bilan, ou au moins ses grandes lignes, de l'insécurité réelle et de notre plan global de sécurité. Existe-t-il ? Quel est-il ? Et est-ce que cette action s'inscrit dans d'autres actions plus générales ? Sinon en effet, ça fait un peu saupoudrage, au gré de ce qui peut passer comme conseils de la police nationale, que je respecte bien entendu éminemment, et pas vraiment prise en charge du sujet dans sa globalité, avec pourquoi pas une aide pour les particuliers. On a vu que le budget caméra-vidéo était en augmentation, moi je me posais la question et je vous pose la question des ressources pour analyser les images. Et quel bilan on fait pour l'efficacité des caméras puisqu'on en a maintenant, je crois, quasiment, on est un peu au bout, si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit en commission, de ce qu'il était possible de mettre en place, donc quel bilan fait-on de l'efficacité de ces caméras ? Et tout ça relié à, où en sommes-nous des évolutions que vous envisagiez, en tous les cas que vous exploriez, sur notre police municipale ? Où en sommes-nous du recrutement du neuvième policier municipal par exemple ? Où en êtes-vous d'ailleurs de votre réflexion sur l'armement de la police municipale ? Je pense que tous ces sujets-là, à force d'être traités par petits bouts, on n'y comprend rien, ça ne donne pas un effet très sérieux,

même si je ne doute pas du sérieux des gens qui portent ces sujets, et ça ne donne pas dans tous les cas l'impression d'une vision globale. Donc si cette vision existe, est-ce qu'on pourrait en partager le bilan, les objectifs et les moyens ? C'est ma question, merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Madame COEUR-JOLY, vous avez levé la main ?

MME COEUR-JOLY : Je voulais juste rajouter quelques mots puisque effectivement il n'est pas question d'être dogmatique sur un sujet tel que la sécurité puisque évidemment il y a la réalité, le ressenti de la population, donc je suppose que vous faites avec les deux. C'est pour ça que nous attendons un bilan en chiffres, qui a peut être déjà été donné à certaines occasions mais en tout cas que je n'ai plus en tête. La sécurité, on sait que c'est quelque chose qu'il faut voir, pour qu'une population se sente en sécurité il faut voir ça de manière plus globale, avec une réduction des inégalités et divers moyens mis en œuvre pour qu'une population puisse se sentir bien en ville, puisse se côtoyer largement. Malheureusement, nous sommes en période de pandémie et je crois que les restrictions qu'ils viennent d'annoncer sont encore plus importantes, donc il faudra faire avec, mais je pense qu'il faut vraiment avoir une réflexion très globale sur la Ville et le vivre-ensemble pour améliorer le ressenti de la population.

Sinon, l'essentiel a été dit par Monsieur BONAZZI et Madame MAURICE. Aussi un petit point, est-ce qu'il est, éventuellement, possible d'avoir une connaissance de l'implantation de toutes les caméras ou c'est quelque chose que vous gardez pour vous ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Donc pour répondre à un certain nombre de questions, rassurez-vous on réfléchit, on a une politique de sécurité. Là il y a eu une action, mais dire qu'effectivement on ne peut pas mener une action parce qu'on ne mène pas l'ensemble des actions, on ne fait jamais rien et c'est bien ça le sujet qui nous préoccupe souvent face à vous. Dès qu'on propose une action, il faut avoir l'ensemble, c'est le meilleur moyen de ne jamais rien faire.

Par ailleurs, le bilan est établi, en particulier par le commissariat de police d'Antony, qui surveille notre territoire en étroite collaboration avec la police municipale. Pour répondre à certaines questions, la Commissaire nous a encore montré au dernier CLSPD, que dans 80 % des cas, lorsqu'un système d'alarme est en place les cambriolages sont interrompus. Par ailleurs, sur les 105 cambriolages qu'on a identifiés en 2020 sur la commune, il n'y en a que 5 qui avaient un système de sécurité ; ça montre bien que c'est un outil important pour dissuader tous ceux qui procèdent à des cambriolages. Ensuite, vous dites « c'est pas grand-chose... », il faut, et vous le savez, mettre le pied à l'étrier et il est pas question de jouer à ce niveau-là sur le quotient familial. Tout le monde a besoin de mettre un pied à l'étrier, c'est parce qu'il y a une avance, enfin une contribution que le pied à l'étrier va se faire.

Pour ce qui est d'autres actions, je reviendrai tout à l'heure sur d'autres actions au niveau des communications en fin de Conseil.

Pour ce qui est des caméras, il y a des caméras qui sont en place. Vous comprendrez, effectivement, que nous ne pouvons pas diffuser le plan des caméras qui existent sur la Ville. Vous imaginez que c'est un élément qui fait partie des éléments de sécurité, donc même au niveau de la municipalité et des services tout le monde n'a pas accès à ces plans-là, et ça me paraît tout à fait normal.

Ensuite, une question sur l'exploitation des vidéos. Là encore le Commissaire l'a dit, c'est le premier instrument pour justement lever et trouver pour les impétrants, et elle a souvent recours à ces images, et je vous assure il y a souvent des élucidations grâce à ces éléments-là.

Pour Monsieur FERNANDEZ, je pense que vous avez raison de poser la question sur les revenus des personnes à ce niveau-là, parce que justement ce n'est pas du tout l'objectif de ce processus-là, je vous dis c'est pour mettre un pied à l'étrier à tout le monde. Donc je pense, je parle sous le contrôle de Monsieur GELARDIN, que ça sera supprimé.

M. GELARDIN : Si ça n'a pas été, je vérifierai pour que ça le soit bien.

Monsieur le Maire : Je pense que j'ai répondu à peu près à l'ensemble des questions.

M. GELARDIN : Monsieur le Maire, vous me permettez ?

Monsieur le Maire : Bien sûr, allez-y.

M. GELARDIN : C'est sur le recrutement, le système territorial de la fonction publique territoriale fait que pour l'ensemble des postes, et pas seulement pour la police municipale, des demandes de mutation peuvent arriver, tant en départ qu'en arrivée, tout au long de l'année ; pour le neuvième poste, je vous rassure qu'il arrive dans les prochains jours, donc on aura le neuvième qui arrive prochainement. Sous quelques jours, il sera dans nos locaux. Le reste je pense que, Monsieur le Maire, vous avez tout à fait répondu.

Monsieur le Maire : Merci.

MME MAURICE : Merci Monsieur GELARDIN.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 29

Contre : 4 (M. DEL, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

Abstention : 2 (Mme BROUTIN et Mme COEUR-JOLY)

MAJORITE

Avant de démarrer le chapitre finance qui est le point central de ce Conseil Municipal, je vous propose de présenter le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la Ville, Madame AWONO, s'il vous plaît.

FINANCES

Rapporteur : Raymonde AWONO / Patrick DONATH

8. Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Madame AWONO et Monsieur le Maire présentent le rapport

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le présent rapport expose dans un premier temps les chiffres clés de la population réginaburgienne puis les orientations sur le territoire en matière de promotion de l'égalité femmes hommes et enfin les chiffres et actions menées en matière de ressources humaines par la Ville.

I- Les chiffres clés de l'INSEE

L'INSEE établit des statistiques annuelles sur de nombreux thèmes : population, logement, revenus, emploi-chômage, diplômés-formation, ménages, etc. Cet ensemble de données statistiques décrit les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire. Les chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

*Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Ce recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. **Ainsi, pour le présent rapport, la période quinquennale de référence est celle courant de 2015 à 2019, avec pour année centrale 2017 qui servira de référence dans les tableaux présentés ci-dessous.***

La population de la ville en 2017 s'élève à 20 667 habitants.

Population par sexe et âge en 2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 811	100,0	10 856	100,0
0 à 14 ans	1 879	19,2	1 822	16,8
15 à 29 ans	2 121	21,6	2 069	19,1
30 à 44 ans	2 057	21,0	2 213	20,4
45 à 59 ans	1 765	18,0	2 013	18,5
60 à 74 ans	1 318	13,4	1 484	13,07
75 à 89 ans	605	6,2	1 013	9,3
90 ans ou plus	65	0,7	243	2,2

La commune présente une pyramide des âges équilibrée : 77,6 % de la population est âgée de moins de 65 ans.

Ménages selon leur composition

NB : un ménage peut être composé de une ou plusieurs familles. Il regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2017	%	2012	%	2017	2012
Ensemble	9 120	100,0%	8 948	100,0%	20 431	19 565
Ménages d'une personne	3 364	36,9%	3 377	37,7%	3 364	3 377
hommes seuls	1 333	14,6%	1 344	15,0%	1 333	1 344
femmes seules	2 031	22,3%	2 033	22,7%	2 031	2 033
Autres ménages sans famille	241	2,6%	307	3,4%	541	696
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 515	60,5%	5 264	58,8%	16 527	15 492
un couple sans enfant	2 193	24,0%	2 117	23,7%	4 507	4 336
un couple avec enfant(s)	2 510	27,5%	2 379	26,6%	9 852	9 188
une famille monoparentale	812	8,9%	768	8,6%	2 168	1 969

Composition des familles

NB : une famille est forcément rattachée à un ménage. Plusieurs familles peuvent être rattachées à un même ménage

	2017	%	2012	%
Ensemble	5 577	100,0	5 307	100,0
Couples avec enfant(s)	2 511	45,0	2 379	44,8
Familles monoparentales	840	15,1	787	14,8
hommes seuls avec enfant(s)	139	2,5	116	2,2
femmes seules avec enfant(s)	701	12,6	671	12,7
Couples sans enfant	2 226	39,9	2 141	40,3

Sur le territoire, 45% des familles sont formées d'un couple avec enfant(s) et 39,9% d'un couple sans enfant.

Sur l'ensemble des familles monoparentales (15,1% des familles), plus de 12,6 % sont composées d'une femme seule avec enfant(s).

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	7 925	9 045	100	100	100
Agriculteurs exploitants	1	3	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	308	95	0,5	3,0	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 845	2 253	6,2	47,7	15,2
Professions intermédiaires	912	1 468	8,4	21,0	6,6
Employés	534	1 249	8,5	14,8	5,3
Ouvriers	518	133	3,0	5,8	1,5
Retraités	1 573	2 175	0,0	0,1	62,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 233	1 670	73,4	7,6	6,5

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2017

	Population	Actifs (avec emploi ou en recherche)	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	13 288	10 237	77,0	9 285	69,9
15 à 24 ans	2 545	728	28,6	583	22,9
25 à 54 ans	8 452	7 863	93,0	7 157	84,7
55 à 64 ans	2 291	1 645	71,8	1 544	67,4
Hommes	6 464	5 083	78,6	4 617	71,4
15 à 24 ans	1 311	389	29,7	296	22,6
25 à 54 ans	4 069	3 875	95,2	3 552	87,3
55 à 64 ans	1 083	819	75,6	769	71,0
Femmes	6 824	5 154	75,5	4 668	68,4
15 à 24 ans	1 234	338	27,4	288	23,3
25 à 54 ans	4 383	3 989	91,0	3 605	82,3
55 à 64 ans	1 207	826	68,4	776	64,2

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2017	2012
Nombre de chômeurs	952	832
Taux de chômage en %	9,3	8,5
Taux de chômage des hommes en %	9,2	8,4
Taux de chômage des femmes en %	9,4	8,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,0	50,2

Salariés (ne comprend pas les actifs sous autre statut) de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2017

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	4 052	6,0	4 322	19,2
15 à 24 ans	276	27,1	283	32,9
25 à 54 ans	3 194	3,9	3 349	17,5

55 à 64 ans	582	7,2	691	21,9
-------------	-----	-----	-----	------

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2017

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	11,0	10,9	11,1
De 26 à 50 ans	21,2	19,1	22,9
Plus de 50 ans	32,0	26,8	36,3

16 966 personnes composent la population de 15 ans et plus, en 2017. Environ 76% sont actives et près de 69% ont un emploi.

- 26 % des femmes et 20 % des hommes sont retraités.
- Les femmes ont un taux d'activité de 75,4 % contre 79 % pour les hommes.
- 25 % des femmes de plus de 15 ans travaillent dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, pour 36 % des hommes.

Le taux de chômage à Bourg-la-Reine est de 9,3 % en 2017 contre 9,7 % en 2016. Les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes par cette situation (alors qu'elles l'étaient moins les années précédentes).

Les situations de travail à temps partiel se retrouvent principalement dans la tranche d'âge des 15-24 ans de manière équivalente pour les hommes et les femmes (autour de 32%). En revanche, la tranche d'âge 25 à 64 ans montre un pourcentage de femmes travaillant à temps partiel bien plus élevé que les hommes (environ 19 % contre environ 5,5%).

En termes de rémunération, les écarts de revenu salarial selon le sexe s'amplifient avec les tranches d'âge, passant de 3,6 % pour la tranche moins de 26 ans à 29 % pour les plus de 50 ans. Au niveau national, selon les chiffres de l'Observatoire des inégalités, tous âges confondus, les hommes perçoivent en moyenne un salaire supérieur de 20,3 % à celui des femmes.

Emplois selon le secteur d'activité

	2017				2012	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5 508	100	54,7	85,2	5 652	100
Agriculture	23	0,4	74,9	41,7	0	0,0
Industrie	222	4,0	20,4	88,1	155	2,7
Construction	180	3,3	12,9	73,8	234	4,1
Commerce, transports, services divers	2 796	50,8	46,6	83,0	3 041	53,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 288	41,5	70,9	88,9	2 222	39,3

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2017	%	2012	%
Ensemble	9 471	100	9 053	100
Travaillent dans la commune de résidence	1 203	12,7	1 110	12,3
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	8 269	87,3	7 943	87,7

En 2017, 41,5 % des emplois pourvus dans la commune relèvent des secteurs administration publique, enseignement, santé, action sociale. 70,9 % de ces emplois sont occupés par des femmes. 50,8 % des emplois se trouvent dans le secteur commerce, transports, services divers. 46,6% de ces derniers sont tenus par des femmes. A noter, enfin, que 87,3 % des actifs travaillent en dehors de la commune.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2017

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	14 323	6 636	7 686
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	9,5	8,3	10,6
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,2	2,7	5,5
CAP, BEP ou équivalent	9,1	9,5	8,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,1	10,3	13,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	10,6	8,7	12,2
Diplôme de l'enseignement sup de niveau bac +3 ou +4	15,1	12,3	17,6
Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus	39,4	48,1	31,8

13,7% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou est titulaire d'un BEPC, BDC ou DNB, contre 9,5% en 2016. Environ 9% de cette même population possède un CAP ou un BEP.

Plus de femmes que d'hommes sont titulaires d'un bac. En revanche, moins de femmes que d'hommes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce dernier niveau de diplôme (enseignement supérieur) représente environ 65% de cette population non scolarisée de 15 ans et plus, un pourcentage en constante augmentation.

II- Les orientations suivies sur le territoire pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

Depuis la création en 2018 d'une délégation à l'égalité femmes/hommes, la Ville a poursuivi cette politique volontariste à travers le pilotage de plusieurs actions locales concrètes et ciblées sur cette thématique. Dans ce cadre, voici les étapes qui ont été franchies ou poursuivies durant l'année 2020, malgré le contexte sanitaire difficile :

1) Lutte contre les violences faites aux femmes :

- dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, mise en place et première réunion d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette instance inclut un grand nombre de partenaires locaux et a pour mission le pilotage d'actions visant à sensibiliser, à prévenir et accompagner les situations de violences faites aux femmes.

- lancement d'un diagnostic sur les problématiques liées aux violences faites aux femmes, visant à dresser un état des lieux des structures, dispositifs et/ou actions existants dans ce domaine, à recueillir les attentes et besoins de ces partenaires, et à proposer un plan d'actions permettant d'améliorer les processus.

2) L'égalité Femmes-Hommes et Filles-Garçons

- la coordination d'une semaine dédiée à l'égalité femme-homme autour de la journée internationale du droit des femmes, avec ses partenaires associatifs (AUFEM, CAEL, ADS), et notamment l'organisation d'un théâtre forum suivi d'échanges, sur la thématique : « les stéréotypes de genre, vaut mieux en rire ! »

- des actions individuelles animées par une psychologue, ciblées sur l'écoute et le soutien aux parents ont été menées. Ces actions ont bénéficié notamment aux femmes élevant seules leurs enfants

- des actions de soutien à l'insertion professionnelle des femmes ont été poursuivies par :

- l'octroi d'une place en crèche à des femmes en recherche active d'emploi pendant 6 mois,*
- la poursuite du « permis civique » comprenant le co-financement du permis de conduire pour des jeunes et des familles mono-parentales dans le cadre de leur projet professionnel,*
- l'intervention d'une coach en insertion professionnelle.*

3) Perspectives pour l'année 2021

1- la finalisation du diagnostic sur la lutte contre les violences faits aux femmes, avec l'élaboration d'un plan d'actions, et sa présentation aux membres du groupe de travail dédié.

2- la mise en œuvre d'actions issues de ce diagnostic.

3 - l'élaboration d'une plaquette d'information dédiée aux femmes victimes de violences et à leurs proches.

4- Un accent sera mis sur la formation des agents de la Ville :

- la poursuite des formations dispensées par le Centre Flora Tristan à des agents de la Ville susceptibles d'être au contact de victimes et n'ayant pas bénéficié en 2019 de cette formation, faute

de places suffisantes.

- la poursuite des formations dispensées par le Centre Hubertine Auclert aux agents de crèches, de centres de loisirs, de la Maison de quartier... sur l'éducation non « genrée » et l'égalité fille/garçon, femme/homme.

Ces formations n'ont pas pu avoir lieu en 2020 du fait de la situation sanitaire.

5- Poursuite de la mise en place de manifestations visant à sensibiliser le grand public à ces situations de violences sont prévues en 2021 en collaboration avec des associations partenaires, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et réglementaires.

III- Les chiffres clés de la population salariée par la collectivité et les actions menées

Les données chiffrées sont issues d'extractions au 31/12/2020 du logiciel de paie au moyen de l'outil Business Intelligence.

1 / LES EFFECTIFS

La mixité professionnelle est atteinte lorsqu'un nombre minimum d'hommes et de femmes sont en présence sur un même lieu de travail. Les études s'entendent pour fixer ce taux à 40% minimum. La collectivité de Bourg-la-Reine comptabilisait 507 agents payés au 31 décembre 2020 dont 361 femmes et 146 hommes, soit 71 % d'effectifs féminins et 29% de masculins. Ce pourcentage est stable depuis des années.

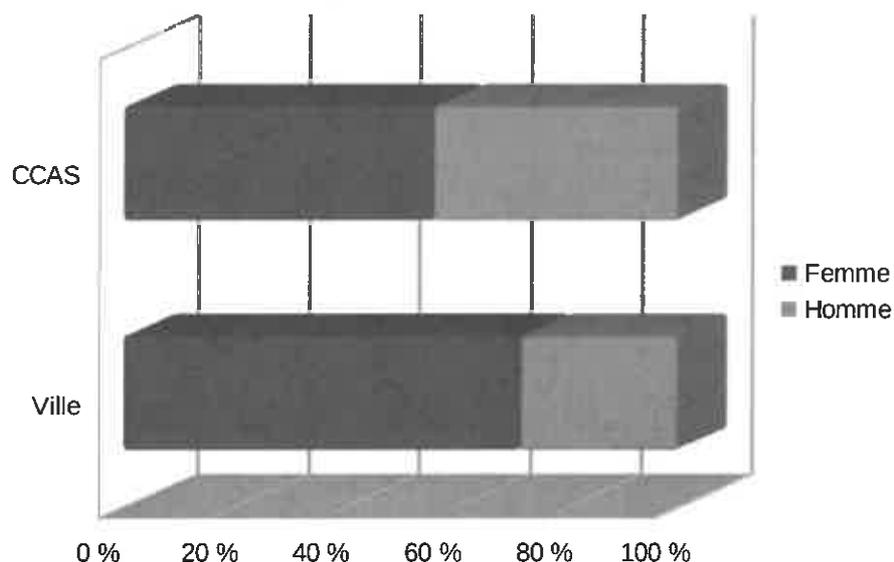
Les emplois sont répartis en 353 emplois permanents et 154 emplois temporaires tous budgets :

- Les 353 emplois permanents sont occupés par 288 fonctionnaires et 65 contractuels.
- Les emplois temporaires sont occupés par 154 contractuels de droit public, de droit privé ou vacataires horaires.

Concernant les effectifs du CCAS :

EMPLOIS	EFFECTIF 31-12-2020	
Emplois permanents	8 Agents payés en décembre	7
dont postes à temps non complet	1 dont à temps partiels	0
	Equivalent temps plein-ETP	6,63
dont agents en détachement ext	0	
dont agents en disponibilité	1 Titulaires	4
dont postes vacants	0 Contractuels	3
	Femmes	3
	Hommes	4
Emplois temporaires	Agents payés en décembre	0,5
	Equivalent temps plein-ETP	0,5
	Femmes	0
	Hommes	1
	Total agents payés en décembre	7,5
	Equivalent temps plein-ETP	7,13

1-1 Répartition des effectifs par genre tous emplois confondus et tous budget :

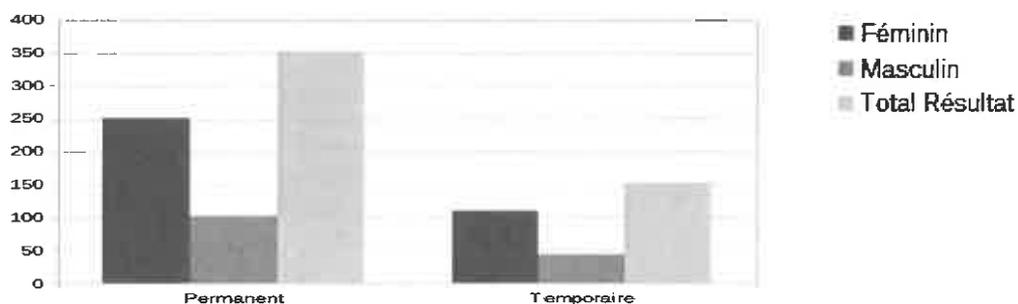


1-2 Répartition globale entre Hommes Femmes des emplois permanents et temporaires :

Genres	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage par type d'emploi
Emplois permanents	102	251	353	69,62 %
Emplois temporaires	44	110	154	30,37 %
Total des genres	146	361	507	

Les emplois temporaires sont en nombre au sein de la collectivité du fait du choix de gérer en direct les animateurs des centres de loisirs.

Part des femmes et des hommes dans les effectifs :



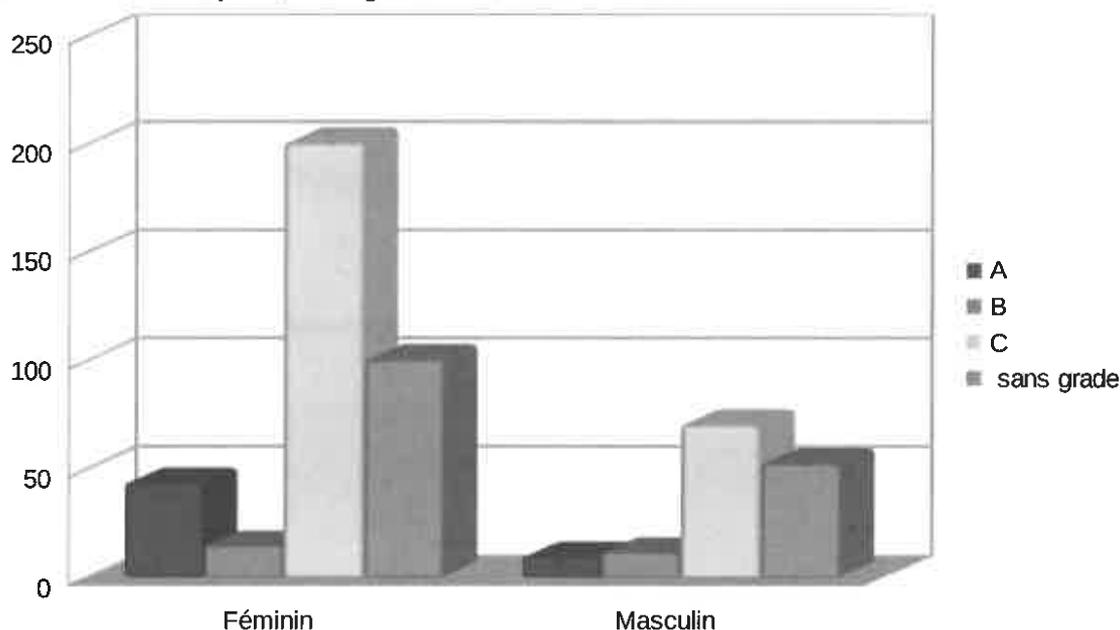
1-3 Répartition des fonctionnaires et contractuels par catégorie d'emplois :

GENRE	Hommes	Femmes	Total par catégorie	Part par catégorie
Catégorie A	10	44	54	15,30 %
Catégorie B	12	15	27	7,65 %
Catégorie C	71	201	272	77,05 %

Agents non payés sur un grade *	53	101	154	
---------------------------------	----	-----	-----	--

* Agents en contrat de droit privé : CUI, apprentis, vacataires, stagiaires de plus de 2 mois, volontaires de service civique, assistante maternelle

Les agents de catégorie C sont majoritaires aussi bien chez les femmes que parmi les hommes. Ce type de catégorie est lié à la structure de notre activité : La moitié de notre effectif est tournée vers la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans.



1-4 Répartition des classes d'âges sur les emplois permanents et temporaires (au 31/12/2020) :

Tranches d'âge	Total	Hommes	Femmes
- de 20 ans	1		1
de 20 à 29 ans	136	44	92
De 30 à 39 ans	82	29	53
de 40 à 49 ans	120	37	83
de 50 à 59 ans	143	30	113
plus de 60 ans	25	6	19
Total	507	146	361

168 agents occupant des emplois permanents ont 50 ans et plus, soit 33% des 507 emplois permanents de la collectivité.

2 / LE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement mis en place par la collectivité s'effectue sur la base des candidatures internes et/ou extérieures. Une demande officielle de recrutement est émise par les services demandeurs et doit être validée par le Directeur Général des Services. Une fiche du poste est définie par le responsable du service recruteur.

L'annonce est rédigée par la direction des ressources humaines en concertation avec les responsables du service demandeur et est diffusée :

- dans la collectivité par messagerie et affichage dans les services,

- à l'extérieur, l'annonce est publiée sur le site internet de la ville, dans le magazine de Bourg-la-Reine, sur les réseaux sociaux, et sur des media spécialisés (Pôle emploi, rdv emploi public, la gazette,...).

Les candidatures sont étudiées à partir des critères de sélection définis dans l'offre : qualifications ou niveau d'étude, expérience professionnelle ou potentiel à apprendre, savoir-faire indispensables au poste, comportement durant l'entretien, etc.

62 actes de recrutement, hors direction de l'éducation, ont été effectués en 2019.

71 actes de recrutement, hors direction de l'éducation, ont été effectués en 2020.

Ces actes de recrutement ne correspondent pas à des créations de poste à l'exception des crèches ex-départementales pour lesquelles des emplois sont créés pour pallier les réintégrations au conseil départemental ou les départs des agents ex-départementales. Les autres recrutements sont liés aux mouvements des agents en raison des mutations, prises d'années de disponibilité de droit et disponibilités pour convenances personnelles, absences de longue durée.

	2016	2017	2018	2019	2020
Femme	29	28	48	35	51
Homme	24	25	34	27	20
TOTAL	53	53	82	62	71

3/ LA REMUNERATION

Le système de rémunération inclut la rémunération principale et la rémunération accessoire.

La rémunération principale comprend le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. S'y ajoutent les prestations familiales obligatoires.

La rémunération accessoire ou régime indemnitaire est un complément du traitement, distinct des autres éléments de rémunération. Dans la fonction publique territoriale il obéit au principe de parité avec la fonction publique de l'Etat

Le prélèvement à la source : qui a été mis en place à compter du 1er janvier 2019. Les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et les établissements publics de santé deviennent, en tant qu'employeurs publics, des acteurs du dispositif de prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu.

La rémunération des agents de la collectivité est déterminée au moment du recrutement, selon les critères suivants :

- La position de l'agent dans l'organigramme hiérarchique,
- Les spécificités techniques de l'emploi occupé,
- Les acquis de l'expérience et le niveau de qualification de l'agent,
- La carrière ou le parcours professionnel de l'agent,
- La rareté des candidats pour exercer certains métiers.

La rémunération évolue dans la limite du cadre réglementaire prévu par le statut de la Fonction publique territoriale. Les salaires s'analysent en termes de grade et d'ancienneté dans le grade, **aucun écart substantiel ne ressort de l'analyse des rémunérations entre hommes et femmes à grade, ancienneté et responsabilités équivalentes.**

10 Directions à Bourg-la-Reine	4 Hommes	6 Femmes
1 Attaché	1	
6 Attachés principaux	2	4
1 Attaché hors classe	1	
2 Ingénieurs		2

4 / POLITIQUE SOCIALE

La collectivité met en œuvre une politique sociale et soutient :

- l'accès à la complémentaire santé
- l'accès à la prévoyance
- l'accès au temps partiel
- l'accès au télétravail
- un service de restauration
- le groupement du personnel (association subventionnée)

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents et auprès de la mutuelle HARMONIE pour le risque « santé », par délibération du 16 décembre 2019.

La convention de participation pour les risques "santé" et "prévoyance" est mise en place depuis le 1er janvier 2020. La Ville conventionnera avec le CNAS pour le 1^{er} janvier 2022. Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations. Il s'agit notamment de faire bénéficier de tarifs préférentiels en matière de billetterie et loisirs sur l'ensemble du territoire national, de prix très avantageux pour les vacances, d'aides sociales diverses (logement, décès, handicap,...), de chèques cadeaux pour Noël, le sport et autres activités.

5 / LA FORMATION

La formation des agents est une priorité de la collectivité.

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation proposés aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le plan de formation est élaboré depuis 2019 lors d'un travail complexe de recueil des besoins et d'échange : la priorité donnée à la formation à la sécurité et aux conditions de travail définit en 2019 continue d'être le marqueur des formations organisées en intra.

Le plan de formation est élaboré par une rencontre annuelle avec chaque directeur, l'analyse des demandes de formation, les projets de la collectivité. Chaque demande de formation individuelle CNFPT fait l'objet d'un retraitement par les RH afin que tous les agents soient inscrits au plus vite.

Cette année, un groupe de travail a permis de prendre une délibération pour le compte personnel de formation qui a pour conséquence un budget formation abondé de 10 000€.

C'est un moyen pour adapter les savoir-faire aux besoins et projets de la collectivité. C'est en même temps un moyen d'évolution de carrière pour l'agent, de répondre à ses obligations de formations statutaires et de prendre en main son parcours professionnel.

Le plan de formation vise à accompagner les évolutions des métiers, de leurs technicités, les modernisations technologiques de l'information et de la communication. C'est aussi un outil de prévention des risques professionnels. La formation peut prévenir certaines usures ou pénibilités au travail et faciliter des reclassements professionnels. Il sert également les besoins en qualification et en certification des agents lorsque la réglementation nous l'impose.

C'est encore un outil de mobilité et un moyen de développer l'employabilité de tous les agents.

5-1 La formation 2020 en chiffres

Malgré la pandémie, de nombreuses formations ont pu être organisées et notamment, grâce aux outils informatiques qui ont permis le déploiement des webinaires.

Ces formations ont été dispensées soit par le CNFPT, organisme collecteur de la Fonction publique territoriale dans le cadre de la cotisation annuelle, soit par un organisme privé moyennant convention de stage et facturation (budget 30 000€ - Budget utilisé sur 2020 : 24 849,15€).

CNFPT			
Tableau récapitulatif – Agents titulaires stagiaires et contractuels dont les INTRA			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	39 (73,68%)	14	53 (20,22%)
Catégorie B	12 (36,36%)	21	33 (12,60%)
Catégorie C	72 (40,90%)	104	176 (67,17%)
TOTAL	123	139	262

Autres organismes			
Tableau récapitulatif – Agents titulaires stagiaires et contractuels dont les INTRA			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	7	0	7
APPRENTIS	0	2	2
Catégorie B	2	5	7
Catégorie C	18	26	44
TOTAL	27	33	60

5-2 Les formations organisées en Intra en 2020

Du fait de la crise sanitaire en 2020, les formations en INTRA ont rarement pu regrouper plus de 6 à 10 personnes. Néanmoins, nous avons pu en organiser quelques une dans le respect des gestes barrières.

BILAN INTRAS			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	19	2	21
Catégorie B	4	16	20
Catégorie C	44	74	118
TOTAL	67	92	159

- *Journées pédagogiques en crèche : elles ont toutes été reportées en 2021 mais budgétées sur 2020*
- *Prévention et secours civiques de niveau 1*
- *Le la sauveteur.euse secouriste du travail*
- *Maintien et actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail*
- *Le rôle du manager pour favoriser le bien être au travail*
- *Formation des membres du CHSCT*
- *L'acquisition des compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique*
- *Manipulation des extincteurs*
- *Sensibilisation aux risques chimiques*
- *Actualité de la commande publique*

5-3 Préparation à concours ou examen professionnel

Une communication active d'incitation de l'ensemble des agents à être davantage acteur de sa carrière a été réalisée tout au long de l'année. Elle s'est traduite par un nombre conséquent d'inscriptions aux dispositifs de préparation à concours mis en place par le CNFPT.

Ces dispositifs sont accessibles à l'issue d'un test de positionnement positif ou négatif et dans ce cas avec un programme de préconisations pour se préparer à une prochaine épreuve. Les formations de préparation représentent une moyenne de 20 jours et permettent de capitaliser sur une montée en compétence des agents qui les suivent quels que soient les résultats au concours.

Tableau de suivi des inscrits aux différents dispositifs de préparation en 2020 :

	Femme	Homme	TOTAL
Animateur 18-09-2020 9h30-12h30 : Test d'orientation communication écrite B		1	1
Concours d'adjoint technique principal de 2ème classe Session 2022 - Test d'orientation français		1	1
Concours d'adjoint technique principal de 2ème classe Session 2022 - Test d'orientation mathématiques		1	1
Concours interne et 3ème voie de Technicien principal de 2ème classe - Test d'orientation communication écrite B principal		1	1
Examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2ème classe Session 2022 - Test d'orientation français		1	1
Issy-les-Moulineaux : Animateur interne et 3ème voie Test d'orientation communication écrite B		1	1
Le 23-11 - Test d'orientation français automne 2020		1	1
Le 23-11 - Test d'orientation mathématiques automne 2020		1	1
Pantin : Animateur externe - Test d'orientation communication écrite B		1	1
Pantin : rédacteur interne et 3ème voie Test d'orientation communication écrite B	3		3
Pantin : Rédacteur principal de 2ème classe interne et 3ème voie - Test d'orientation communication écrite B principal	1		1
Préparation au concours interne ingénieur ou ingénieure en chef territorial 2020-2021	2		2
Rédacteur 28-09 9h30-12h30 : Test d'orientation communication écrite B	1		1
Rédacteur 30-09 13h30-16h30 : Test d'orientation communication écrite B	2		2
Rédacteur ppal - Test d'orientation communication écrite B principal 9h - 12h	1		1
TECHNICIEN PPAL interne externe 13h30-16h30 - Test d'orientation communication écrite B principal automne 2020		1	1
Test d'orientation communication écrite A : GEN. EUR. INTERNE 2020		1	1
Test d'orientation communication écrite A principal - 13H30 à 16H30		1	1
Test d'orientation communication écrite A principal - ISSY LES MOULINEAUX		1	1
Test d'orientation français - Le 20-11 de 10h à 12h		1	1
Test d'orientation mathématiques ingénieur interne		1	1
Total Résultat	10	15	25

6 / CARRIERE

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois. L'avancement au grade supérieur est contingenté pour certaines catégories par des « taux (ou ratios) de promotion », qui sont fixés par le Centre de gestion de la Petite Couronne.

Les avancements de grade 2020 en chiffres :

Avancements de grade	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	0	0	7	7
Femmes	2	0	8	10
Total	2	0	15	17

Les chiffres 2020 montrent une stagnation par rapport aux deux autres années : en effet les agents de catégorie C bloqués par une réglementation rigide depuis 2017, ont vu à nouveau leur carrière pouvoir avancer en 2018 et 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner et de prendre acte du rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Monsieur le Maire : Je vous propose de vous donner la parole pour savoir si vous avez des questions sur ce point-là ou sur la partie Ville présentée par Madame AWONO ? Monsieur FERNANDEZ, Madame MAURICE et Madame BROUTIN. Monsieur FERNANDEZ, s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Déjà Madame AWONO, pour cette présentation, qui me permet d'avoir une vision de ce qui est fait pour pouvoir aider notamment les femmes en difficulté et sur la partie égalité hommes-femmes, merci beaucoup. J'avais juste une question par rapport aussi à la commission à laquelle nous avons assisté dernièrement, autour du permis civique. Puisque, nous avons mis en place le permis civique financé par la Ville, et la Région a lancé peu de temps après le même système avec des montants a priori plus élevés. Donc comme on en avait parlé en commission, je voulais savoir si Madame AWONO avait pu regarder ce qu'on pouvait faire, est-ce qu'on pouvait cumuler les deux ou bien est-ce qu'on laissait plus la prérogative à la Région qu'à la Ville, parce que les montants étaient plus élevés ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MAURICE.

MME MAURICE : Oui Monsieur le Maire, je sens que vous allez encore dire quelque chose, je suis bien désolée que vous preniez nos interventions comme celles d'empêcheurs d'agir, ce qui est très loin d'être notre cas et, au contraire, on souhaite remercier les services et toutes les personnes qui

ont construit ce bilan et ces plans d'actions, et notamment des progrès, des efforts qui ont été faits depuis deux ans. Malgré cela, il me semble qu'un sujet aussi important aurait besoin d'un soutien au plus haut, maire et adjoints, sur ce sujet parce que ce qu'on ne voit pas du tout quel est le plan d'action. Donc Madame AWONO nous présente ce qui va être fait sur trois thèmes, mais vous nous présentez quelques pages de chiffres de l'INSEE, j'imagine que c'est une obligation, mais je pense une obligation qui a un sens, on en fait quoi ? Que se passe-t-il ? Quelles sont les actions qu'on peut mener suite à ce constat ? Et même chose pour les chiffres de la Ville. Donc on a l'impression qu'il n'y a pas vraiment d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, notamment sur les équipes des services, et pourtant c'est un sujet qui mériterait qu'on s'y intéresse. Allons encore plus loin, merci pour ce qui a été fait et merci surtout pour ce qui sera fait.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, permettez-moi de regretter ici, une nouvelle fois, l'annulation de la commission éducation sociale, sport, petite enfance, citoyenneté. Pourquoi je dis ça maintenant ? Parce qu'il me semble qu'il y avait beaucoup de sujets qui pouvaient être évoqués dans cette commission, et notamment le débat sur ce rapport qui aurait mérité d'être, qui est tout à fait un sujet transversal, d'être abordé comme ça l'a été dans les années antérieures dans cette commission et pas uniquement dans la commission finance. Pour autant, nous allons en parler en Conseil Municipal mais, comme vous le dites, au Conseil Municipal il n'y a pas forcément le temps d'avoir des échanges itératifs.

Sur les perspectives 2021 qui nous sont présentées dans ce rapport, j'ai eu l'occasion de saluer la démarche engagée, et je le refais ici, dans le cadre du CLSPD restreint consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes et l'initiative qui a été prise de réalisation d'un diagnostic ciblé sur cette question-là. Comme l'a dit Madame AWONO, ce diagnostic sera prochainement présenté à cette instance de travail et je ne peux qu'espérer que le plan d'action qui en résultera, ainsi que les moyens associés seront à la hauteur des besoins qui ont été encore plus mis en évidence, on le sait tous, durant la crise que nous traversons, malheureusement. Il me paraîtrait important que ces travaux puissent ultérieurement être présentés et débattus au Conseil Municipal. De la même façon, je me félicite également, et je le dis, du développement de l'information et de la communication sur le sujet, que je réclamais et que nous étions un certain nombre à réclamer depuis de nombreuses années. C'est très positif et à cet égard l'élaboration de la plaquette d'information dédiée aux femmes victimes de violences était une initiative attendue, importante en termes de communication et je souhaite sa très prochaine large diffusion.

En revanche, quelques points et suggestions. Le premier, c'est que je constate que, contrairement à dans d'autres domaines que vous avez pu évoquer, il n'y a eu aucune session de formation en 2020 sur la question notamment des violences envers les femmes et de l'égalité hommes-femmes, je le regrette. Si les partenaires auxquels vous avez fait appel, qui sont d'excellents partenaires, en 2019 ne pouvaient peut-être pas réaliser ça en présentiel, bien entendu, compte-tenu de la crise en 2020, il y avait beaucoup de formations en ligne interactives intéressantes, qui auraient pu être mobilisées comme ça a pu être fait dans d'autres domaines. Ce qui me paraîtrait intéressant, là aussi que vous nous précisiez quels sont les agents qui ont déjà été formés en 2019 et leur lieu d'exercice, puisque ça concerne un grand nombre de lieux différents. Et pour l'avenir il me paraîtrait important, et c'est peut-être prévu, mais est-ce que vous pouvez nous le préciser, d'inclure en priorité, outre les agents qui sont en contact direct avec le public, des femmes qui sont potentiellement victimes de violences, également les animateurs périscolaires. Je crois que c'est important sur les questions d'égalité femmes-hommes de travailler et de former ces personnels-là. Et je pense que la Ville pourrait également, c'est une suggestion, proposer des actions en partenariat avec les associations sportives et les associations de jeunesse, pour lesquelles c'est un sujet qu'il est très important d'aborder.

J'en arrive à ma dernière remarque qui, Monsieur le Maire, est à la fois là aussi un vœu et une proposition. Comme l'a dit Madame MAURICE, le rapport que vous nous présentez depuis quelques années reprend dans une première partie les chiffres clés, puis dans une deuxième quelques axes d'orientation. Outre la demande que j'ai faite depuis plusieurs années, que ce rapport, il y ait ensuite égale-

ment le bilan des actions et mettre des données chiffrées sur ces actions, il me semble qu'il faudrait qu'il y ait maintenant un véritable plan d'action qui garantisse que l'ensemble des actions municipales intègre la prise en compte de cet objectif égalité femmes-hommes qui, comme je l'ai dit, est transversal. Alors à titre d'exemple, parce que je pourrais en citer beaucoup, mais juste quelques-uns, pourquoi ne pas intégrer cet objectif comme un des critères des appels d'offre ou de l'attribution des subventions ? Pourquoi ne pas réfléchir à une politique urbaine qui donne pleinement la place aux femmes dans l'espace public, les questions de signalétique, les marchés exploratoires, à l'instauration de permanence ou l'encouragement d'une offre de soins qui prenne mieux en compte les besoins des femmes sur le territoire. Il n'y a pas qu'en matière de violence qu'un diagnostic et des plans d'action ciblés seraient nécessaires. La Ville, qui est adhérente au centre Hubertine Auclert pourrait utilement s'appuyer sur son expertise en se référant, par exemple, au guide qu'ils ont publié sur une budgétisation qui intègre, qui est sensible à ces objectifs d'égalité femmes-hommes. Ces propositions ne sont pas nouvelles mais près de trois ans après la création d'une délégation à l'égalité femmes-hommes, il me semble qu'il est temps d'intégrer ces perspectives dans l'action municipale, tout en poursuivant, bien évidemment, tout ce qui vient d'être fait sur les questions de violences, et qui sera poursuivi j'espère, et sur la communication. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous tous. D'abord je vous remercie pour tout ce que vous avez dit, les progrès qui ont été faits, notamment en termes d'égalité hommes-femmes depuis 2-3 ans. Ces remerciements vont essentiellement à Madame AWONO qui porte ses sujets. Je vous rassure Madame MAURICE, ces sujets sont largement abordés en réunions de municipalité, c'est-à-dire avec les maires- adjoints et le maire, ils sont absolument débattus à ce niveau-là et Madame AWONO a bien sûr tout mon soutien et le plan d'action qu'on définit avec elle pour l'ensemble de ces actions. Je crois qu'au niveau de la Ville, au niveau égalité professionnelle, je l'ai dit tout à l'heure, il me semble qu'il n'y a absolument aucun écart de rémunération qui a été constaté. J'avais demandé un rapport précis là-dessus au niveau des services, qu'il y a absolument aucun poste ou aucune candidature qui serait genrée, on ne précise jamais le sexe, c'est ouvert toujours à un homme ou une femme. Vous comprenez bien qu'il y a un certain nombre de métiers qui sont aujourd'hui surtout, pas réservés mais où on ne trouve pratiquement que des femmes tout simplement parce que les formations elles-mêmes, les formations scolaires ou universitaires tournent vers essentiellement des femmes pour un certain nombre de professions, bien sûr les professions autour de l'enfance etc. il y a encore très peu d'hommes qui sont dans ces métiers-là. Mais on ne peut pas trouver, on est obligés de suivre les candidatures que nous recevons.

Je retiens un certain nombre de suggestions de Madame BROUTIN, on pourra en parler en municipalité, et notamment avec Madame AWONO, pour toutes ces formations pour préserver les violences faites aux femmes, pour l'égalité hommes-femmes. Sachez que c'est une de nos actions importantes au niveau de la Ville.

Un point un peu différent, pour répondre à la question de Monsieur FERNANDEZ, alors moi je n'ai pas les éléments mais il est évident qu'on regardera ce qui est proposé au niveau du Conseil Régional. Il faut savoir que parfois l'un est exclusif de l'autre, et ça a été le cas par exemple de la prime au vélo électrique où le Conseil Régional soustrayait ce qui était pris par la commune. Donc, vous le savez, on avait supprimé dans ces conditions-là, parce que je ne voyais pas pourquoi on finançait le Conseil Régional, parce que ça revenait à ça. Donc je ne sais pas mais c'est un point qui va être regardé, si ça peut être cumulé, il est évident qu'on n'empêchera pas le cumul.

Monsieur le Maire propose de prendre acte de ce rapport annuel.

On passe maintenant à l'approbation du compte de gestion 2020, toute la partie financière. Pour 2020, il s'agit d'approuver le compte de gestion et puis le compte administratif. Monsieur EL GHARIB m'a proposé de présenter simultanément les points 9 et 10, sachant que bien évidemment, il y aura 2 votes différents.

Pour ces points, comme le veut la législation, je cède la présidence de la séance à Madame SPIERS et je m'absenterai pour le vote, notamment du compte administratif.

Dans un premier temps, y a-t-il des oppositions à la cession de la présidence à Madame SPIERS ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Merci beaucoup.

Donc Madame SPIERS va mener ces débats avec l'aide de Monsieur EL GHARIB. Madame SPIERS à vous, s'il vous plaît.

MME SPIERS : Merci. Monsieur EL GHARIB, si vous voulez bien présenter ce point numéro 9 concernant le compte de gestion, et en suivant, le compte administratif, qui sera suivi des échanges et des votes.

9. Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable implique que chacun d'eux tienne une comptabilité distincte lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le comptable du Trésor tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion.

L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Après la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion présentant un état des résultats d'exécution. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le compte de gestion relatif au Budget Principal a été transmis à la Ville en mars 2021 et comporte les résultats à l'issue de la gestion 2020 tels que présentés en annexe.

Il a ainsi pu être constaté que Madame la Comptable du Trésor avait intégré dans sa comptabilité :

- l'ensemble des actes budgétaires de la Ville (Budget Primitif et décisions modificatives).*
- l'ensemble des dépenses et recettes ayant fait l'objet de l'émission de mandats de paiement et de titres de recettes.*

En conséquence, les comptes de gestion présentés par Madame de la Trésorerie Municipale de Sceaux peuvent être arrêtés.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'arrêter les comptes du Trésorier Municipal tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2020 pour le Budget Principal,*
- de dire que le Compte de Gestion pour 2020 tel que présenté par Madame la Comptable de la Trésorerie Municipale de Sceaux n'appelle ni observation ni réserve,*
- d'approuver le Compte de Gestion 2020 présenté par Madame la Comptable de la Trésorerie Municipale de Sceaux, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2020 tels que figurant en annexe.*

10. Approbation du compte administratif 2020

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le compte administratif est un document de synthèse qui retrace les mouvements financiers, dépenses et recettes, effectivement réalisés par la Ville sur une année civile. Il constitue le dernier acte qui vient clôturer le cycle budgétaire de la Ville.

Le compte administratif 2020 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers,*
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice,*
- d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 9 juillet 2020 et la décision modificative intervenue le 9 décembre 2020.*

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat, généralement excédentaire en fonctionnement et un besoin de financement pour la section d'investissement.

Il doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection du Président de séance.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de l'année 2020, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours cette même année : les rattachements de charges et de produits ainsi que les restes à réaliser sont donc intégrés.

M. FERNANDEZ : Monsieur EL GHARIB excusez-moi, juste pour une précision on va voter après, on va voter le budget, on parle soit en million, soit en kilo-euro mais on ne parle pas des deux.

M. EL GHARIB : C'est-à-dire ?

M. FERNANDEZ : C'est-à-dire qu'on est à 34 835 K€ ou 34 835 millions d'euros.

M. EL GHARIB : C'est 15 millions 964 000 K€ oui.

M. FERNANDEZ : Non, c'est 15 millions 964 000 €.

M. EL GHARIB : Oui, oui.

M. FERNANDEZ : C'est pas des milliers de kilo-euro.

M. EL GHARIB : D'accord ok, c'est 15 964 000 K€.

M. FERNANDEZ : Non !

M. EL GHARIB : Vous m'entendez pas ?

M. FERNANDEZ : Si, si mais...

M. EL GHARIB : Ah pardon excusez-moi. Alors attendez, on va trouver une autre solution...

M. GELARDIN : Excuse-moi Joseph, je comprends ce que veut dire Monsieur FERNANDEZ, et pardon de prendre la parole, c'est que tu dis 15 millions de kilo-euros donc ça laisserait supposer qu'on parle presque en milliards ou en centaine de milliards, si je comprends bien l'observation de Monsieur FERNANDEZ.

M. EL GHARIB : 15 millions et 964 K€.

M. GELARDIN : Non il faut que tu enlèves tes kilo-euros, c'est euros. 15 964 000 euros.

MME SPIERS : Si vous voulez bien ne pas interrompre s'il vous plaît cet exposé, après vous poserez les questions et ferez éventuellement les remarques, merci beaucoup.

M. EL GHARIB : En tout cas je vais prendre en compte le point.

a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 835 K€

en milliers €	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	CA 19	BP 2020	Budget total 2020	CA 2020	Évolution en %	Exécution en %
					A		B (*)	C	CA	CE
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	12 994	13 151	14 956	15 105	15 773	16 080	16 080	15 964	1 21 %	99 28 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 112	7 639	6 775	6 887	6 854	7 170	7 010	6 952	1 43 %	99 17 %
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 332	6 276	5 911	6 295	6 603	9 073	9 073	8 523	25 28 %	93 94 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	701	669	887	641	750	775	621	584	-22 13 %	94 04 %
66 CHARGES FINANCIERES	976	933	832	805	745	781	723	676	-9 26 %	93 50 %
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	14	18	680	0	20	50	350	350	1650 00 %	100 00 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	68	306	55	112	53	53	2 057	1 786	3269 81 %	86 83 %
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total général	24 217	28 992	30 098	29 845	30 998	33 982	35 914	34 835	16,72 %	97,00 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 8 523 K€

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel.

On notera la part prépondérante dévolue à six politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques, les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services supports).
2. l'enseignement (écoles maternelles et primaires).
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public).
4. les crèches (dépenses des sept crèches municipales).
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque).
6. le sport et la jeunesse (ce sont principalement les dépenses relatives aux centres de loisirs).

Ces dépenses connaissent en 2020 une augmentation de 25,28% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'impact de l'intégration des ex-crèches départementales, et par l'épidémie de la Covid19 qui a impacté à la hausse les postes nettoyage et celui des achats de produits d'entretien et de masques de protection.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
FAMILLE - CRECHES	203	404	703	2 701	2 713	2 638	275,25 %	97,24 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 759	1 903	1 882	2 136	2 202	2 057	9,30 %	93,42 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 374	1 327	1 376	1 649	1 652	1 600	16,28 %	96,85 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 486	1 532	1 550	1 300	1 201	1 062	-31,48 %	88,43 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	488	461	457	462	489	463	1,31 %	94,68 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	262	308	343	324	308	276	-19,53 %	89,61 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	197	168	233	203	213	206	-11,59 %	96,71 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	72	103	178	189	190	154	-13,48 %	81,05 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	56	70	64	85	85	64	0,00 %	75,29 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	14	19	17	24	20	3	-82,35 %	15,00 %
Total général	5 911	6 295	6 803	9 073	9 073	8 523	25,28 %	93,94 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. Certaines connaissent une augmentation par rapport à 2019 (2 339 K€ au total). Elles portent notamment sur :

- **FAMILLE-CRECHE (+1 934 K€)** suite à l'intégration des ex-crèches départementales (remboursement du Département, marché de nettoyage des locaux, achats de petits équipements et de fournitures, fluides ...).
- **CULTURE-MEDIATHEQUE (+6 K€)** et portent sur l'acquisition de nouveaux livres, CD, revues et magazines et dépenses supplémentaires de nettoyage des locaux.
- **ADMINISTRATION GENERALE (+175 K€)** et concernent les achats de fournitures et consommables, les produits d'entretien (+44 K€) et les contrats de nettoyage des locaux (+43 K€).
- **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (+224 K€)** et portent sur une augmentation significative des postes de nettoyage et d'entretien de la voirie.

A contrario, des postes de dépenses ont diminué entre 2019 et 2020 pour un montant total de 620 K€ et correspondent aux activités qui ont été directement impactées par les fermetures de sites ou les aménagements mis en place dans le cadre des mesures sanitaires liées à la Covid19 :

- **ACTION ECONOMIQUE-MARCHE (-1 K€)** suite à une diminution des frais d'animation et du coût des imprimés et catalogues du fait de la fermeture provisoire du marché.
- **INTERVENTION SOCIALE ET DE SANTE (-24 K€)** principalement en raison de la diminution du remboursement de la rémunération du responsable de la maison de quartier des Bas-Coquart suite au départ de ce dernier ainsi qu'une baisse des frais d'alimentation et de sorties due à l'épidémie de la Covid19.
- **LOGEMENT-PARC PRIVE DE LA VILLE (-27 K€)** suite à l'absence sur 2020 de frais d'agence relatifs à l'acquisition de biens immobiliers (à titre d'exemple, la Ville avait payé 55K€ de frais d'agence suite à l'acquisition en 2019 du bâtiment sis 33 rue Oger).
- **SPORTS ET CENTRE DE LOISIRS (-67 K€)** baisse de la consommation des fluides et de l'entretien des équipements sportifs en raison de la fermeture des sites suite au confinement et à la suspension des activités sportives.
- **ENSEIGNEMENT - FORMATION (-488 K€)** suite à la diminution des dépenses d'alimentation (-272 K€), les frais de séjour et de stage (-80 K€) ainsi que les frais de ramassage scolaire, fluides des écoles, entretien des sites,...

Le poste de dépense SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE reste stable

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 964 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
621 PERSONNEL EXTERIEUR	114	173	136	136	136	103	-32,04 %	75,74 %
6411 REMUNERATION TITULAIRES (Traitement, NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence)	7 465	7 536	7 799	8 068	8 068	7 995	2,45 %	99,10 %
6413 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 786	2 833	3 102	3 100	3 100	3 060	-1,37 %	98,71 %
633 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR REMUNERATIONS (transport, cotisations FNAL, participation à la formation professionnelle continue, cotisations au Centre National et de gestion,...)	423	426	451	451	451	430	-4,88 %	95,34 %
6451 CHARGES DE SECURITES SOCIALE ET DE PREVOYANCE (URSSAF, CAISSES DE RETRAITES, ASSEDIC, AUTRES ORGANISMES SOCIAUX)	4 170	4 137	4 285	4 325	4 325	4 376	2,08 %	101,18 %
Total	14 958	15 105	15 773	16 080	16 080	15 964	1,20 %	99,28 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le budget 2020 est marqué par la crise de la Covid19 qui a eu un fort impact sur le chapitre 012. Le confinement a gelé une partie de l'activité des services entraînant d'une part, un arrêt des recrutements pendant une période de 5 mois et une diminution du recrutement des personnels extérieurs et d'autre part, une baisse des heures supplémentaires suite à l'annulation de nombreuses manifestations.

Certains chantiers Rh ont été interrompus du fait de la gestion de la crise (rédaction de protocoles, tests, gestion des masques...), la rédaction du projet d'administration, le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire).

Le poste 621 – Personnel extérieur est en baisse de 32,04 % par rapport à 2019. Ce poste comprend la rémunération du personnel du SHYRE ainsi que l'ensemble des charges patronales et salariales associé.

La baisse sur ce poste est due à la fermeture de la restauration scolaire suite au premier confinement et à la fourniture des repas en classe par la suite.

Le poste 6411 – Rémunération des titulaires augmente de 2,45 %. Cette augmentation correspond à l'octroi de la prime Covid pour les agents mobilisés pendant le confinement ainsi qu'au transfert des postes vacants des ex-crèches départementales vers la Ville et l'intégration des nouveaux agents recrutés dans la masse salariale.

Par ailleurs, la Ville poursuit sa politique de développement du capital humain encourageant ainsi la mobilité interne notamment dans le cadre de vacances de postes. Un appel à candidature, en interne, est systématiquement transmis par mail, ouvrant de nouvelles perspectives aux agents de monter en compétence et accéder ainsi à plus de responsabilités (5 agents en 2020 DSF, CTM, Crèche).

Le poste 6413 – Rémunération des non-titulaires baisse de 1,37 %. Ce poste correspond aux recrutements d'agents temporaires afin de pallier aux absences des agents placés en autorisation exceptionnelle d'absence (ASA) ou pour assurer le nettoyage lié au Covid.

Il est important de rappeler que la Ville a fait le choix, par solidarité envers notre personnel vacataire, de maintenir la rémunération de ces derniers, alors même que l'activité des centres de loisirs était à l'arrêt plus de deux mois en raison du premier confinement.

ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 584 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION			△	△	△	0	-100,00 %	0,00 %
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR SGP Département	1	2	2	6	6	7	250,00 %	116,67 %
FPIC	491	477	496	620	458	457	-7,86 %	99,78 %
REVERSEMENTS STATIONNEMENT	147	162	178	143	143	112	-37,08 %	78,32 %
REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEV D VERS	249							
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE			70	102	2	0	-100,00 %	0,00 %
AUTRES RESTIT AU TITRE DU DEGREV SR CONTR D-REC				0	8	8		
Total général	888	641	750	775	621	584	-22,13 %	94,04 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 457 K€

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bien que comptabilisé en dépenses de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieurs à la moyenne nationale. La loi de finances de 2018 modifie l'article L.2336-1 du CGCT et prévoit de maintenir les ressources du FPIC à 1 milliard d'euros au niveau national.

Pour 2020, la contribution de la Ville au FPIC est en baisse de 39K€ par rapport à 2019.

Reversement stationnement : 112 K€

Il s'agit des sommes reversées au délégataire pour le stationnement sur voirie.

Ce montant est en baisse de 66 K€ par rapport à 2019 et fait suite à la mise en place de la gratuité du stationnement en raison de l'épidémie de la Covid19.

Autre reversement de fiscalité : 0 K€

Il s'agit de l'impact de la dépenalisation du stationnement payant. Le montant versé en 2019 était de 70K€.

La dépenalisation du stationnement payant conduit à modifier la répartition du produit des amendes de police à destination des communes franciliennes. Jusqu'à la répartition effectuée au printemps 2018, les communes d'Ile de France ne percevaient que 25% des sommes calculées sur la base de la valeur de point, puisque les autres parts revenaient au Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France Mobilité (IDFM)) et à la Région Ile de France (RIF).

Afin de permettre à IDFM et à la RIF de conserver le niveau de ressources perçues au titre des amendes de police, le législateur a décidé que les prélèvements au profit de ces deux entités seraient reconduits, au même niveau qu'en 2018, et viendraient minorer les produits qui auraient dû être perçus par les communes franciliennes.

Reversement de la taxe de séjour : 6 K€

Il s'agit du reversement d'une partie des produits de la taxe de séjour au Département et à la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 952 K€

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65. Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2020 s'élève à 6 952 K€ contre 6 854 K€ en 2019, soit une augmentation de 1,43 %.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	CA	CB
65541 - CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 917	5 028	5 104	5 250	5 090	5 078	-0,51 %	99,76 %
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	1 067	1 067	974	989	989	989	1,54 %	100,00 %
657362 - CCAS	387	387	370	453	453	453	22,43 %	100,00 %
653 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	201	205	200	240	240	215	7,50 %	89,58 %
6554 ET 6558- CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT- AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	192	190	194	207	207	198	2,06 %	95,65 %
6541 CREANCES ETEINTES- 6542 ANV 65828 SOLDE 65	11	10	12	32	32	19	58,33 %	59,38 %
Total général	6 775	6 887	6 854	7 171	7 011	6 952	1,43 %	99,16 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 227 K€

Il s'agit des contributions obligatoires aux organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	2017	2018	2019	2020
EPT VALLEE SUD - GRAND PARIS	4 917	5 028	5 104	5 078
INSTITUT NOTRE DAME	159	141	138	121
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	14	16	17	11
SIPPEREC - SIFUREP	10	8	13	13
SI DU CIMETIERE DE L'ORME A MOIN	6	3	3	0
SIGE/IF	4	22	4	4
Total général	5 110	5 218	5 279	5 227

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les contingents et les participations obligatoires s'élèvent à 5 227 K€ en 2020 contre 5 279 K€ en 2019.

Ce poste est composé du FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris (5 078 K€ en 2020 contre 5 104 K€ en 2019), soit une baisse de 0,5 %. Cette baisse correspond à la prise en charge des masques, par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales), dans le calcul du FCCT.

Outre le FCCT, ce poste est également composé des participations aux dépenses des écoles privées (121 K€ en 2020 contre 138 K€ en 2019), des contributions de la Ville aux frais de scolarité des élèves réginaburgiens scolarisés dans d'autres communes (11 K€ en 2020 contre 17 K€ en 2019) et des contributions aux syndicats intercommunaux (17 K€ en 2020 contre 20 K€ en 2019).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 989 K€

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé s'élèvent à 989 K€ en 2020.
SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 453 K€

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 20 K€;
- la subvention d'équilibre pour 432 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 234K€

Elles regroupent des charges de natures différentes liées aux activités de l'assemblée municipale (indemnités, cotisations sociales, frais de mission et de formation des élus) mais aussi les créances admissions en non valeur.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 676 K€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Le remboursement des intérêts de la dette sur 2020 de 676 K€ est en baisse de 70K€ par rapport à 2019 (745 K€) en lien avec la diminution de l'encours de la dette.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 1 786 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
6714 - BOURSES ET PRIX	29	31	27	24	24	16	-40,74 %	66,67 %
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4	6	16	16	14	10	-37,50 %	71,43 %
6710 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	9	8	5	5	10	7	40,00 %	70,00 %
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2	67	5	5	5	0	-100,00 %	0,00 %
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	1	21	0	2 000	1753	8247,62 %	87,65 %
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0	0	0	3	4	0		0,00 %
Total général	55	113	74	53	2 057	1 786	2313,51 %	86,83 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dépenses dites « exceptionnelles » passent de 74 K€ en 2019 à 1 786K€ en 2020 soit une augmentation de 2314%.

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (10 K€);
- les prix lors de manifestations et concours (6 K€) ;
- les charges exceptionnelles de 1 753 K€ correspondent aux remboursements au Département des charges de personnel suite à la municipalisation des crèches départementales

DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 350 K€

Elles font suite aux délibérations prises lors du conseil municipal du 9 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à constituer des provisions à hauteur de 350 K€ :

- 50 K€ au titre des créances douteuses permettant de couvrir le risque de non-paiement des créances dues par la société SIBM,
- 300 K€ au titre des charges de gestion permettant de couvrir le solde de gestion susceptible d'être remboursé au Département des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2018 pour les ex-crèches départementales.

b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 37 715 K€

Les recettes réelles : (chapitres 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 - 78 - 013)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont arrêtées à 37 715 K€ au 31 décembre 2020.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
73 IMPÔTS ET TAXES	22 797	22 724	23 209	23 307	23 503	23 645	1 22 %	100 60 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 613	4 588	6 427	7 097	7 108	7 058	30 05 %	99 30 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors cession)	1 502	2 101	4 916	357	2 873	2 876	-1 49 %	100 10 %
dont 775 – Cession	45	4 722	4 599	0	0	150	-96 74 %	
70 PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 643	3 746	4 000	3 633	2 880	2 813	-29 62 %	97 67 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000	1 295	1 178	1 270	1 146	1 005	-14 69 %	88 16 %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	319	253	259	200	200	302	16 60 %	151 00 %
76 PRODUITS FINANCIERS	15	77	0	0	0	0	#DIV/0!	
78 REPRSE SUR PROVISIONS	5	200	0	20	20	16	#DIV/0!	80 00 %
Total général	33 294	34 984	38 988	35 784	37 724	37 715	-3 27 %	99 98 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Le chapitre 70) : 2 813 K€

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les Réginauburgiens que sont la restauration scolaire, la fréquentation des accueils de loisirs, des crèches et des écoles municipales, les classes découvertes, l'occupation du domaine communal, la médiathèque, la culture, le cimetière...

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 571	1 634	1 457	1 214	971	965	-33 77 %	99 38 %
FAMILLE - CRÈCHES	719	1 184	1 271	1 187	920	932	-26 67 %	101 30 %
AMÉNAGEMENT ET SERVICE URBAIN	206	381	339	344	238	341	0 59 %	143 28 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	270	321	410	328	300	279	-31 95 %	93 00 %
SCES GÉNÉRAUX ADM PUBLIQUES LO	179	164	162	153	149	144	-11 11 %	96 64 %
LOGEMENT - PARC PRIVÉ DE LA VILLE	59	66	81	152	138	74	-8 64 %	53 62 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0	38	163	105	35	38	-76 69 %	108 57 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	47	51	54	50	40	40	-25 93 %	100 00 %
Total général	3 051	3 739	3 937	3 533	2 791	2 813	-24 77 %	100 79 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les produits des services s'élèvent en 2020 à 2 813K€ alors qu'ils étaient de 4 000K€ en 2019. Cette baisse de recettes de 1 187 K€ est la conséquence des mesures sanitaires prises en 2020 afin de ralentir la propagation de la Covid19 (confinements de mars et novembre, télétravail, fermeture des écoles, cantines, équipements sportifs, crèches, gratuité des terrasses et du stationnement,...).

PRODUITS DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 23 645 K€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	17 644	17 883	18 354	18 520	18 766	18 663	1 63 %	99 45 %
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956	2 956	2 952	2 952	2 952	2 952	0 00 %	100 00 %
7381 - TAXE ADD.T. DROITS MUTATION OU PUB FONCE	1 661	1 447	1 465	1 440	1 440	1 647	12 42 %	114 38 %
7361 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	329	333	330	330	287	293	-11 21 %	102 09 %
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	93	82	80	40	40	81	1 25 %	202 50 %
7362 - TAXES DE SEJOUR	9	19	23	21	14	5	-78 26 %	35 71 %
7368 - TAXES SUR PUBLICITE	5	4	5	4	4	4	-20 00 %	100 00 %
Total général	22 797	22 724	23 209	23 307	23 503	23 645	1 88 %	100 60 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les principales recettes fiscales sont :

Taxe foncière et taxe d'habitation : 18 663 K€

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Le produit fiscal a augmenté du fait de plusieurs facteurs : le dynamisme physique des bases fiscales, la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'État.

Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts locaux payés par les ménages.

Pour information : le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est au taux plafond de 15 % ; l'abattement obligatoire pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et 25 % à partir de la troisième personne à charge.

-de plus, la Ville applique l'abattement en faveur des personnes handicapées qui représente 10 % de la valeur locative moyenne

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 1 647 K€

Les droits de mutation sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles et le volume de transactions réalisées. Les recettes des droits de mutation dépendent donc du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Ces revenus sont caractérisés par leur irrégularité et leur impact financier, compte tenu de la situation économique du département. Pour rappel, le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % (article 1594 D du CGI). Quant au taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, il est fixé à 1,20 %. (article 1584 et 1595 bis du CGI).

On constate une hausse des produits de ces taxes de 182K€ en 2020 comparé à 2019 et ce malgré la situation sanitaire liée à la Covid19 et la période de confinement instaurée en mars 2020 qui a freiné l'ensemble des transactions immobilières durant le second trimestre.

Attribution de compensation : 2 952 K€

L'attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité économique perçu par la commune en 2015. Elle est majorée de la dotation de compensation de la part salaires et peut être minorée par le montant des charges transférées à la MGP. Cette compensation est stable depuis 3 ans.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation au titre de l'exercice 2015	1 831 539 00 €	1 831 539 00 €	1 831 539 00 €	1 831 539 00 €	1 831 539 00 €
Dotation de la compensation de la part salaires	1 124 689 00 €	1 124 689 00 €	1 124 689 00 €	1 124 689 00 €	1 124 689 00 €
- Charges transférées	0 00 €	0 00 €	-4 133 00 €	-4 133 00 €	-4 133 00 €
TOTAL	2 956 228,00 €	2 956 228,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €

Taxe de séjour

La taxe de séjour perçue par la Ville baisse de 78 % en raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement depuis mars 2020 afin de ralentir la pandémie de la Covid19

Cette taxe est mise à la charge de l'occupant et est collectée par le service hôtelier (ALIXIA) au moment du paiement de la prestation de location.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur la quantité d'électricité consommée par les usagers. Elle est collectée par les fournisseurs d'électricité et reversée en partie à la Ville. Cette taxe est en baisse de 11 % sur 2020. Cette recette est aléatoire et dépend principalement des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 7 058 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du Conseil Départemental ainsi que des participations CAF. Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	CA	CE
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 334	1 369	2 269	1 894	1 894	1 873	-17,09 %	98,89 %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 232	2 181	2 115	2 046	2 046	2 047	-3,22 %	100,05 %
7473 - DEPARTEMENTS	367	357	401	2 485	2 485	2 468	515,46 %	99,32 %
74835 - ETAT - COMPENSAT EXONERATIONS TAXE HABITATION	356	352	396	417	417	417	5,30 %	100,00 %
74718 - AUTRES	98	100	104	108	119	126	21,15 %	105,88 %
74832 - ATTRIB FONDS DEPARTEMENT DE TAXE PROF	185	162	92	92	92	92	0,00 %	100,00 %
744-FCTVA DEP FONCT	0	30	24	17	17	17	-29,17 %	
74748 - AUTRES COMMUNES	24	15	16	17	17	8	-50,00 %	47,06 %
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	0	8	8	9	9	2	-75,00 %	22,22 %
74834 - ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4	6	7	7	7	7	0,00 %	100,00 %
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	4	4	4	4	4	0	-100,00 %	0,00 %
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0	1	1	1	1	1	0,00 %	
7461-D G D	0	0	0	0	0	0	-100,00 %	
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS SPECIFIQUES A TAXE PROF	6	0	0	0	0	0		
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3	2	0	0	0	0	=D V 0	
748388 - AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENS	1	0	0	0	0	0		
Total général	4 613	4 587	5 427	7 097	7 108	7 058	30,66 %	99,30 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dotations et participations augmentent de 30 % entre 2019 et 2020.

En 2020, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national est stable. Pour autant, elle doit absorber le coût :

- de la hausse de la population communale (environ 35 à 40 millions d'euros par an),
- du développement de l'intercommunalité,
- du financement des avantages octroyés aux communes nouvelles
- de l'effort de péréquation soit 200 millions d'euros (130 millions d'euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine).

Ce besoin de financement interne à la DGF du bloc communal est couvert par écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes selon leur potentiel fiscal.

La contribution de la Ville de Bourg-la-Reine est de 68 K€.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75) : 1 005 K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	521	605	603	655	659	654	84,6 %	99,24 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	246	339	247	279	197	208	-16,79 %	105,58 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	132	154	130	96	44	49	-62,31 %	111,36 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	101	197	198	240	240	94	-52,53 %	39,17 %
Total général	1 000	1 295	1 178	1 270	1 140	1 005	-14,69 %	88,16 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le poste aménagement et service urbain, environnement comprend les recettes issues de la DSP stationnement 161 K€ en 2020 contre 191K€ en 2019, soit une baisse de 30K€ ainsi que le SIPPAREC pour 55K€,

Le poste services généraux comprend les produits de locations des salles municipales. On constate une baisse de recettes de 81K€ en 2020 (49K€ en 2020 contre 130K€ en 2019) suite à la fermeture des salles de locations en raison de l'épidémie de la Covid19.

Le poste action économique – marché porte sur la redevance de la DSP marché. Ce dernier accuse une baisse de 53 % et correspond à un retard de paiement en voie de régularisation.

PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 2 876 K€

Les principales recettes concernent le remboursement par le département des frais de personnels des ex-crèches départementales (1 753K€), des régularisations comptables (304 K€) et des aides Covid (508K€ de la CAF et 211K€ du Dept 92).

ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 302 K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- *aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance)*
- *aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).*

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
6459 - REMBOURSEMENTS + CHARGES DE S S ET PREVOYANCE	241	198	228	171	171	227	+0,44 %	132,75 %
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	79	55	31	29	29	75	+1,94 %	258,62 %
628-RABAIS REMISE OBTENUS SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0	0	0	0	0	0		
Total général	320	253	259	200	200	302	+16,60 %	151,00 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 438K€

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 – 23) :

➤ **Emprunt et dettes**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3185 K€

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 3 153 K€ et le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales pour le CAEL (15 K€) la petite enfance (14 K€). Le montant résiduel concerne le remboursement de dépôts et cautionnements reçus, pour 3 K€.

➤ **Les dépenses d'intervention :**

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Ces dépenses d'intervention sont composées des dépenses d'équipement brut d'un montant total de 7 603 K€.

ÉTUDES (chapitre 20) : 371 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	CA	CB
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	335	268	187	485	668	182	-2.67 %	27.25 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	499	279	59	4	50	27	-54.24 %	54.00 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	112	46	50	136	232	103	106.00 %	44.40 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	11	16	26	6	14	6	-76.92 %	42.86 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	47	24	18	0	19	0	-100.00 %	0.00 %
ACTION ECONOMIQUE	0	0	4	0	11	4	0.00 %	36.36 %
FAMILLE - CRECHES	5	24	3	0	49	49	1533.33 %	100.00 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	14	4	2	2	1	0	-100.00 %	0.00 %
Total général	1 023	661	349	633	1 044	371	6.30 %	35.54 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les crédits ont été nécessaires pour financer des études relatives à la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public 67K€, les études sur la voirie et l'aménagement de l'espace public 74K€, les diagnostics techniques et mises en conformité des bâtiments 63 K€, la modernisation des systèmes d'information 61K€, les études relatives aux nouveaux projets de la Ville 108 K€ (crèches, gymnase,..)

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 371K€

Les montants correspondent principalement aux subventions versées au foyer d'accueil médicalisé rue Ravon (239K€) ainsi que le versement d'une subvention à Hauts-de-Seine habitat d'un montant de 112K€ dans le cadre de projets immobiliers rue Elie Le Gallais et rue Thillooy.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 2 495 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C-A	C-B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	82	52	1 480	69	153	49	-96,68 %	32,03 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 517	715	825	1 742	2 575	1 378	67,03 %	63,61 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	708	1 128	740	877	1 085	567	-23,38 %	52,26 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	242	821	563	210	247	108	-80,82 %	-3,72 %
CULTURE - MEDATHEQUE	25	238	480	211	256	41	-91,56 %	16,02 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	549	262	188	223	299	244	29,79 %	81,61 %
FAMILLE - CRECHES	124	142	147	316	348	75	-48,98 %	21,65 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	4	15	36	21	33	27	-25,00 %	81,82 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	4	14	31	4	8	6	-80,65 %	75,00 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	8	0	17	0	16	0	-100,00 %	
Total général	3 263	3 387	4 507	3 679	5 020	2 495	-44,64 %	49,70 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dépenses relatives au logement et parc-privé de la Ville portent sur le paiement, au Service de Publicité Foncière (SPF) de Vanves, d'un reliquat de publicité foncière pour la vente du bâtiment sis 33 rue Oger (16K€) ainsi que des travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments municipaux 33K€.

Les dépenses relatives à l'aménagement et service urbain portent principalement sur les travaux de rénovation de l'éclairage public 355K€, un appel de fonds pour le ravalement du Petit Luxembourg 112K€, des travaux d'entretien de la voirie communale 273K€, l'acquisition de deux locaux commerciaux sis 65 Bd Joffre et 118 Bd Général Leclerc pour un montant total de 482K€, la fourniture et pose de 15 caméras place de la Gare et extension de la vidéoprotection pour 127K€.

Les dépenses relatives aux services généraux concernent principalement les dépenses du budget participatif 24K€ (pour la fresque rue de Fontenay et les tables d'échecs), les travaux d'entretien du réseau de chauffage et de mise en conformité des ascenseurs 130K€, les travaux d'installation et de maintenance informatique 348K€, travaux de reprises des concessions funéraires 38K€.

Les dépenses relatives au sport et aux crèches portent principalement sur l'acquisition de fournitures, d'équipements et mobiliers.

Les dépenses relatives à l'enseignement - formation correspondent aux travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments scolaires 191K€ et à l'acquisition d'équipement pour les restaurants scolaires 54K€.

TRAVAUX (chapitre 23) : 4370 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C-A	C-B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 358	571	5 957	3 026	3 377	2 782	-53,30 %	82,38 %
CULTURE - MEDATHEQUE	0	966	3 332	4 076	3 647	1 406	-57,80 %	38,55 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	0	89	30	0	47	47	56,67 %	100,00 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	517	0	0	0	0	0		
ENSEIGNEMENT - FORMATION	421	0	0	0	0	0		
FAMILLE CRECHES	0	0	0	110	172	118		
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	0	0	0	100	250	17		
Total général	2 296	1 626	9 319	7 312	7 493	4 370	-53,11 %	58,32 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les travaux portent principalement sur le réaménagement de la place de Gare (2 782K€) et la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (1 406 K€).

b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 912 K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 23). Elles comprennent :

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 3 561 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	CA	CB
10228 - AUTRES FONDS	0	8500	5664	0	0	0	-100,00 %	=D.V:0
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0	1993	2245	1342	1342	1 342	-40,22 %	100,00 %
10222 - F C T V A	623	925	952	2130	2130	2 130	123,74 %	100,00 %
10226 - TAXE D'AMENAG ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	213	228	169	255	255	89	-57,34 %	34,90 %
10227 - VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	2	0	0	0	0	0	=D.V:0	
Total général	838	11 646	9 030	3 727	3 727	3 561	-69,42 %	95,55 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le FCTVA : 2 130K€

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2019, s'est élevé à 2 130K€ en 2020 contre 952 K€ en 2019. Cette augmentation de 45% est due à l'augmentation des dépenses éligibles au FCTVA, notamment en raison des grands projets d'investissement de la Ville (Gare, Cael...)

Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 89 K€

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) est remplacée par la taxe d'aménagement (TA). En 2019, la Ville ne perçoit plus que de la TA, et ce à hauteur de 89 K€.

Le produit de cette taxe, assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable ce qui explique ces évolutions erratiques depuis 2014.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13) : 3 257 K€

La Ville a perçu en 2020 le soutien financier de ses divers partenaires pour la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de 3 257K€ (contre 5 110 K€ en 2019) dont 1 527K€ du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (construction du CAEL et réaménagement de la Place de la Gare), 1 353 K€ du Syndicat des Transports d'Ile de France (aménagement PI Gare et Véligo), 69K€ de la Région Ile-de-France (Terrain synthétique, vidéoprotection...), 176K€ de la Préfecture des Hauts-de-Seine (construction abri vélos, Microfolies...), 35K€ de la CAF (pour le mobilier du CAEL), 87K€ par l'association syndicale des propriétaires pour les études relatives à l'enfouissement des réseaux aériens dans les copropriétés.

En 2020, la Ville a perçu une recette de 108 K€ au titre des amendes de police.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 608K€

Les recettes du budget principal inscrites au compte 16 correspondent aux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole pour 1 568 K€ et de la Banque Postale pour 1 000 K€.

IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 4 K€

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés. Cette année, leur montant s'élève à 4 K€ en recettes.

C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20
Recettes de fonctionnement	52	65	354	353
Dépenses de fonctionnement	1 744	3 524	6 729	2 186
Solde fonctionnement (a)	-1 692	-3 459	-6 375	-1 833
Recettes d'investissement	1 946	4 374	7 556	2 484
Dépenses d'investissement	254	915	1 181	651
Solde investissement (b)	1 692	3 459	6 375	1 833
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-

D/ LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser 2020 à reporter sur le budget 2021 se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 808 097,17 €	2 208 463,58 €
10	DOTATION FOND DIVERS ET RESERVES		0 00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 661 036 58 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 141 16 €	217 424 00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	313 934 68 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	240 250 00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 397 433 67 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 056 337 66 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	0 00 €	

E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le Compte Administratif 2020 présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 954 658,23 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élève à 197 481,98 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à 2 599 633,59 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du déficit des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 157 542,66 €.

F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du budget principal s'établit à 27 578 K€ contre 28 298 K€ en 2019 et 29 352 K€ en 2018.

La dette est constituée de 20 emprunts auprès de 6 organismes et à 92 % d'emprunts à taux fixe.

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	12 582 898,12 €	7	45,18 %
Caisse d'Allocations Familiales	204 549,60 €	2	1,11 %
Caisse d'épargne Ile de France	4 608 382,18 €	6	16,98 %
Crédit Foncier	2 000 000,00 €	1	7,25 %
La Banque postale	2 170 000,00 €	2	7,81 %
Société de Financement Local	6 052 557,81 €	4	22,26 %
Total	27 719 788,72 €	22	100,00 %

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement.

Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité. Le plafond national de référence défini à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques a été fixé à 12 années pour les communes.

Pour l'exercice 2020, la capacité de désendettement de la ville est de 9,4 années.

GI SYNTHÈSE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE HORS RESULTAT

La crise sanitaire que traverse le pays depuis le mois de mars 2020 a eu un impact financier certain sur le budget des collectivités locales. Les mesures sanitaires prises par le gouvernement pour ralentir la propagation de la Covid19 notamment via le confinement de la population en mars et novembre, le renforcement des mesures sanitaires au sein des établissements de la Ville, la généralisation du télétravail, la fermeture de classes, la mise en place de la gratuité du stationnement ou du droit d'occupation du domaine public pour soutenir les bars et restaurants de la Ville ont fortement pesé sur le budget en dépense et en recette.

A cela s'ajoutent les mesures de solidarité prises par la Ville durant le premier confinement à destination des familles en difficultés via le versement exceptionnel d'une aide financière pour compenser le surcoût des repas scolaires durant la période de fermeture des cantines.

La Ville n'a pas, pour autant, oublié son personnel vacataire qui exerce des fonctions d'animation au sein de ses centres de loisirs et qui en raison du confinement a subi une baisse d'activité, puisqu'elle a poursuivi le versement intégral des salaires malgré une diminution importante des contributions des familles.

Malgré ce contexte sanitaire imprévisible, la Ville a réussi à contenir les effets de la crise sur le budget 2020.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif 2020 de la Ville tel que décrit ci-dessus.

MME SPIERS : Merci Monsieur EL GHARIB pour cet exposé sur ces deux points. Je fais juste une petite remarque, Monsieur FERNANDEZ votre main est levée depuis un certain temps, donc je ne sais pas si vous avez une question ou si vous allez en avoir une. Donc avez-vous des remarques, des questions ?

M. FERNANDEZ : Oui je vous confirme que j'ai des questions, je pensais avoir levé la main juste à l'instant.

MME SPIERS : On n'entend pas Monsieur FERNANDEZ. Monsieur BONAZZI, Madame COEUR-JOLY, alors Madame COEUR-JOLY s'il vous plaît.

MME COEUR-JOLY : Oui je voulais d'abord vous remercier pour la présentation, remercier les services et tous ceux qui font ce travail pour que les présentations et que les comptes soient présentés ainsi. J'avais posé une question déjà en commission, et je me permets de la réitérer rapidement, qui était de savoir s'il avait été possible de faire un bilan de ce que le Covid avait

finalement coûté à la Ville, et permis d'économiser puisqu'on voit que finalement les comptes se terminent pas si mal que ça. Donc sachant que l'année 2021 risque d'être malheureusement relativement identique à 2020, avec des nuances naturellement, on aurait aimé connaître les dépenses liées spécifiquement au Covid, quelles sont les aides que vous avez touchées ? Et également ce que vous n'avez pas pu réaliser, les pertes liées au Covid aussi.

MME SPIERS : Merci. Monsieur FERNANDEZ, s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Déjà je tenais à préciser que je ne voulais absolument pas affecter la présentation de Monsieur EL GHARIB, c'était juste pour une question de compréhension et qu'on soit bien tous d'accord sur les montants qui étaient annoncés, y compris pour les gens qui nous suivent sur Internet, ça me paraît important. Moi, j'ai plusieurs questions mais qui sont aussi des questions un peu de perspectives d'avenir, donc peut être que ça viendra dans la deuxième partie. C'est aujourd'hui, la compensation pour la perte de taxe d'habitation, on sait qu'on l'a eue en 2020 mais qu'en est-il des prochaines années ? Parce que je crois qu'on est toujours dans l'incertitude ce côté-là.

La deuxième, c'est le montant des études, 371 K€, je trouve ça toujours astronomique, a priori c'est normal dans une ville, mais est-ce qu'on a aujourd'hui recensé les personnes au sein du personnel qui pourraient nous permettre de diminuer le montant de ces charges conséquentes ?

La troisième et ce sera la dernière, ça concerne les subventions parce qu'on a obtenu sur 2020 un certain nombre de subventions et c'est très bien, ça bravo, on ne peut que s'en féliciter, je voudrais juste savoir quel était le taux de conversion des subventions par rapport à nos demandes ? Est-ce qu'on reçoit 10 %, 20 %, 30 %, 50 % des demandes de subvention qu'on peut faire. Je m'arrêterai là pour ce chapitre, merci.

MME SPIERS : Merci Monsieur FERNANDEZ. Monsieur BONAZZI, s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Merci Madame SPIERS. Je fais rapidement parce que des choses ont été dites. Merci à la présentation qui est pédagogique, alors il y a un exercice obligé qui est fait et bien fait, donc qui est celui qu'on vient d'entendre, de l'énoncé. Je m'associe à ce qu'a dit Marylène COEUR-JOLY, à savoir que, et ça avait été dit dans les précédents Conseils où on a parlé de chiffres, le phénomène de l'année 2020 tout le monde le sait, et effectivement comme l'a dit Marylène aussi de l'année 2021 ce sera le Covid, et que finalement on ne l'a pas en analyse. Et c'est pour ça que, traditionnellement puisque l'opposition en tout cas notre équipe vote favorablement sur cette présentation-là, qui est essentiellement un travail technique d'exécution par les services et puis après la présentation. Là on a une déception, plutôt intellectuelle et politique, sur le fait de ne pas avoir le détournement de ce qu'a coûté en 2020 le Covid, à la hausse et à la baisse, c'est-à-dire des choses qui auraient pu être reçues et des choses qui n'ont pas pu être reçues, des choses qui ont dû être dépensées. On nous a dit dans de précédents Conseils, on a acheté des masques, on y croit bien sûr, on a acheté du gel, on a fait la signalisation etc. Mais finalement la vie de la Ville est perturbée et dans le budget, la comptabilité continue de faire son travail, les cases sont là, et on arrive à mettre les chiffres dans les cases mais pour l'analyse, et comme le disait Monsieur FERNANDEZ pour nous mais aussi et surtout pour le public qui j'espère est nombreux derrière Youtube, on ne sait pas en quoi une ville, la nôtre en particulier, est perturbée dans son fonctionnement comptable par le Covid. Et comme malheureusement 2021, enfin si cet exercice avait été fait on aurait sans doute une meilleure visibilité aussi et traduction de ces phénomènes-là dans le budget 2021. Mais on n'a pas l'analyse du passé, en tout cas elle ne nous est pas présentée et donc elle ne pourra pas être transposée et ça ne nous permettra pas une interprétation suffisamment riche de 2021 non plus. Donc j'exprime ce regret-là et, encore une fois, la figure obligée de présentation des comptes, elle est faite et assez claire.

Je dis aussi une dernière chose, c'est une remarque et pas une question, et vous le voyez très bien à la fin de l'exposé, c'est évidemment la section investissement et la section fonctionnement sont réputées disjointes mais en vérité elles sont très corrélées puisqu'il y a un gros versement de l'une vers l'autre, et donc ce qu'on fait d'un côté impacte l'autre. Donc on les présente séparément mais il

faut bien comprendre que c'est un tout.

Et dernier petit point, même si c'est un peu répétitif aussi par rapport à ce qu'a dit Monsieur FERNANDEZ, il est vrai que régulièrement on peut s'étonner de sous-traitance d'un certain nombre d'actions, d'études notamment mais pas que, mais notamment des études, on le fait au fil des Conseils. Monsieur le Maire nous a dit il y a quelques instants qu'il y avait un gros effort de formation du personnel, très bien ; ma question c'est, est-ce que l'effort de formation qui est un investissement, qui est très bien pour le personnel et très bien pour la Ville, aura pour effet un jour de limiter le recours que nous jugeons trop systématique aux conseils extérieurs pour des prestations qui sont parfois, probablement, faisables par le personnel de la Ville, ce qui rendrait la Ville plus autonome et le travail des agents plus intéressant également. Merci, j'ai fini.

MME SPIERS : Je vois deux autres mains levées, Madame MAURICE et Monsieur DEL, je donne la parole à Madame MAURICE, s'il vous plaît.

MME MAURICE : Je voulais juste poser la question, je ne vois pas encore, j'imagine que ce n'est pas encore le cas, mais est-ce qu'on pourrait avoir à un moment la présentation que vous nous aviez annoncée, je crois, un plan pluriannuel, est-ce qu'on pourra avoir à un moment la présentation de ce plan lorsque ce sera un peu avancé, ou au moment où vous le souhaiterez ? Merci.

MME SPIERS : Merci, Monsieur DEL.

M. DEL : Oui bonsoir, je reconnais les remerciements à notre collègue pour la richesse de sa présentation mais qui n'atténuera pas apparemment pour lui la critique que je vais faire. Je trouve un peu dommage que, contrairement aux nouvelles orientations de la présentation des lois de finance, le budget et son exécution ne soient pas présentés pas mission. Là vous nous faites une présentation très comptable, et effectivement l'agent comptable, les tableaux de l'agent comptable comme ça, mais je pense qu'à la fois pour nous et pour les administrés, avoir une présentation, on l'a dit spécifiquement pour le Covid, mais on pourrait le dire pour d'autres choses, par ce qu'on appelle maintenant dans les lois d'orientation de finance par mission, serait plus intéressante parce qu'on ne sait pas globalement. Tout à l'heure j'ai un peu manifesté mon insatisfaction du manque d'affichage des actions foncières dans une démarche globale sur l'urbanisme. Là c'est un petit peu pareil, on ne voit pas à travers ces exécutions sur quels points, sur quels domaines a pesé l'engagement de la commune, et en gros sur quoi on pèse et sur quoi on va peser. Donc ça se traduit effectivement par la difficulté que vient de citer Florence MAURICE, sur le fait qu'on a une difficulté à avoir un budget pluriannuel, mais là on a un peu une difficulté à voir, ce n'est pas le bon terme mais, sur quoi a pesé l'essentiel de nos dépenses ? À quoi on donne la priorité ? Et là, moi je vais faire l'exercice parce que j'aime bien manipuler un peu les chiffres, et il va falloir que je travaille sur les différents comptes pour avoir une vision un peu globale et synthétique, et là c'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas. On est quand même une entité de décision et d'explicitation politique, des choix politiques de la municipalité, on n'est pas, même s'il faut le faire de temps en temps, juste une chambre d'enregistrement de tableaux comptables, aussi bien présentés de manière pédagogique.

MME SPIERS : Merci pour ces questions. Monsieur EL GHARIB, je vous donne la parole pour apporter des réponses.

M. EL GHARIB : Je vais prendre dans l'ordre, la question de Madame COEUR-JOLY et puis Monsieur BONAZZI. Sur le bilan Covid, vous savez qu'on a fait un bilan lors d'un Conseil Municipal et, de tête, je ne l'ai pas ici, il y avait un déficit à l'époque entre pertes de recette et puis subventions, on était en déficit d'environ 120 K€ à peu près à l'époque. Il est vrai que, à date, on n'a pas arrêté à nouveau les comptes par rapport à ce sujet-là. Donc si c'est une demande, on veut bien en prendre note et faire un bilan plus précis par rapport à l'activité Covid, les plus et les moins. C'est quelque part une réitération de ce qu'on vous a déjà présenté lors d'un Conseil, c'est ce que je comprends, mais là aujourd'hui à date on ne l'a pas. Ce que je peux dire de façon simple, et je pense que vous avez pu le constater sur les comptes de la Ville, c'est que l'impact il est dans l'épaisseur des 120 K€ et donc ça ne vient pas écrouler les comptes de la Ville, si je peux utiliser, mais sans parler de chiffres

exactement. Donc ça répond à la question de Madame COEUR-JOLY et de Monsieur BONAZZI. Sur la question de Monsieur FERNANDEZ sur les perspectives d'avenir, sur la compensation de la taxe d'habitation. L'État s'est engagé de compenser à l'euro pour les années à venir et c'est ce qu'on attend quelque part sur la perspective qui nous sépare pour les années suivantes. Sur la question autour du budget études, vous savez que notre budget global de projets réels qu'on fait annuellement, il est à peu près de 8 millions d'euros. Donc vous prenez les 370 K€, qui sont un montant non-négligeable bien évidemment, qu'on appelle avec parcimonie quelque part parce que c'est d'abord les services de la Ville et on fait appel à l'expertise de la Ville, et ensuite quand on constate sur certains endroits qu'on a besoin d'apport d'expertise externe, c'est uniquement à ce moment-là qu'on fait appel à des expertises externes. Et puis quand vous regardez la proportion, 370 K€ comparés avec 8 millions d'euros de projets, je vous laisse faire le rapport, ce n'est pas énorme en soi. Ceci étant, on le gère avec parcimonie, et on fait appel de façon mesurée à l'externe et ce n'est pas pour les mettre en compétition avec le personnel de la Ville bien évidemment. Ensuite, dans ce poste, il y a également des frais de logiciels, qui s'élèvent à environ 70 K€. Donc ils sont intégrés comme ça, comptablement, dans ce poste, et qui expliquent pour partie un montant. Ce qui laisse les 300 K€ quand même pour des études précises.

Sur les subventions, je ne suis pas sûr qu'on puisse raisonner sur les subventions sur une demande et on a obtenu X pour cent ; je ne suis pas sûr que la logique, en tout cas on n'a jamais pu faire ce genre de comparaison. Ce qui est clair, c'est qu'on poursuit les subventions, et on les pourchasse auprès de nos partenaires par projet, par initiative etc., et donc on ne s'arrête pas là, on espère que cette année il y a des subventions nouvelles et qui viennent en cohérence avec nos projets, qui viennent compléter nos projets. Donc on n'a pas un chiffre qu'on peut communiquer comme ça X pour cent qui explique qu'on a demandé tant et on a obtenu uniquement 20 ou 30 %.

Sur la question sur le plan pluriannuel, le sujet nous tient à cœur donc on le répète, là aujourd'hui, ce n'est pas l'objet de la présentation d'aujourd'hui et il sera présenté en temps voulu, en temps donné courant de l'année et c'est toujours dans le plan de travail que nous avons en cours.

Le dernier point de Monsieur DEL sur la présentation par mission, je pense que ce que vous demandez Monsieur DEL c'est une comptabilité analytique qui permet de faire une sorte de cube et qui permet de tourner par mission. Il se trouve qu'on a une comptabilité publique, qu'on doit respecter et ça c'est le point d'entrée, c'est ce qu'on vous présente tous les jours ; il y a du progrès à faire sans doute pour avoir une vision par mission, aujourd'hui le cube pour présenter par mission et analytiquement il n'existe pas comptablement dans la Ville. On peut réfléchir à des efforts dans le futur pour pouvoir l'intégrer, mais malheureusement on n'a pas cette comptabilité analytique aujourd'hui pour pouvoir montrer par mission. J'espère que j'ai répondu à toutes les questions.

MME SPIERS : Merci beaucoup pour ces réponses.

MME SPIERS propose de passer au vote.

Pour le point concernant le compte de gestion

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

MAJORITE

Vote sur le compte administratif

Résultat du vote : Votants : 33 (M. DONATH s'est retiré lors du vote et n'est pas pris en compte le pouvoir de Mme CANCIANI à M. DONATH)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI)

pour M. HAUSEUX)

MAJORITE

Nous allons poursuivre. Monsieur le Maire va reprendre la présidence de ce Conseil.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS pour cet intérim. Nous continuons avec le point relatif aux subventions à verser aux associations.

Donc avant de donner la parole à Madame FERNAND-DETRIE, je rappelle que vous avez reçu un mail de l'administration avec la liste des associations dans laquelle vous êtes membres. Cette demande concerne les membres d'organe des directions d'association et non les simples adhérents, sauf si en tant qu'adhérent vous êtes impliqué aussi dans la pratique de la gestion de l'association. Je vais donc citer les informations que nous avons reçues et vous les corrigerez en levant la main peut-être, en demandant la parole si nécessaire.

Donc sont concernés et ne participeront ni au vote ni au débat pour différentes associations, Monsieur ANCELIN pour l'Office du tourisme et le CAEL ; Madame LE JEAN pour l'ASAD et l'ADIB ; Monsieur LACOIN pour l'ASBR, l'ADS, Habitat et humanisme, l'AUFEM ; Madame BARBAUT pour l'ASAD ; Madame CLISSON RUSEK pour l'APIMEO ; Madame AWONO pour AUFEM et ADIB ; Madame NED pour l'APIMEO et Office du tourisme ; Monsieur GELARDIN pour l'ASBR ; Madame BROUTIN pour ADS ; Madame MAURICE pour le CAEL ; Monsieur HAUSEUX donc Monsieur BONAZZI pour l'ADIB ; et Monsieur HOUERY pour ASAD. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? Bien donc si Je n'ai oublié personne je vais passer la parole à Madame FERNAND-DETRIE, merci à vous Jacqueline et j'aurai un point complémentaire à aborder avant le vote final. À vous Madame FERNAND-DETRIE.

11. Approbation des demandes de subventions à verser aux associations pour l'exercice 2021

Madame FERNAND-DETRIE présente le rapport

Conformément à une ordonnance du 23 juillet 2015 et afin de simplifier et rendre plus transparentes les démarches, les dossiers des associations doivent être examinés en totalité et en une seule fois par le Conseil Municipal.

Ainsi, les associations souhaitant solliciter une subvention ont téléchargé sur le site internet de la Ville le formulaire de subvention unique faisant apparaître la subvention municipale annuelle et incluant les subventions relevant du périmètre du Contrat de développement triennal signé entre la Ville et le CD92 (2020-2022).

L'examen de tous les dossiers a été réalisé avant le vote du Budget 2021, afin de tenir compte des crédits nécessaires dans le cadre de l'élaboration budgétaire. De ce fait, toute demande de subvention postérieure au vote du budget ne pourra être examinée que l'année suivante.

47 associations ont envoyé un dossier à la Ville pour une demande totale de subventions (fonctionnement et investissement) de 1 145 300 € dont 11 400 € en investissement. Pour rappel, en 2020, 988 792 € ont été attribués aux associations dont 13 000 € en investissement

Suite au conseil préparatoire du 10 mars 2021, les montants ci-dessous sont proposés pour approbation par le Conseil Municipal pour un montant de 930 872 € en fonctionnement.

Pour information, une provision de 49 674 € est affectée sur le tiers Bourg-la-Reine en cas d'instruction de dossiers en cours d'année.

Associations	Nbre de Demandes 2021	Subventions versées en 2020 dont subventions d'investissement	Propositions du Conseil Préparatoire du 10/03/2021	Propositions pour le Conseil Municipal du 31/03/2021
Domiciliées à Bourg-la-Reine et ayant une convention d'objectifs ou un contrat	7+1 contrat Fonjep CAEL	903 387	859 305	859 305
Domiciliées à Bourg-la-Reine	22	77 857	53 442	53 442
Non Domiciliées à Bourg-la-Reine	17	20 548	18 125	18 125
TOTAL	47	1 001 792,00 €	930 872,00 €	930 872,00 €

Les tableaux en annexes détaillent les demandes reçues des associations pour l'année 2021, ainsi que les propositions du conseil préparatoire du 10 mars 2021.

Afin de faciliter la lecture et l'analyse des dossiers, **les informations principales** ont été reportées sur les documents annexés, à savoir :

- le nom du président,
- les activités proposées à Bourg-la-Reine par les associations,
- le nombre de salariés et/ou bénévoles,
- le nombre d'adhérents réginauburgiens,
- le montant des subventions versé en 2020,
- les différentes demandes de subventions pour l'année 2021

Les associations sont classées **en 3 catégories** :

1) 7 associations (+ 1 contrat FONJEP) relevant de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, précisant que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Il s'agit de :

- A.S.A.D. l'Association de Soins à Domicile
- A.S.B.R. l'Association Sportive de Bourg-la-Reine
- C.A.E.L. le Centre d'Animation et de Loisirs
- G.E.P.S.M. le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux
- L'Office de Tourisme
- L'A.U.F.E.M. Associer et Unir les Femmes du Monde
- E.B.R. Esperance de Bourg-la-Reine

Une synthèse sous forme de tableaux d'informations, incluant les dernières informations financières, sur ces associations est annexée.

2) 22 associations ne relevant pas des obligations de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 domiciliées à Bourg-la-Reine. Quelques-unes de ces associations entrent également dans le périmètre du Contrat Ville/Département 92 (2020-2022) par les actions qu'elles mènent en lien avec les thématiques retenues dans le contrat.

3) 17 autres associations non domiciliées à Bourg-la-Reine mais qui ont des activités sur le territoire.

Suite au conseil préparatoire du 10 mars 2021, les montants des subventions proposés pour chaque association sont listés dans les tableaux annexés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions à attribuer aux associations pour 2021.

MME FERNAND-DETRIE : Est-ce que vous avez des questions sur le montant des subventions ? Pas de question ? Monsieur DEL.

M. DEL : Pour ma part je m'abstiendrai de voter ce budget, pour plusieurs raisons. D'abord je trouve qu'il n'est mal équilibré, on l'avait dit en Conseil Municipal privé et on en avait discuté et vous avez raison de le dire qu'on en discuté déjà longuement. J'ai été particulièrement choqué, et je le dis et je le redis, par le fait qu'on ait refusé l'augmentation d'une subvention à la Croix Rouge, au prétexte qu'ils n'avaient pas rendu en temps et en heure le devoir, parce que c'était quasiment un refus quasi scolaire, parce qu'imaginer qu'on ne sait pas pourquoi dans les temps de Covid actuels, la Croix Rouge pourrait avoir besoin d'une augmentation de son budget, c'est vraiment agir en comptable ! On n'est pas des agents comptables, on est un Conseil Municipal et on doit décider sur les orientations politiques de l'utilisation des budgets de la municipalité. On n'est pas là pour donner des mauvais points ou des bons points. Je trouve ça choquant, donc bien sûr je ne voterai pas contre ce budget parce qu'il y a effectivement des associations qui ont besoin de ces subventions, éventuelles ici, mais il n'empêche que ce budget tel qu'on l'a réparti et tel qu'on l'a fait fonctionner, tel qu'il y a eu les systèmes de décisions, ce ne sont pas des manières de travailler, et je m'y oppose et je

m'abstiendrai de le voter.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Moi je pense qu'à un moment où tout le monde s'accorde sur le fait que face au besoin généré par la crise et à l'accroissement des inégalités, qu'on constate, il ne faut pas s'enfermer dans des budgets contraints. Je constate que ce que vous décidez, Monsieur le Maire, c'est de ne pas cette année augmenter le montant global versé aux associations. Et vous ne répondez pas favorablement, notamment aux demandes d'augmentation de certaines associations, qui interviennent directement pour soutenir les personnes les plus en difficulté, telles que la protection civile ou la Croix Rouge, ou que partiellement à une association comme l'AGF qui gère le relais alimentaire. Il me semble vraiment que cette année, le budget aurait dû augmenter eu égard aux besoins avérés en matière d'accompagnement, de renforcement de l'accompagnement social, et si réserve de provisions, je peux entendre qu'il y en ait une, mais pour moi elle devrait venir en plus du montant des subventions globales qui a été attribué l'année dernière. Je trouve que maintenant ce niveau-là, avec à l'intérieur une réserve de précaution, vous marquez délibérément votre volonté de ne pas afficher la politique sociale comme une priorité pour la Ville et de rester dans un budget contraint comme l'année dernière. Donc pour cette raison-là, évidemment je suis favorable au versement des subventions aux associations mais je souhaite m'abstenir sur le choix qui est fait de ne pas augmenter globalement la dotation, et en particulier pour un certain nombre d'associations qui font de l'accompagnement social.

Monsieur le Maire : Monsieur FERNANDEZ, s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Moi je vais rebondir un petit peu sur ce que vient de dire Madame BROUTIN. Monsieur le Maire, vous nous aviez présenté le budget comme étant un budget social et en effet je déplore qu'on n'ait pas décidé de verser plus aux associations, au détriment d'un budget participatif qui, pour le coup, ne profite pas à tous, contrairement aux associations dont la vocation est de pouvoir servir tout le monde. Et puis, on en reparlera mais la question sera qu'est-ce qui est prévu pour aider justement sur 2021, parce que vu les annonces du Président ce soir, on va vers une situation qui est quand même clairement très catastrophique pour toutes ces associations. Merci.

Monsieur le Maire : Bien je crois que le travail qui a été fait, en particulier par Madame FERNAND-DETRIE, est un travail extrêmement important, je crois qu'il ne faut pas stigmatiser la Croix Rouge. La Croix Rouge aujourd'hui n'a pas un dossier complet, il n'est pas du tout question de pénaliser la Croix Rouge c'est bien pour ça qu'on a mis une réserve et on ne s'interdit pas à donner des subventions complémentaires quand il y en a besoin. Ensuite, quand vous dites qu'il faudrait augmenter globalement les subventions, sachez quand même qu'un certain nombre d'associations, elles ont été regardées et discutées en détail, ont eu très peu d'activité en 2020 et ont eu très peu de dépenses, il ne faut pas l'oublier. Donc, les subventions qu'elles ont eues en 2020 c'est pour des actions que la plupart du temps elles reportent sur 2021, et donc elles ne pourront pas faire deux programmes en une année et c'est tout à fait en accord avec ces associations. On ne peut pas dire parce que c'est la Croix Rouge comme ça on donne 200 000 euros. On est aussi quelque part garant des deniers publics et il faut qu'on comprenne à quoi ça sert. Et on donne justement là où il y en a besoin, en fonction de ce qui a existé et de ce qu'ils savent nous préciser. C'est vraiment ça le sujet. Je pense qu'au niveau social, et on va y revenir certainement, il y a eu énormément d'efforts qui ont été faits et j'y reviendrai plus tard également. Je ne sais pas si Madame FERNAND-DETRIE voulait ajouter une précision.

MME FERNAND-DETRIE : Je voulais ajouter quelque chose, parce qu'en ce qui concerne la Croix Rouge, je suis la première à déplorer que la Croix Rouge nous ait simplement demandé 30 000 euros, sans nous apporter aucun justificatif ni rien du tout. C'est vrai que là on a maintenu la même subvention que l'année dernière, mais pour avoir le chiffre de 30 000 euros il a fallu que j'intervienne plusieurs fois pour leur demander de nous envoyer leur dossier pour la subvention. La seule chose que j'ai eue c'est « on a besoin de 30 000 euros », je suis désolée ce n'est pas très sérieux, alors je

sais qu'ils sont en difficultés, qu'il y a un changement de présidence sur la Croix Rouge de Bourg-la-Reine, les contacts que l'on peut avoir avec la Croix Rouge sont excellents, s'ils ont besoin effectivement d'une subvention complémentaire, dans notre réserve c'est prévu. En ce qui concerne la protection civile, c'est vrai qu'il n'y a pas eu énormément d'activité, par contre l'année dernière ils avaient eu aussi une subvention, donc je parle sur la Ville, de manifestations sur le secourisme qu'ils faisaient beaucoup les années précédentes, mais compte-tenu du Covid ça n'a pas été possible. Mais c'est la même chose, dans la réserve que nous avons mise de côté, s'ils ont besoin on pourra. Il y a une autre association par exemple pour laquelle, les années précédentes, on accordait une subvention, qui nous a envoyé très tardivement sa demande et on est en train de l'instruire. C'est en particulier le Secours Catholique qui fait aussi un certain nombre d'actions en direction des personnes en difficulté. Donc là aussi on attend qu'ils nous donnent très précisément ne serait-ce que leur rib c'est tout simple, je veux dire on ne peut pas nous demander de l'argent si on ne nous donne même pas les moyens de leur faire parvenir la subvention.

Monsieur le Maire : Il n'y a plus personne qui a levé la main. Merci beaucoup. Avant de procéder au vote, je voudrais vous faire part d'une demande plus récente, on proposera de donner une subvention déjà sur la part réserve pour bien montrer qu'on agit de cette façon et on n'agit pas à l'emporte-pièce pour redistribuer les subventions. Nous avons été sollicités pour une subvention pour un athlète handisport de notre club de judo, pour qu'il puisse se rendre et participer aux jeux de Tokyo. Et je propose de prendre en considération cette demande et d'attribuer une subvention. Je vais demander à Monsieur MELONE de nous en dire un peu plus et de nous expliquer cette demande. Merci à Henry-Pierre de reprendre la parole, s'il vous plaît.

M. MELONE : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors de quoi s'agit-il et de qui s'agit-il ? Hélios LATCHOUMANAYA est un jeune judoka de nationalité française ; cet athlète paralympique est licencié à l'ASBR judo, il s'entraîne à Bourg-la-Reine, il est malvoyant et souffre d'une maladie dégénérative. Sous réserve d'un examen médical qui vise à valider son handicap, il est d'ores et déjà qualifié pour les jeux paralympiques de Tokyo qui se déroulent du 24 août au 4 septembre 2021. Avant l'arrivée de la Covid, Hélios était classé troisième mondial dans sa catégorie (moins de 90 kg), il a aujourd'hui 19 ans et il a de véritables chances de décrocher une médaille. Humainement, j'ajouterai simplement que c'est un jeune homme qui a la tête sur les épaules, qui, comme tous les athlètes paralympiques, porte des valeurs d'humanisme, de courage et d'abnégation. Alors pourquoi en parler ce soir ? L'histoire est malheureusement toute simple, je dirais presque banale, c'est l'histoire d'un athlète qui, suite à la crise que nous connaissons, a perdu son principal sponsor, et qui se retrouve aujourd'hui en difficultés financières à quelques mois du début des jeux olympiques, avec un déficit de l'ordre de 15 000 euros. Comme tout athlète, Hélios a besoin de s'entraîner, il a besoin d'un minimum de soins, généralement non pris en charge par la sécurité sociale, et il a besoin de se déplacer. Le président de l'ASBR judo est venu me voir il y a environ trois semaines pour nous alerter et alerter la Ville au sujet d'Hélios. Et, pour lui permettre de retrouver un sponsor et d'enclencher un mouvement de soutien et de sympathie, il est nécessaire de montrer que la Ville croit en lui pour espérer enclencher ce mouvement de soutien.

La requête que j'adresse ce soir à l'attention du Conseil Municipal est une participation de la Ville à hauteur de 10 000 euros. Depuis novembre 2019, comme vous le savez, la Ville est labellisée Terre de jeux 2024, elle porte un projet fort autour des Jeux Olympiques. Par ailleurs, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler au dernier Conseil Municipal, la lutte contre les inégalités à la pratique sportive et l'inclusion par le sport font partie des priorités en matière de politique sportive ; la promotion du sport féminin, l'accès à la pratique des seniors, le soutien aux quartiers populaires et aux personnes handicapées font bien partie des objectifs sportifs que nous nous fixons. Dans ce cadre et compte-tenu des éléments exposés, personne ne comprendrait que la Ville ne soutienne pas et ne fasse pas un geste en faveur de ce jeune athlète paralympique réginais, qui, de surcroît, a de véritables chances de médaille. Au travers des 10 000 euros que nous sollicitons, on souhaite créer un mouvement de sympathie autour de cet athlète, le faire connaître des habitants et inciter

un maximum de personnes à le soutenir à court, moyen et long terme car aujourd'hui il y a les jeux de Tokyo et Hélios n'a que 19 ans mais, demain, les Jeux se dérouleront à Paris, Hélios aura alors 22 ans et sa carrière, que nous lui souhaitons la plus longue et la plus riche possible, ne fait que commencer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MELONE, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions, des oppositions sur ce point ?

MME MAURICE : Juste remercier la présentation.

MME FERNAND-DETRIE : Donc il y a une question de Madame BROUTIN, de Monsieur DEL et de Monsieur BONAZZI. Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Juste demander une précision si possible à Monsieur MELONE, parce qu'en regardant les états j'ai vu que l'ASBR obtenait plus dans le tableau récapitulatif que ce qu'elle avait demandé, donc du coup en vous entendant, je pensais que c'était pour cet objectif particulier que vous venez d'exposer mais l'écart est de 5 000 euros entre la demande de l'ASBR et la proposition que vous faites, et là il est question de 10 000 euros. Donc est-ce que c'est la même chose ou est-ce qu'il y a une autre raison ?

Monsieur le Maire : Monsieur DEL s'il vous plaît.

M. DEL : Non je lis pas les mêmes choses que ma collègue Marie BROUTIN, par contre je vois que sur les comptes de l'ASBR ils ont 40 000 euros en trésorerie et 57 000 euros sur leur livret, je pense que ça serait bien aussi que l'effort soit partagé entre eux et nous. Je n'ai rien, bien entendu, dans le fait qu'il faille soutenir ce jeune athlète mais je pense que l'effort doit être partagé.

Monsieur le Maire : Monsieur FERNANDEZ.

M. FERNANDEZ : Juste déjà pour remercier Monsieur MELONE de cette présentation. Vous savez que le sport de haut niveau et le sport dans sa globalité me touchent particulièrement donc moi je vais juste me permettre de dire à Monsieur MELONE, si ce jeune athlète cherche des sponsors, je me permettrai de mettre mon réseau professionnel à disposition pour pouvoir l'aider à trouver de quoi l'emmener à Tokyo.

Monsieur le Maire : Merci. Et puis Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci. C'est une remarque intermédiaire, entre les deux, je voulais savoir, vous avez dit que son sponsor principal l'avait abandonné, c'est quel est-il ? Et un petit peu comme disait Monsieur FERNANDEZ, si c'est finalement Bourg-la-Reine qui devient son sponsor essentiel, ce que je ne sais pas parce que c'est 10 000 euros mais on ne sait pas sur un budget de combien, quelle sera la communication, qui porte et en quoi au-delà du fait que la Ville peut exprimer qu'elle le soutient, qu'est-ce que la Ville aura en tant que sponsor ? Et dernière question, est-ce que la Ville a fait un effort pour demander aux entreprises qui sont ici sur le territoire de se substituer à celles qui ont disparu, celles au pluriel ou celle au singulier. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour ces questions, je vais commencer par répondre mais Monsieur MELONE complétera. Bien évidemment, on pense également à solliciter les entreprises pour avoir un financement complémentaire. Rappelez-vous, il a besoin de 15 000 € et on lui propose que 10 000 € parce qu'il y a peut-être d'autres solutions. On remercie également Monsieur FERNANDEZ de prendre en charge ou de s'occuper de trouver encore d'autres sponsors. Et par ailleurs, au niveau de l'ASBR on n'a pas donné plus que la demande, il y a simplement un jeu d'écriture de 5 000 € qui venaient du Département et qui aujourd'hui transitent par la commune, c'est simplement un aspect comptable à ce niveau-là, au niveau de la différence. Je n'ai pas la réponse à savoir quel est le nom du sponsor qui a fait défaut, Monsieur MELONE peut être, je ne sais pas si vous avez le nom de ce sponsor et encore, c'est peut-être confidentiel aussi.

M. MELONE : J'ai le nom mais, par soucis de confidentialité, je ne voudrais pas les citer pour ne pas

les mettre en difficulté, c'est une entreprise, une personne qui était au club de judo et qui n'a pas pu honorer ses engagements. Sur l'écart de 5 000 €, je voulais donner une explication pour que tout soit très clair. Ces 5 000 € sont liés à l'organisation du challenge international d'escrime. Le versement de ces 5 000 € est en fait conditionné à l'organisation effective de ce challenge ; si le challenge n'a pas lieu, alors les 5 000 € ne sont pas versés. Dans la demande de subvention initiale qui avait été faite par l'ASBR, cette somme n'avait pas été prise en compte (nous avons donc ajouté 5 000 EUR à la demande de subvention initiale). Dans la convention ASBR, nous avons bien fléché ce montant pour l'escrime. Malheureusement, il y a de fortes chances que ce challenge ne soit pas organisé cette année en raison de la situation sanitaire. Comptablement il valait mieux néanmoins inscrire ces 5 000 € si jamais, par extraordinaire, le challenge devait être réalisé. Ça c'est pour l'explication de l'écart de 5 000 €.

MME BROUTIN : Merci pour cette explication.

M. MELONE : Ensuite je remercie simplement Monsieur FERNANDEZ pour sa proposition. Effectivement, l'idée est d'activer un réseau de soutien autour de cet athlète. Pour activer ce réseau de soutien, il faut que la Ville donne un signe « fort » comme quoi elle croit en cet athlète parce que « personne » ne donnera à un athlète si la Ville n'est pas capable de faire le premier geste. Mais l'idée est bien d'essayer de créer un mouvement de soutien et d'effet boule de neige, de manière à ce que des financements privés, des mécènes, puissent soutenir cet athlète paralympique par la suite.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose de donner la parole à Monsieur EL GHARIB pour parler un peu de la solution qu'on pourrait mettre en place pour participer à cette subvention.

M. EL GHARIB : Comme vous voyez que matériellement on ne peut pas passer une délibération pour ce Conseil, c'est une intention qu'on vient de déclarer, en tout cas si tout le monde est d'accord. Donc l'idée, c'est de porter une délibération au prochain Conseil, on s'engage quelque part aujourd'hui mais la délibération effective elle sera faite au prochain Conseil du mois de juin ; vu le calendrier de la demande et l'urgence de la demande, si on votait au mois de juin les fonds allaient arriver tardivement pour le Monsieur, ça c'est un premier point. Le deuxième point, ça a été dit mais c'est juste pour confirmer que, c'est une illustration de l'utilité de la réserve qu'on a pu mettre de côté sur le budget des associations, donc les 10 000 € seront puisés dans les 49 000 € qui ont été évoqués comme étant une provision pour faire face à des situations difficiles. Quelque part c'est un peu lié, la défection de la subvention de ce Monsieur est une situation exceptionnelle de par ce qu'on connaît aujourd'hui. Donc voilà l'idée de comment mettre en place ces éléments-là, pour le prochain Conseil.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : - CAEL Votants : 33 (M. ANCELIN et Mme MAURICE ne prennent pas part au vote)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- Office de tourisme Votants : 33 (M. ANCELIN et Mme NED ne prennent pas part au vote)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- ASAD Votants : 32 (Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. HOUERY ne prennent pas part au vote)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- ADIB Votants : 32 (Mme LE JEAN, Mme AWONO, M. HAUSEUX ne prennent pas part au vote)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI)

- ASBR Votants : 33 (M. LACOIN et M. GELARDIN ne prennent pas part au vote)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- ADS (association BLR dynamique et solidaire) Votants : 33 (M. LACOIN et Mme BROUTIN ne prennent pas part au vote)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5 (M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- Habitat et Humanisme Votants : 34 (M. LACOIN ne prend pas part au vote)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- AUFEM Votants : 33 (Mme AWONO et M. LACOIN ne prennent pas part au vote)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- APIMEO Votants : 33 (Mme NED et Mme CLISSON RUSEK)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

- Autres associations Votants : 35

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

MAJORITE

Je passe au point 12 qui concerne de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021. Je voudrais souligner à ce niveau-là les travaux qui ont été fait par l'administration et la direction financière, parce que nous avons approuvé les comptes 2020 au mois de mars, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps, généralement c'est au mois de juin, et je voudrais vraiment remercier les services pour avoir fait cet effort dans cette période difficile.

Donc pour le point de transition, c'est l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget dit primitif 2021, ce sont les chiffres qui ont été donnés, Monsieur EL GHARIB s'il vous plaît.

12. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, après approbation du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit affecter le résultat de fonctionnement du Budget Principal de la Ville de Bourg-la-Reine.

Le Compte Administratif 2020 de la Ville de Bourg-la-Reine présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 954 658,23 €.

Le résultat doit être affecté par ordre de priorité :

- 1. à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;*
- 2. à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;*
- 3. et pour le solde : soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en réserves d'investissement.*

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 954 658,23 € comme suit :

- 2 797 115,57 € au R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

- 157 542,66 € au R002 en excédent de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI et Monsieur DEL. Monsieur BONAZZI, s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Oui ma question elle tient en un mot c'est pourquoi ? Parce que traditionnellement l'essentiel, et c'est ce qui est fait là, pour ne pas dire l'intégralité d'ailleurs de l'excédent du fonctionnement va vers l'investissement, ça reste essentiellement vrai mais pourquoi 157 542,66, ces précieux centimes près, va au fonctionnement ? C'est une question technique, s'il y avait derrière ça une idée politique j'aimerais bien la connaître également évidemment.

Monsieur le Maire : Monsieur DEL s'il vous plaît.

M DEL : Je vous fais part d'un étonnement que je connais par cœur mais c'est cette disproportion entre les dépenses qu'on accepte de faire sur l'investissement et les travaux, et les dépenses de fonctionnement comme celles dont on vient de discuter sur les subventions aux associations. On a eu une réunion de la commission d'appel d'offre il y a une dizaine de jour, où nous avons expédié, je crois que le terme peut être retenu, en trois minutes et demi, 420 000 € de dépassement de budget de dépenses pour les travaux de la place de la gare, et là on discute pour savoir si on va donner 10 000 € de plus à telle association. Je trouve que cette disproportion de temps et de réflexion qu'on porte à une chose ou l'autre est dommageable et n'est pas correct. C'est un déséquilibre, là le déséquilibre on le retrouve dans ces affectations-là. Je vais avoir des propos un peu caricaturaux mais à force d'avoir serré les dépenses sur le fonctionnement, parce que c'est bien le budget de fonctionnement dont il s'agit, on se retrouve avec, alors qu'on a eu une année très impactée par le Covid, 3 millions d'excédent de budget. Et on reporte ça sur les travaux où après ça partira par centaines de K€, sans trop s'inquiéter de leur pertinence ou de leur équilibre. Donc on ne fait pas des choix raisonnables et pertinents, quand on agit comme ça et malheureusement il n'y a pas que Bourg-la-Reine qui fait ça.

Monsieur le Maire : Écoutez, je vous laisse la responsabilité de ce que vous venez de dire en disant que ce n'est pas raisonnable.

M. DEL : Non ce n'est pas raisonnable.

Monsieur le Maire : Bon je vous laisse cette responsabilité. Simplement pour répondre, c'est une question technique donc dans un premier temps...

M. DEL : Ce n'est pas technique c'est politique.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je réponds à Monsieur BONAZZI, mais la question, effectivement, de report entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement, c'est une question technique où il faut équilibrer dans un premier temps le budget d'investissement et donc c'est le reste du surplus qui va au budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

Avant d'aller dans le détail du budget pour 2021, il s'agit d'abord de fixer les taux des taxes directes locales et par là je pense qu'on répondra à une question qui a été déposée au début par Monsieur FERNANDEZ sur la taxe d'habitation. Monsieur EL GHARIB, s'il vous plaît.

13. Approbation de la fixation du taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Selon l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit. Même si les taux restent inchangés, les dispositions du CGI précitées précisent que le vote des taux doit néanmoins chaque année faire l'objet d'une délibération distincte du budget.

Il revient donc au Conseil Municipal de voter le taux des taxes directes locales relevant de la compétence de la Commune.

Pour rappel : l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à partir du 1^{er} janvier 2021.

A partir de cette date, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre de l'année 2021 sera perçue par l'État. La perte des recettes de la taxe d'habitation sur les résidences principales de la communes sera compensée par un transfert de la part départementale de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) ainsi qu'une part des frais de gestion perçus par l'État, à titre principal, sur les taxes additionnelles à la TFPB.

Les taux 2020 étaient les suivants :

Nature de l'impôt	Taux VILLE
Taxe d'habitation résidence principale	22,61 %
Taxe du foncier bâti	17,34 %
Taxe du foncier non bâti	15,45 %

Les taux proposés pour 2021 :

Les taux proposés en 2021 restent inchangés. Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le vote portera uniquement sur les deux taxes foncières. La taxe sur le foncier bâti de 24,42 % est composée désormais du taux communal, inchangé, de 17,34 % et du transfert du taux départemental de 7,08 %. Il s'agit d'une application de la réforme fiscale, neutre pour les redevables.

Les taux proposés en 2021 sont les suivants :

Nature de l'impôt	Taux VILLE
Taxe du foncier bâti Agrégation du taux communal de 17,34 % et du desu départemental de 7,08 %	24,42 %
Taxe du foncier non bâti	15,45 %

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du taux des deux taxes foncières.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB, y a-t-il des questions ? Je vois Madame MAURICE et Madame COEUR-JOLY et Monsieur BONAZZI. Madame MAURICE, s'il vous plaît.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Juste pour redemander, donc là on voit qu'il y a une augmentation mais qui n'en est pas une puisque c'est une agrégation de 2 taux et que comme c'est précisé, et merci de l'avoir précisé, ça n'avait pas d'impact sur les personnes qui en étaient redevables. Néanmoins on souhaiterait savoir si vous avez fait une projection sur les années qui viennent et si vous pensez et/ou vous engagez à ce que ça n'augmente pas, comme vous l'aviez dit, je pense, lors de votre campagne.

Monsieur le Maire : Madame COEUR-JOLY.

MME COEUR-JOLY : Merci, oui donc on sait que ces taxes, effectivement, celles qui sont déconnectées des revenus donc qui peuvent paraître les plus injustes finalement. Je voulais savoir s'il y avait des abattements pratiqués par la Ville ou non ?

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre à cette dernière question, des abattements importants sur la taxe d'habitation au niveau de la Ville, d'abord un abattement forfaitaire, des abattements pour les familles et pour les enfants qui sont les taux les plus élevés possibles, on est une des rares communes à avoir ces abattements. Je ne vais pas m'étendre là-dessus parce que la taxe d'habitation est appelée à disparaître, en 2020 il y avait 55 % de la population de Bourg-la-Reine qui payait cette taxe d'habitation. En France c'est 20 %, mais le revenu moyen comme vous le savez à Bourg-la-Reine est bien au-dessus de la moyenne nationale donc on est à 55 % ; et cette année, en 2021, ces 55 % bénéficieront d'une réduction de 30 %.

Pour répondre peut-être à Madame MAURICE, nous n'avons pas aujourd'hui élaboré de stratégie pour l'augmentation ou peut-être même la diminution des impôts, on ne sait pas ce qui peut arriver pour les années qui viennent, mais pour cette campagne on n'a absolument pas, on ne s'est absolument pas engagé à ne pas modifier les impôts, on a dit qu'on restait raisonnable. Voilà pour ces éléments-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

MAJORITE

Donc je suppose qu'il fallait les augmenter, on notera. On passe au point numéro 14 qui concerne le Budget Primitif 2021.

M. DEL : Vous n'êtes pas obligé de commenter n'importe comment nos votes Monsieur le Maire. Gardez vos appréciations pour vous sinon moi je parle en permanence aussi.

Monsieur le Maire : Non mais écoutez, je ne vous ai pas donné la parole. On passe au budget primitif. Donc il va vous être présenté de façon synthétique au niveau d'un certain nombre de planches, bien évidemment au niveau de ces planches ce sont les priorités de la Ville qui vont être exposées pour 2021, et ces priorités ne sont pas des priorités financières, ce sont bien sûr des priorités qui ont été approuvées par l'ensemble de la municipalité et l'ensemble des conseillers qui ont des délégations de fonction, qui sont présentées ensuite par les aspects budgétaires pour la mise en œuvre de ces priorités. Je redonne la parole à Monsieur EL GHARIB.

14. Approbation du Budget Primitif 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le Budget Primitif (BP) 2021 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 53 677 K€ :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à 36 426 K€ sans augmentation des taux de fiscalité.

➤ **En investissement :**

La section d'investissement est équilibrée à 17 251 K€ y compris reports 2020. Elle intègre d'une part la fin des travaux de construction du nouveau CAEL ainsi que le commencement des nouveaux projets.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 33 022K€

Chapitre Libellé Inscriptions 2021

		BP
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 171 707
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	16 240 608
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	723 400
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 200 928
66	CHARGES FINANCIERES	602 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 500
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000
TOTAL		33 022 143

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 8 172 K€

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support),
2. les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et élémentaires),
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)

Fonction	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	2 162 702	1 971 401
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	84 734	72 966
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 300 287	1 364 760
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	462 086	420 306
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	324 465	339 433
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	188 527	100 490
6 FAMILLE - CRECHES	2 674 797	2 086 533
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	202 720	192 400
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 648 924	1 599 918
9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	23 500	23500
Total	9 072 743	8 171 707

L'évolution des charges à caractère général par rapport au budget N-1 résulte des évolutions suivantes :

- Pour les services généraux (-191K€) ce poste correspond :

aux dépenses de fonctionnement des services (fournitures administratives et de reprographie, abonnements et cotisations, assurances, dépenses liées aux risques statutaires, versements aux organismes de formation, locations de matériels d'affranchissement et copieurs, les contrats de maintenance et licences logiciels, les abonnements téléphones, internet, l'entretien des locaux et de la flotte automobile,...)

aux dépenses d'entretien de l'espace public et de la voirie (produits d'entretien et contrats de nettoyage de la Ville, les contrats d'abonnement et de consommation des fluides des équipements et des espaces publics,...)

au remboursement des rémunérations du personnel des ex-crèches départementales (1 500 000 €) Les 191K€ de dépenses supplémentaires en 2020 correspondent à l'achat, la fabrication et la distribution de masques lors du premier confinement.

- Pour la sécurité (-12K€) :

ces dépenses correspondent aux différents contrats de maintenance et de contrôle des appareils de la police municipale (radars pédagogiques, radios, éthylotests, appareils de verbalisation, caméras embarquées), aux formations réglementaires des agents et aux achats d'équipements de protection.

En 2020, un montant de 16K€ supplémentaire avait été consacré à la formation professionnelle des agents.

- Pour l'enseignement – formation (+64K€) :

ces dépenses correspondent aux fournitures scolaires, informatiques et matériels pédagogiques, aux produits pharmaceutiques et les honoraires médicaux, aux fournitures RASED, l'alimentation des cantines, les frais de transport pour les activités extérieures et le ramassage scolaire, les frais de séjour, de sorties et de stages, le nettoyage des locaux écoles et gymnases, les contrats de maintenance des équipements, l'entretien et la réparation des matériels de cuisines, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

- Pour la culture – médiathèque (-40K€) :

ces dépenses correspondent à la programmation de 9 spectacles au lieu des 12 proposés en 2020 (en raison du Covid19), des expositions d'art (rencontres d'art contemporain,...), concours de jeunes talents, salon CréArt, la création d'une résidence d'artiste réginauburgien, la création de la fête du livre, les manifestations emblématiques et incontournables de la Ville (les feux de la reine, le forum des associations, les cérémonies patriotiques, les vœux à la population, la dictée du Maire,...)

- Pour le sport et la jeunesse (+15K€) :

ces dépenses correspondent aux contrats de maintenance des équipements sportifs et centres de loisirs, à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité), aux achats de fournitures et petits équipements, aux dépenses de transport et d'alimentation pour les activités récréatives, sportives.

- Pour les interventions sociales et la santé (-88K€) :

ces dépenses correspondent aux dépenses de structures de la maison de quartier des Bas-Coquarts et de la salle Françoise DOLTO (maintenance, fluides, sécurisation, nettoyage, fournitures pédagogiques, les animations, les ateliers, les sorties, l'aide éducative et les frais d'animation du point écoute),

La baisse des dépenses correspond au transfert de la rémunération chargée du Directeur de la maison de quartier du 011 vers le 012 suite à la montée en compétence d'un agent de la Ville.

- Pour la famille (-600K€) :

ces dépenses correspondent aux fournitures, informatiques et matériels pédagogiques des crèches, aux produits pharmaceutiques, aux fournitures RAM, à l'alimentation, le nettoyage des locaux les contrats de maintenance et d'entretien des équipements, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

Les -600K€ correspondent à la diminution du remboursement des rémunérations du personnel départemental suite à la municipalisation des ex-crèches départementales et le remplacement de ces derniers par du personnel communal au fur et à mesure des vacances de postes.

- Pour le logement (-10K€) :

ces dépenses correspondent aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.

- Pour l'aménagement et services urbains (-50K€) :

ces dépenses correspondent aux dépenses de nettoyage et d'entretien de la voirie, aux travaux d'élagage et d'entretien des espaces verts, à l'entretien des réseaux et la consommation de l'éclairage public, aux locations d'outillages et de véhicules spécifiques, à la taxe sur les bureaux.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 241K€

Ce chapitre comprend les charges relatives à la rémunération des agents titulaires et non titulaires ainsi que les charges sociales connexes (NBI, supplément familial, indemnités de résidence, remboursement transport, URSSAF, caisses de retraite, cotisations CNFPT et centre de gestion, allocations chômage, ...)

L'augmentation de 1%, (+ 161K€), par rapport au budgété 2020, correspond à l'intégration du personnel des crèches départementales.

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 723K€

- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : 470 K€

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

- Reversement stationnement : 143K€

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

- Reversement du produit des amendes de police à la région Île-de-France et à IDF Mobilité : 100K€

La réforme du stationnement payant a entraîné à partir de 2018 un changement dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées.

A partir du 1er janvier 2018, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'État relative aux amendes de police liées à la circulation (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop par exemple) mais ne perçoit plus de recettes concernant les amendes émises au titre du stationnement du fait de l'entrée en vigueur du forfait post-stationnement.

- Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour 6K€

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la région Île-de-France le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du conseil départemental en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 201K€

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 830K€ Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se ventilent de la manière suivante :

Nature	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000	3648
6542 CREANCES ETEINTES	20 000	12 280
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	5 250 000	5 278 324
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	72 010	58 345
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	134 861	150 000

657362 CCAS	453 018	321 343
65888 AUTRES	6 601	6452
Total Chapitre	5 941 490	5 830 392

Suite à la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris.

Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour 5 278K€.

Pour information le montant versé en 2020 s'est élevé à 5 078K€.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib et Autolib (39K€) ainsi que les contributions SIGEIF et SIPPEREC (20K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame (130K€) et à la commune de Sceaux (20K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 981 K€

Tableau de proposition 2021 des subventions aux associations

	Réalisé 2020	Demandes 2021	Propositions
Associations conventionnées			
ASAC - accompagnement	100 000	135 000	100 000
ASER	175 150	175 150	175 150
AUREM	25 000	25 000	25 000
CAE	325 340	325 340	357 340
COMBES 2424	88 008	88 008	88 008
EEF 2021	20 700	20 700	20 000
DEPEN	70 134	70 700	68 700
OFFICE TOURISME	50 590	50 437	24 437
Scous-total 1	908 947	856 005	859 305
Associations non conventionnées domiciliées sur BLR			
Amis Conservateurs BLR-Soasul	300	300	300
A. Protection Civile Antenne BLR	1 045	1 700	1 045
ASBL BLR Dynamique Soasul	400	500	450
AGF - A. Généralistes Familiales	18 300	30 300	20 500
AMASCO	5 000	5 000	3 000
ARMEC - Amis des Résistants	-	1 000	500
ARAC - Anciens Combattants	50	100	50
ARAC BLR Amis des Internationales	3 700	5 000	4 000
ARF PAPER	-	2 500	-
ARF PAPER (N) ESTABLISSEMENT	-	500	-
ASO Accompagnement Social Culturel	2 500	10 500	1 000
ASER Cours Yoga Ananya Soasul	-	5 000	-
AVRIL - Association Préfuges BLR	415	400	415
BLR ET BLR En Transition	-	7 210	3 500
CEBAC - Anciens Combattants	1 750	1 750	1 750
Citoyens Producteurs	-	4 500	-
Citoyens Producteurs (N)T	-	2 500	-
CROIX ROUGE BLR	11 500	30 000	11 500
FNACA - Anciens Combattants Ager 242	242	300	242
FRV - La France en Versoix	1 000	1 200	600
ADOC-CLUB BLR	2 000	4 300	1 000
RENCONTRES ROBTIQUES BLR	450	450	450
SCOUTS et GUIDES DE France	1 430	2 000	1 430
UNISON	3 385	35 500	1 700
Commune BL Forculation	-	-	48 674
Scous-total 2	55 667	156 220	103 116
Associations non conventionnées non domiciliées sur BLR			
AAELU - Amis des adhérents L. Lakaria	500	600	500
ADAV - Victimes Infractions dans 92-1000	1 000	1 500	-
AD B Alpey intercommunal Epaz	5 725	5 725	5 725
ADREDA - Défense Etat Ager	500	500	-
ADP - Association La Fontaine 2424	505	1 000	500
ADREDA - Droits femmes familles	1 250	2 000	1 250
AME - Citoyenneté Médiation	-	5 000	-
CAUF - Les SOBAUX BLR	1 000	2 000	500
CAUF - La Médiation Familiale	500	1 000	-
France ALZHEIMER 92	500	500	500
HABITAT et HUMANISME BLR	4 000	6 500	4 000
MIA 92 - Mission des adolescents	-	1 000	-
OCCE 92 - Coopératives sociales	-	500	-
REP 92 - Les écoles rurales	205	300	-
UNIFAM 92 - handicap Rayon Buez	150	150	150
UNAPE - E - APE	1 175	1 500	1 200
UNAF - Epaz Soasul Epaz	3 800	3 800	3 800
Scous-total 3	20 648	55 075	18 425
Total général	985 162	1 145 300	980 546

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 321K€

Il s'agit du reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21K€ et de la subvention d'équilibre pour 300K€

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 247K € Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 602K€ Les charges financières correspondent au

remboursement des intérêts de la dette sur 2021.

Cette charge est en baisse de 74K€ par rapport à 2020 (676K€) en raison de la renégociation des emprunts contractés auprès de la Banque Postale. Cette opération sera poursuivie en 2021 auprès des autres partenaires bancaires.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 64K €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (18K€)
- les prix alloués lors de manifestations et concours (21K€)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20K€ // s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

DÉPENSES D'ORDRE (chapitres 042 et 023) : 3 404K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 404K€.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78) : 35 359K€

Chapitre	Libellé	Inscriptions
		BP
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	220 000
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 685 639
73	IMPOTS ET TAXES	23 797 500
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 899 532
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 220 767
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	135 500
78	REPRISE SUR PROVISIONS	400 000
		35 358 938

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 686K€

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 3 686K€ qui se répartissent comme suit :

Fonction	Total budgété		Inscriptions	
	N-1		BP	
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	152 929		141 992	
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	105 000		40 000	
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 213 500		1 407 000	
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	50 150		45 150	
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	328 000		385 000	
6 FAMILLE - CRECHES	1 187 000		1 255 500	
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	152 291		75 157	
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	343 863		335 840	
Total Chapitre	3 532 733		3 685 639	

La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 185 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (222 K€)

- La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches (1 255 K€).
- La fonction **aménagement** et services urbains comprend principalement les droits de voirie

(260K€) et les redevances d'occupation du domaine public des opérateurs (76K€).

- La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires (365K€) et les colonies de vacances (20K€)
- la fonction **sécurité** est évaluée à 40 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73) : 23 798K€

Les taux proposés en 2021 restent inchangés (cf vote sur le point 13).

La taxe sur le foncier bâti de 24,42 % est composée désormais du taux communal, inchangé, de 17,34 % et du transfert du taux départemental de 7,08 %.

Il s'agit d'une application de la réforme fiscale, neutre pour les redevables.

	Taux d'imposition en 2020	Taux d'imposition en 2021	Remarques
Taxe d'habitation	22,61%	-----	Transfert de la TH vers l'état
Taxe du foncier bâti	17,34%	24,42 %	(taux communal 17,34 % + taux départemental de 7,08 %) (mentale)
Taxe du foncier non bâ-	15,45%	15,45%	

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangée pour 2021, détaillée comme suit :

Nature	Total budgété		Inscriptions
	N-1		BP
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 519 865		18 950 000
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	40 000		
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 952 095		2 950 000
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	330 200		290 000
7362 TAXES DE SEJOUR	21 000		4 000
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	4 000		3 500
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 440 000		1 600 000
Total Chapitre	23 307 160		23 797 500

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :

Ces flux sont composés de l'**attribution de compensation** (AC) et de la compensation part salaires.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	1 827 406
COMPENSATION PART SALAIRE REVERSE	1 122 594

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de VSGP est reversée en intégralité via le FCCT, la Ville ne conserve donc que 1 827 K€.

Le produit des droits de mutation a atteint 1 647K€ en 2020 malgré les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement pour ralentir la propagation du virus de la Covid19, soit un niveau supérieur aux années précédentes. Aussi, le produit des droits de mutation est évalué en 2021 à 1 600K€.

Le produit de la taxe sur l'électricité est de 290 K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 900K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du Conseil Départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature	Total budgété	Inscriptions
--------	---------------	--------------

	N-1	BP
7411 DOTATION FORFAITAIRE	2 045 635	2 000 000
744 FCTVA	17 385	49 245
7461 D.G.D.	174	
74718 AUTRES	107 700	139 820
7473 DEPARTEMENTS	2 484 877	1 861 067
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	9 000	8 000
74748 AUTRES COMMUNES	16 500	13 000
7478 AUTRES ORGANISMES - CAF	1 894 000	1 330 000
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	939	1 400
74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	92 000	90 000
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	7 092	7 000
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	417 466	400 000
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 840	
Total Chapitre	7 096 608	5 899 532

Suite à la municipalisation des crèches départementales en 2018, le Département compense intégralement les dépenses de personnel engagées dans l'année. Ce remboursement diminue chaque année en fonction des vacances de poste et l'intégration des nouveaux recrutés s'opèrent sur le chapitre 012. Sur 2021, le remboursement attendu du Département s'élève à 1 500K€. Cette opération est équilibrée en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, le Département dans le cadre du contrat Département-Ville verse des subventions de fonctionnement à hauteur de :

- 213K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 70K€ pour les activités culturelles
- 55K€ pour les activités sportives et de haut niveau
- 22K€ pour la coordination gérontologique
- 40K€ au titre de la prévention en direction des personnes âgées.

Cette année encore, la Ville subira une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en raison de l'écrêtement forfaitaire de 40K€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques »).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 221K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances. On distingue :

Fonction	Total budgété		Inscriptions	
	N-1	BP	N-1	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	96 165		50 253	
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	654 721		699 922	
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	279 320		230 000	
9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	240 000		240 592	
Total Chapitre	1 270 206		1 220 767	

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes, ...).

La fonction logement est composée du produit des locations des immeubles (appartement, commerces et espace de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance marché.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 400 K€

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 220K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance),

aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES EXCEPTIONNELLES (chapitre 77) : 136K€

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Redevance marché 120K€

- 16K€ de régularisations comptables (remboursement d'avoirs sur électricité ; pénalités sur marché ; recouvrement de créances admises en non valeurs...)

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 909K€

Les recettes sont notamment composées de la quote-part de subvention amortissable, opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 158K€L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le Compte Administratif 2020 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 955K€.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élèverait à 2 797K€.

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à 158K€.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 729K€

Les mouvements équilibrés représentent 4,8 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette s'élèverait, pour 2021, à **2 724 K€** et se répartirait comme suit :

- Caisse d'Allocations Familiales relatif au CAEL 40 K€

- Caisse d'Epargne 560 K€

- Crédit Agricole 1 124K€

- Crédit Foncier 445K€

- Banque Postale 209K€

- SFIL 349K€

LES DEPENSES D'INTERVENTION : 8 250K€

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Elles correspondent aux grands projets initiés par la Ville et visant à améliorer la qualité du service rendu à la population et accroître le rayonnement de la Commune. Sur 2021, ces dépenses s'élèvent à 8 250K€ contre 11 930K€ en 2020.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

I. Les projets 4 260K€ :

Ils portent principalement sur des projets à vocation éducative, culturelle, sociale et sportive et concement des projets en phase de finalisation (CAEL) ou bien en phase de réflexion ou d'amorçage (Bas-Coquarts, Faïencerie, Rosiers, Villa St-Cyr).

1. Le CAEL (830K€)

Le lancement du chantier de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs a eu lieu le 17 novembre 2018. Ce bâtiment a pour objectif d'accueillir en son sein l'association du CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel, aujourd'hui implanté dans la Villa Maurice, un bâtiment vieillissant et ne correspondant plus aux besoins de l'association.

Grâce à la création d'un bâtiment nouveau, fonctionnel et situé en centre-ville, l'association pourra s'installer en 2021 dans des locaux d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Ce projet prévoit notamment une répartition sur quatre niveaux, dont un sous sol pour le stationnement, une salle polyvalente de 150 m² et des salles dédiées aux différents ateliers : activités corporelles, musicales, artisanat...

Cette nouvelle construction d'un montant de 7 099K€ hors taxes est financée par le Département des Hauts-de-Seine (3 200 K€), la Région Ile-de-France (946 K€) et la CAF (150 K€ de subvention et 300 K€ de prêt à taux zéro), la Ville finance le solde par emprunt notamment auprès de la Banque des Territoires. Au coût des travaux vient s'ajouter celui de l'achat du mobilier (bureaux/ ateliers/détente) pour un montant global de 161 k€ qui bénéficiera du concours financier de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 50 % de la dépense totale sous forme de subvention et de prêt. Pour 2021, le montant inscrit au budget sera de l'ordre de 830K€.

2. Extension/rénovation du gymnase des Bas-Coquarts (780K€)

Fort de son engagement dans le domaine sportif, la ville de Bourg-la-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et pourrait accueillir des entraînements pour certaines délégations pour les jeux olympiques.

En 2021, la Ville débutera les études du projet. Le programme de cet équipement a été approuvé par le conseil du 9 juillet 2020 qui a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre. En raison des incertitudes économiques et au risque de défaillances d'entreprises liés à la crise sanitaire de la Covid19, et compte tenu de l'évolution législative en matière de marchés publics, il a été décidé d'interrompre la procédure du concours avant la remise des prestations par les candidats et d'engager une procédure de conception réalisation afin de sécuriser le déroulement de cette opération dans le respect du délai de livraison prévu (780K€).

3. La cité de l'enfance : La Faïencerie (300K€)

La Ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien.

La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers. Cette phase de concertation a pris fin en décembre 2019 et le bilan de la phase 1 a été présenté le 18 décembre 2019. Après la suspension du projet du fait de la crise sanitaire et au report du 2^e tour des élections municipales, la concertation a repris au 2^e semestre 2020 et se poursuivra en 2021. Le comité de suivi a été constitué

et participe à titre consultatif à l'élaboration du programme des équipements publics. L'objectif est d'arrêter le programme à la fin de l'année 2021 (300K€).

4. Le projet de municipalisation des crèches : construction d'une crèche rue des Rosiers (600K€)

Le Département, financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées par ce dernier à la Ville à hauteur de 4 200K€ HT.

En 2021, la ville financera les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la nouvelle crèche rue des Rosiers.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en 2019 à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les études de conception sont en cours en vue d'un début de travaux fin 2021 pour une livraison au 1^{er} trimestre 2023 (600K€).

5. Le budget participatif (150K€)

La démocratie participative est inhérente à l'action municipale. La Ville y consacrerait pour l'année 2021 un budget prévisionnel supérieur à 2020, une enveloppe de 150 K€ est prévue.

6. Rénovation énergétique et réaménagement intérieur de la villa St Cyr (600K€)

La Villa accueille tout au long de l'année les événements organisés par des particuliers (mariages, baptêmes ...) mais aussi par la Ville tels que des rencontres parents professionnels de la Petite Enfance (speed dating jeunes familles) ou encore des expositions de peinture (les Rencontres d'Art contemporain). La Villa est entourée d'un jardin ouvert au public. Des travaux de réaménagement intérieurs de la bâtisse, une rénovation énergétique ainsi qu'une modernisation des salles de conférences, d'exposition, de réception et de réunions réparties sur trois niveaux sont programmées à hauteur de 600K€.

7. Acquisition de la parcelle attenante à la Villa Maurice (1 000K€)

La Ville prévoit également d'acquérir une parcelle de terrains attenante à la Villa Maurice afin de la revendre pour la construction de logements sociaux. Cette opération est équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 1 000K€.

II. Les investissements récurrents (3 790K€)

> La mise en accessibilité des bâtiments communaux (150K€)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1 500 K€ soit environ 150k€/an.

> Un investissement significatif dans les infrastructures numériques (300K€)

Le montant prévisionnel d'investissement serait de 300K€ pour 2021. Il comprend notamment les investissements pour la Maison France Services, le schéma directeur numérique

> Les Travaux de réaménagement des voies communales (500K€)

La Ville poursuit activement ses travaux d'aménagement de ses voies communales afin de renforcer la sécurité des piétons, et améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite (500K€).

> Les autres travaux (2 840K€)

La Ville poursuit également ses travaux de déploiement de la vidéoprotection (300K€)

La Ville poursuit les entretiens des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels). Un diagnostic des performances notamment énergétiques a été mené sur l'ensemble des bâtiments communaux (>1 000m²) un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les échéances du décret tertiaire est en cours d'élaboration (1 000K€).

L'investissement courant, s'établirait à environ 1 540K€. Il est composé d'études, d'acquisition de véhicules propres, d'outillage, de matériels pour les différents sites municipaux.

III. Les fonds de concours versés 200K€

➤ Le développement des logements sociaux (200K€)

Une enveloppe de 200K€ est prévue pour accompagner les bailleurs sociaux.

OPÉRATIONS D'ORDRE 738K€

Celles-ci s'élèvent à 738K€

RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution, suite à l'affectation du résultat, s'élève à 197K€

LES REPORTS

Les reports en dépense s'élèvent à 4 808K€

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024) s'élèvent à 8 484K€

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 4 239K€

Nature	Inscriptions
10222 F.C.T.V.A.	BP 1 088 791
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	352 798
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 797 116
Total Recettes	4 238 705

La prévision intègre :

- la récupération de la fraction de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,40%, pour 1 089K€.

- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 797K€

- une estimation de la taxe d'aménagement pour 352 K€.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 1 878K€

Au titre de l'exercice 2021, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

	Nature (Libellé)	2021
1312	REGIONS	-
13151	GFP DE RATTACHEMENT	536
1318	AUTRES	50 236
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 660
1322	REGIONS	103 800
1323	DEPARTEMENTS	1 400 000
13251	GFP DE RATTACHEMENT	-

1336	PARTICIPATIONS POUR VOIRIE ET RESEAUX	73 880
1347	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	246 813
		1 877 925

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 305K€

Les mouvements équilibrés représentent 4,8 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

EMPRUNT 2021 : 3 300K€

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 1860K€

Ce montant concerne l'achat d'une maison attenante à la Villa Maurice, le solde la cession de la Villa Maurice et la revente de deux commerces.

OPÉRATIONS D'ORDRE

Celles-ci s'élèvent à 3 442 K€

AFFECTATION DU RESULTAT : 2 797 K€

LES REPORTS

Les reports en recette s'élèvent à 2 208 K€

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2021 de la Ville tel que décrit ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB, donc on passe aux questions. Je note Monsieur FERNANDEZ, Monsieur BONAZZI, Madame COEUR-JOLY. Monsieur FERNANDEZ s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Merci, juste deux questions, l'une sur le bilan carbone, quel est l'objectif de ce bilan carbone ? Est-ce que c'est justement, derrière, de pouvoir faire en sorte de continuer les investissements pour avoir un bilan carbone le plus positif possible, ou est-ce que c'est juste pour nous remettre un bilan carbone ? Ça c'est le premier point.

Deuxième point, je reviens sur le budget d'investissement, avec un terme qui était cher à mon ami Jean-Pierre LETTRON, est-ce que dans ce budget d'investissement sont compris les coûts de fonctionnement des différents bâtiments ? On en avait déjà parlé sur l'aménagement du complexe sportif des Bas-Coquarts, vous aviez dit que oui, donc je voulais savoir si c'était quelque chose qui était prévu déjà dans ce budget primitif. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire, un certain nombre de choses que je vais dire ont été dites d'une certaine façon au moment du DOB, parce que le budget primitif ressemble assez largement au DOB, à part quelques petites choses nouvelles. La première chose c'est que, je l'avais déjà dit et je le redis, dans la présentation sur transparent, d'abord pourquoi ne l'avons-nous pas eue avant ? Parce que c'est quand même agréable de pouvoir regarder des choses comme ça avec un peu plus de perspective plutôt que le texte qui nous est donné, mais bon, ça c'est juste un petit regret. Mais la présentation commence par un énoncé des priorités, on trouve ça, dans le principe, très bien mais ça perd doublement de son intérêt. Entendez bien que ceci n'est pas une critique mais d'abord quelque chose de positif et la critique arrive quand même, à savoir qu'il y a pas de lien fait entre les thèmes et les dépenses, à part une qui est énoncée en passant, c'est 1 million d'euros pour les associations qu'on vient de voir précédemment. Et finalement, les priorités ce sont quatre mots clés, je ne les ai pas repris, durable, apaisé, solidaire, attractive, ce sont des mots clés et en dessous quelques

opérations ou quelques faits qui sont décidés cette année, mais on n'a pas du tout la corrélation entre ces priorités, choses énoncées comme des priorités et leur poids budgétaire. Et je ne parle pas là de, Monsieur EL GHARIB disait tout à l'heure de comptabilité analytique, n'allons pas jusque là, je parle juste de on a fait un choix politique qui pèse tant. Notre budget général c'est 50 millions, 53,7 millions, et voilà combien pèse telle ou telle décision. À telle enseigne que je parle sur un des éléments, vous dites priorité durable et on se retrouve alors, côté solidaire il y avait les associations à 1 million d'euros et côté durable on a par exemple l'atlas biodiversité, je voudrais bien savoir combien ça va coûter, mais on n'est pas du tout à l'échelle des 57 millions. Donc vous n'entendez peut-être plus Christophe BONAZZI dire que l'on n'entend pas le mot biodiversité au Conseil Municipal de Bourg-la-Reine, certes il aura été prononcé une fois mais c'est quand même quelque chose, mais pour l'instant ce n'est que de l'affichage. Sur le côté durable, le mot durable il a un sens, il a une histoire. Le développement durable c'est une vieille histoire puisque c'est un concept qui date de 87 et ça contient un équilibre entre l'économique, entre le social, et l'écologie, et les trois, et ce n'est pas du tout ce qu'il y a énoncé derrière la priorité que vous annoncez comme étant durable. Ce qui est énoncé derrière il y a des choses de diverses natures. La Faïencerie, ça va s'appeler peut-être, si vous allez au bout du projet, un écoquartier mais on n'a encore aucun élément technique précis ni sur ce que ce sera parce que vous nous dites, j'ai du mal à y croire, mais vous nous dites que c'est pas défini encore, et on n'a aucun élément non plus précis sur le caractère effectivement durable et remarquable de cet ensemble. Ce qu'on sait, si le projet va au bout, c'est que les services publics vont perdre de l'espace et que les sols qui sont aujourd'hui anciens, libres et vivants seront transformés en terrains à bâtir, et que quelques arbres seront conservés et qu'il y aura des moutons parfois, mais pour l'instant la caractéristique durable de ce quartier-là elle est pas du tout acquise. Je n'ai rien à dire puisque j'ai dit que du bien du sujet DOREMI. Bilan carbone, comme Monsieur FERNANDEZ l'a dit, très bien faisons-le bien, et sur ce point je voudrais vous dire quand même que les bilans carbone ce sont des choses qui existaient au moment du choc pétrolier en 73 mais depuis on fait mieux, c'est une analyse de cycle de vie et c'est quand même, l'état de l'art. Une analyse environnementale ce n'est pas un bilan carbone, c'est une analyse de cycle de vie et donc utiliser plusieurs compartiments que sont l'environnement, l'eau, les déchets, l'air et pas seulement la dimension carbone. Mobilité je n'en dis rien, atlas biodiversité j'en dis juste une chose c'est que le vrai sujet de la biodiversité, faire l'atlas c'est très bien, y faire participer la population bravo, très bien également, mais le vrai sujet c'est d'avoir une vraie politique sur ces sujets et ça se fait avec des trames vertes, des trames bleues et des trames noires. Et il y a des lois pour ça, il y a des experts pour ça et il y a des gens dans la mairie peut être, même certainement, qui savent ce dont il s'agit, et si la priorité est bien dans la dimension environnement du développement durable pris dans son ensemble, il faudra aller jusque-là, sinon on aura une liste très bien mais je pense que la biodiversité à Bourg-la-Reine est assez proche de la biodiversité qui est à Sceaux, à la Haÿ-les-Roses ou ailleurs. Donc je ne suis pas sûr qu'il faille que Bourg-la-Reine se lance seule dans un répertoire des espèces qui sont vivantes. C'est même un petit peu pour moi un travail, si c'est pédagogique c'est bien mais l'information qu'on en tirera ne sera pas vraiment novatrice. Je reste sur le développement durable, puisque encore une fois c'est économique, social et écologie ; sur le social c'est peut-être ce que vous mettez derrière le mot solidaire mais en fait il n'y a pas grand chose parce que France Services c'est bien, Covid et Vaccins ça c'est la conjoncture, mais les sujets sociaux ce sont les liens entre les quartiers, c'est l'animation, une vraie politique autour de la maison de quartier des Bas-Coquarts dont on n'entend pas parler ce soir et qui est quand même un vrai sujet de préoccupation ; c'est la culture pour tous, on n'en a pas non plus entendu parler ce soir ; c'est une politique de logement social qui va vers le respect de la loi et on n'en a pas non plus entendu parler ce soir. Ce sont beaucoup de choses, et la dimension sociale du développement durable dans solidaire non, solidaire comme on est en temps de crise il y a les associations certes mais ça c'est tous les ans, et puis finalement la santé s'est rappelée à vous parce que l'actualité est très lourde et donc c'est solidaire. Sur l'économie, c'est la troisième dimension, c'est un grand absent de ce budget et de ses priorités, le rééquilibrage de la Ville entre les emplois et la ville-dortoir qu'elle est devenue au fil des années est un sujet aussi qui est complètement abandonné. Il y a effectivement la préemption sur quelques

commerces, ça c'est bien on l'a déjà dit, mais il n'y a rien sur le sujet économique. Donc moi, il me semble qu'il y a des vrais manques, il y a un manque de méthodologie et de présentation pour aller de ce qui est énoncé comme des priorités à une explicitation complète véritablement du budget. Et je fais un dernier point pour pas être trop long, il y a un autre manque dans l'explicitation, avec du recul, c'est la liaison entre la politique de la ville et la politique du territoire, parce que dans le budget lui-même on sait que la Ville a une partie de son budget qui finalement est reversée au territoire, lequel a une fonction, exerce des décisions et une certaine politique sur la Ville qui elle-même contient une partie de la durabilité, des déchets, une partie de l'immobilier, on a parlé des préemptions vers le stade des Bas-Coquarts. Donc ce serait bien de nous dire aussi, à ce moment-là, que ces objectifs sont en cohérence ou en opposition à ceux du territoire, où vous êtes vice-président, où vous êtes dans la majorité, et où vous êtes le seul de la Ville avec vos alliés politiques à être présent, et en quoi les deux s'articulent ? Quels sont les partages des actions ? Qu'est-ce qui est laissé au territoire et qu'est-ce qui est réservé à l'action de la Ville ? Donc, pour avoir une compréhension complète d'une politique au moment de l'explication du budget, ça fait des manques, encore une fois c'est le social d'abord et l'économie derrière et une grosse partie de ce qui est véritablement l'écologie prise au sérieux, et puis une problématique de présentation. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame COEUR-JOLY s'il vous plaît.

MME COEUR-JOLY : Oui merci. Je vais faire très rapidement parce que Christophe a dit déjà beaucoup de choses, et des choses que j'avais déjà dites aussi lors du DOB. Moi je suis très inquiète, on est dans une période de pleine pandémie et derrière on va subir une crise sociale majeure, une bombe à retardement, je crois que j'avais déjà utilisé ce terme la dernière fois et j'aurais aimé que ce soit peut être un peu plus visible dans ce budget. Tous les ménages qui subissent la crise, qui sont durablement fragilisés, je n'ai pas vu ce volet social qui les prenne en compte non plus avec une augmentation du CCAS, avec, et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenue sur les associations, des subventions plus importantes aux associations qui viennent en aide aux personnes en difficulté de façons diverses, donc oui je suis inquiète pour l'avenir et pour les plus fragiles. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Je vais faire vraiment très court parce que mes deux prédécesseurs ont dit l'essentiel. Simplement, effectivement, quelles sommes, quels moyens humains vont être consacrés notamment à l'augmentation du nombre de logements sociaux, quel taux par rapport à la loi ALUR va-t-on atteindre fin 2021 ? Sur le budget d'accompagnement des personnes et entreprises en difficulté, vous en faites un axe mais il n'y a pas de majoration du budget du CCAS, il y a pas de majoration des subventions, or il y a des besoins, je pense, de renforcement en moyens humains sans doute du CCAS. Notamment une des questions qui peut se poser c'est, est-ce qu'il n'y a pas lieu provisoirement peut-être de renforcer la partie assistante sociale tant que le Département est actuellement dans une situation où il ne répond pas aux besoins ? Et puis, on a parlé tout à l'heure des subventions que vous avez demandées dans le cadre du CLSPD et d'un plan d'action qui nous sera présenté et qu'on pourra débattre prochainement sur les violences faites aux femmes, mais concrètement ça suppose des moyens. Est-ce qu'il ne faut pas des appartements d'urgence supplémentaires ? Et puis pour terminer, dans cette liste quand même importante où on aimerait voir figurer des montants ou des moyens humains concrets, la question de l'amélioration de la situation du quartier des Bas-Coquarts dont les Trois-Mats. J'ai apprécié cette présentation par slide parce que, effectivement, on a quand même une présentation maintenant qui met en évidence quelques orientations mais, comme l'ont très bien dit Christophe BONAZZI et Marylène, on n'a pas derrière les sommes qui seront consacrées à tous ces points que j'ai cités et qui sont déterminants dans la période actuelle en particulier.

Monsieur le Maire : Je vais essayer de répondre à un certain nombre d'éléments, Monsieur EL GHARIB complétera. D'abord, pour parler peut-être tout d'abord de tout ce qui est social au niveau du CCAS. Le budget du CCAS est en augmentation, certes légère, de 2020 à 2021 mais sachez qu'en

2020 et actuellement encore en 2021, il y a des dizaine de personnes des autres services qui soutiennent le CCAS. En ce moment, il y a, rien que pour les vaccinations, une quinzaine de personnes qui travaillent à temps plein sur les aspects vaccination, qui soutiennent donc le CCAS ; il y en a eu toute l'année et dans tous les services. Donc je crois qu'il faudrait avoir une comptabilité complète à ce niveau là, ce n'est pas que les personnes du CCAS qui effectivement n'a pas muté des personnes de la Ville vers le CCAS, à ce niveau-là. Au niveau, je repars en arrière mais, au niveau de l'assistante sociale effectivement oui il y a un souci en ce moment, il n'y a pas assez d'assistantes sociales au niveau du Département, on est en discussion avec eux mais ils n'arrivent pas à embaucher. Je ne vois pas pourquoi nous on se substituerait et pourquoi on arriverait mieux à embaucher des assistantes sociales, alors qu'il y a pénurie au niveau des candidats. Il n'y a pas non plus à se substituer, on a à agir pour que chaque entité fasse, je dirais, ces efforts mais on ne va pas se substituer, on ne peut pas, sinon on ferait un certain nombre de choses. Au niveau des logements, je crois qu'au niveau des logements on fait, et je crois que vous ne pouvez être que d'accord, je pense qu'effectivement tout ce qui est logements sociaux ça fonctionne quand il y a mixité, on l'a fait ces dernières années, toutes les opérations de mixité qui ont..., pardon ?

MME BROUTIN : Je suis désolée mais il y a des coupures très très régulières et donc je n'entends que la moitié, malheureusement, de vos réponses mais...

Monsieur le Maire : D'autres personnes aussi ont des coupures ? Je suis désolé, je disais effectivement qu'au niveau des logements, notre priorité c'est d'aller vers la mixité parce que c'est ça qui amène l'intégration, de la vie d'une façon générale, et on continuera dans ce sens-là. Je ne peux pas entendre qu'on ne fasse rien au niveau du quartier des Bas-Coquarts, ça fait 30 ans qu'il n'y a pas eu une opération de réhabilitation des locaux, telle que celle qui est faite sur les bâtiments Normandie, et il y aura des choses qui se feront côté La Fayette dans les prochaines années. Donc aussi avec une volonté d'amener plus de mixité sur ces quartiers, pour amener une vie qui posera probablement moins de problèmes justement à ce niveau-là. Je crois qu'au niveau de la maison de quartier, je suis désolé mais on ne peut pas l'ouvrir comme on veut, vous le savez bien, il y a une équipe qui est en place, une équipe qui fonctionne donc on ne peut pas aller au-delà de la mise à disposition de locaux, avec les décrets et les lois qui existent actuellement.

Pour en revenir globalement au niveau développement durable et autres oublis sur la Ville, je veux bien que le social soit le développement durable, donc ça fait au moins deux transparents par rapport à ce qui a été présenté qui font partie du développement durable, très bien. Vous parlez de ville-dortoir, c'est un terme que nous n'entendons plus. La Ville est aujourd'hui, on n'entend plus ce terme sur la Ville ; la Ville est considérée comme une ville vivante et qui a beaucoup bougé ces dix dernières années. Moi je n'entends plus jamais ce terme et je suis vraiment très transparent à ce niveau-là. Ce sont de vieux concepts, je pense qu'on a fait beaucoup d'efforts à ce niveau-là.

Ensuite pour tout ce qui est atlas de biodiversité, bilan carbone ; bilan carbone il faut bien faire un point à un moment donné parce qu'un certain nombre d'actions seront menées, sont menées sur la Ville en matière d'économie d'énergie, en matière, vous l'avez d'ailleurs répété, en matière d'isolation et de bâtiment, j'espère bas carbone ou 0 énergie. Et donc on aura effectivement ce repère, on a besoin de savoir d'où on part. Donc ensuite les priorités, ce sont bien des priorités qui ont été données. Les priorités, elles n'ont pas toutes la même valeur bien évidemment, il y en a qui coûtent très cher, il y en a qui coûtent moins cher mais c'est l'équilibre que nous devons trouver et puis c'est la satisfaction qu'on doit avoir pour l'ensemble des habitants, les grands projets de réaménagement de rues, ou du CAEL, qui coûtent quand même, ils frisent toujours des ordres de grandeur entre 5 et 10 millions, ce n'est pas la même chose qu'acheter des masques qui ont été cités tout à l'heure pour quelques 100 000 €. Mais c'est une action, c'est malgré tout une action prioritaire. On ne peut pas gérer les priorités en fonction des montants, je pense qu'à ce moment-là on serait nulle part.

Ensuite au niveau investissements, pour répondre à Monsieur FERNANDEZ, de tout ce qui est coût de

fonctionnement, comme vous le dites, c'est intégré au budget de fonctionnement ; actuellement toutes les opérations qui ont pour l'objet d'appels d'offre, les coûts de fonctionnements, on fait un bilan complet au niveau du coût d'investissement et du coût de construction, les deux éléments rentrent dans les éléments de décision, bien sûr les coûts de fonctionnement ensuite se reportent sur les années ultérieures. Voilà quelques grandes lignes, je crois qu'on mène des actions importantes autour de la ville durable ; le problème du climat, comme je l'ai déjà dit souvent, est un problème tout à fait essentiel, que l'ensemble des personnes dans l'ensemble des élus, aujourd'hui en France, sont tout à fait conscients et mènent des actions dans ce sens-là pour trouver les meilleures solutions pour avoir quelque chose de durable au niveau de notre territoire et de la planète. Donc c'est vraiment une priorité, c'est un axe important, je crois qu'on y va par des actions concrètes. Monsieur EL GHARIB ? Non il n'y a rien à ajouter, quelqu'un d'autre à quelque chose à ajouter ?

M. BONAZZI : Un mot Monsieur le Maire s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Oui ?

M. BONAZZI : Ce sera très court mais vous dites tous les élus, la loi qui est présentée en ce moment au Parlement est notoirement à peu près la moitié de ce qu'il faut en termes d'objectifs, c'est ce que dit Météo France, tous les scientifiques etc., vous êtes friand de sciences, les scientifiques disent tous que les lois qui sont décidées au plus haut niveau par un parti, un gouvernement que vous soutenez, sont totalement insuffisantes, donc tout le monde a compris certes, non.

Monsieur le Maire : Les lois sont faites effectivement, mais quand on met la barre beaucoup trop haut, généralement on ne fait plus rien donc il faut être raisonnable ; quand on met la barre très haut on baisse les bras et on ne fait plus rien du tout donc il faut aussi être raisonnable. Je remercie les services pour le travail, Monsieur EL GHARIB aussi pour la présentation.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 28

Contre : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour M. HAUSEUX)

Abstention : 1 (M. FERNANDEZ)

MAJORITE

Je vous propose de passer au rapport numéro 15 qui est l'approbation des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et des associations, ainsi que de l'avenant à la convention FONJEP pour le financement du poste de Directeur du CAEL, c'est dans la suite de ce qui a été dit au niveau des associations. Madame FERNAND-DETRIE s'il vous plaît.

15. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et des associations ainsi que de l'avenant à la convention FONJEP pour le financement du poste de Directeur du CAEL

Madame FERNAND-DETRIE présente le rapport

Selon l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention fixe notamment le montant et les modalités de versement de la subvention.

A la suite de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, une définition législative de la subvention a été introduite, comme étant l'ensemble des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées par les autorités administratives à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'une activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire.

Il convient donc d'établir une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et chacune des 7

associations suivantes :

- l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR)
- le Centre d'Animations, d'Expressions et de Loisirs (CAEL)
- l'Association de Soins à Domicile (ASAD)
- le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPSM)
- l'Office de Tourisme (OT)
- l'Association Associer et Unir les Femmes du Monde (AUFEM)
- l'Espérance de Bourg-la-Reine (EBR)

Les projets de conventions sont annexés au présent rapport.

Les conventions avec l'ASAD et l'AUFEM sont conclues pour une durée de trois ans (2021-2023). Les autres conventions sont conclues pour une durée d'un an (2021).

Concernant le CAEL, conformément aux dispositions du contrat de partenariat (signé en 1988) dans le cadre du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire), les « MJC en Ile-de-France » ont adressé, comme chaque année, à la Ville un avenant pour le financement du poste de direction du C.A.E.L.

A titre de l'année 2021, la participation de la Ville s'élève à :

pour le poste de direction du CAEL de : 88 609 €

pour les frais de gestion de : 59 €

Participation totale demandée : 88 668 €

La participation de la Ville pour l'année 2021 est identique à celle de l'année 2020.

Détails de la participation FONJEP	2019	2020	2021	% d'augmentation par rapport à 2020
Accompagnement fédéral	13 508	15 404	15 404	0,00 %
Cotisations sociales et taxes	27 096	26 251	26 251	0,00 %
salaire brut	46 562	46 954	46 954	0,00 %
Total (hors frais de gestion)	87 166	88 609	88 609	0,00 %
Frais de gestion	59	59	59	0,00 %
Total demandé à la Ville	87 225	88 668	88 668	0,00 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations mentionnées ci-dessus ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec le FONJEP et d'autoriser Monsieur le Maire, ou la Conseillère Municipale déléguée à la Vie associative, à signer ces documents et engager les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame FERNAND-DETRIE, y a-t-il des questions ? Je vois Monsieur BONAZZI. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Merci, ça sera une remarque et non pas une question, une double remarque en fait. La première chose, c'est que c'est très bien et c'est, de mémoire, la première fois qu'on a cet énoncé au moment de la discussion des contrats d'objectifs, un énoncé d'un certain nombre d'objectifs, c'est un mélange du quantitatif et du qualitatif ce qui est intéressant aussi. Moi je n'ai pas d'objections aux éléments ou il faudrait rentrer dans le détail, mais je crois qu'il n'y a vraiment rien de très contestable là dedans, et ce qui sera intéressant, et puisque la démarche est commencée aujourd'hui c'est en fin de parcours de voir, pour certains c'est dans un an donc c'est bientôt, pour d'autres c'est dans 3 ans, mais on pourrait quand même regarder des points de passage année par année, d'avoir à

l'anniversaire de ces conventions, une situation, une présentation de l'atteinte ou non de ces objectifs. Mais c'était une intervention pour vous dire à tous que je trouvais cette manière de procéder maintenant bien meilleure que la précédente.

MME FERNAND-DETRIE : Merci Monsieur BONAZZI.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BONAZZI, ces remerciements vont directement à Madame FERNAND-DETRIE, mais bien évidemment on pourra faire des bilans au niveau des différentes étapes, ça doit tout à fait être possible, dans la mesure où on les fait avec les associations.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : - CAEL Votants : 33 (M. ANCELIN et Mme MAURICE ne prennent pas part au vote)

UNANIMITÉ

- Office de tourisme Votants : 33 (M. ANCELIN et Mme NED ne prennent pas part au vote)

UNANIMITÉ

- ASAD Votants : 32 (Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. HOUERY ne prennent pas part au vote)

UNANIMITÉ

- AUFEM Votants : 33 (Mme AWONO et M. LACOIN ne prennent pas part au vote)

UNANIMITÉ

- ASBR Votants : 33 (M. LACOIN et M. GELARDIN ne prennent pas part au vote)

UNANIMITÉ

- GEPSM, EBR et FONJEP Votants : 35

UNANIMITE

On passe quelques points concernant les ressources humaines. Tout d'abord le point classique de mise à jour des emplois permanents de la Ville.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patrick DONATH

16. Approbation de la mise à jour des emplois permanents de la Ville

Monsieur le Maire présente le rapport

Ce rapport concerne la mise à jour des emplois, à partir du tableau primitif des emplois permanents. Afin d'ajuster le tableau des effectifs de la Ville aux postes effectivement pourvus, il est nécessaire de procéder à la création d'un certain nombre de postes budgétaires.

Ces créations correspondent aux mouvements du personnel au sein de la collectivité : départs remplacés par des grades différents.

Il est donc proposé la création des grades suivants :

Un certain nombre de grade doit être crée du fait du recrutement d'agents sur des postes laissés vacants mais qui n'ont pas le même grade :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	MOTIF DE LA CREATION	Nombre de poste
Ingénieur principal	TC	Recrutement sur un grade différent de l'agent qui occupait le poste précédemment	1
Conseiller socio-éducatif	TC	Recrutement sur un grade différent de l'agent qui occupait le poste précédemment	1
Technicien	TC	Recrutement sur un grade différent de l'agent qui occupait le poste précédemment	1
		Recrutement d'un plombier	

Adjoint technique	TC		1
Adjoint administratif	TC	Recrutement de deux agents suite mutation (agents sur des grades différents)	2

L'organe délibérant autorise dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

L'organe délibérant autorise par principe le recrutement de contractuels sur emplois temporaires et notamment qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la mise à jour du tableau des effectifs

- les modalités de recrutement sur les emplois vacants

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point-là ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants: 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne la participation de la Ville à la procédure de mise en concurrence du CIG pour l'assurance statutaire.

17. Approbation de la participation de la Ville à la procédure de mise en concurrence du CIG pour l'assurance statutaire

Monsieur le Maire présente le rapport

Le présent rapport présente l'intérêt pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires compensant une partie des dépenses (traitements et frais médicaux) dues aux agents dans les situations d'absence pour raison de santé, d'accident de service, de maladie professionnelle, de congés de maternité et de paternité, de congé pour adoption, de décès, etc.

Il est proposé comme lors de la précédente campagne de confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence regroupant l'ensemble des collectivités et établissements intéressés. L'objectif est de pouvoir négocier les taux au plus juste.

Actuellement, la Ville a fait le choix d'être en direct avec une assurance.

Il est rappelé que la collectivité conservera la possibilité de ne pas adhérer au contrat souscrit par le CIG, si les conditions obtenues ne donnaient pas satisfaction.

La délibération autorise donc le CIG petite couronne à lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Pour rappel, ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie

ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

Les options restent au choix de l'autorité territoriale.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ou 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal de charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, selon les conditions rappelées ci-dessus.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de question.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants: 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point 18 concerne l'approbation de la mise en place du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs et des conservateurs des bibliothèques.

18. Approbation de la mise en place du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs et des conservateurs des bibliothèques

Monsieur le Maire présente le rapport

Ce rapport concerne la mise en place des primes que la ville pourrait verser aux agents qui occupent les cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs et des conservateurs des bibliothèques.

Lors de la délibération de refonte du régime indemnitaire prise en 2002, aucun agent n'occupait ces cadres d'emplois et ce jusqu'à présent.

La Ville accueillera au 1^{er} mai 2021, un agent dont le cadre d'emploi est celui de conseiller socio-éducatif pour occuper le poste de responsable prévention et un agent dont le cadre d'emploi est conservateur des bibliothèques.

Il faut donc que la Ville prenne une délibération pour pouvoir lui octroyer leurs indemnités.

*Les indemnités liées aux cadres d'emplois **des conseillers socio-éducatifs et des conservateurs de bibliothèque** seront appliquées à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984.*

Elles sont versées mensuellement.

Les primes à verser sont :

Indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) :

CADRES D'EMPLOIS	Montant de référence annuel (en euros)
Conseillers supérieurs socio-éducatifs et Conseillers socio-éducatifs	1 885

- Le coefficient appliqué pour le calcul des attributions individuelles ne pourra dépasser 3 et sera fixé en fonction de la manière de servir de l'agent.

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS) :

CADRES D'EMPLOIS	Taux annuel moyen (en euros)
Conseiller supérieur et conseiller socio-éducatif	1300

- Le coefficient appliqué pour le calcul de l'attribution individuelle ne pourra excéder 7 et sera évalué en fonction de la manière de servir de l'agent.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires). Elle est néanmoins cumulable avec l'IEMP le cas échéant.

Indemnité spéciale des conservateurs de bibliothèque :

Cette indemnité est destinée à tenir compte des travaux scientifiques de toute nature et des sujétions spéciales attachées à l'exercice des fonctions, notamment en matière de gestion administrative et de direction d'établissements ou de service.

Elle peut être versée dans la double limite d'un crédit global évalué en multipliant le taux moyen annuel par le nombre de bénéficiaires et d'un taux maximum au niveau des attributions individuelles.

CADRES D'EMPLOIS	Taux moyen annuel (en euros) depuis janvier 2011	Taux maximum annuel (en euros) depuis janvier 2011
Conservateur en chef	5 692	9 486
Conservateur	4 743	7 905

Cette indemnité est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la mise en place du régime indemnitaire des cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs et des conservateurs des bibliothèques.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

On arrive à la fin des points qui étaient à l'ordre du jour du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : J'ai reçu un certain nombre de questions et j'ai un certain nombre de communications à vous faire. J'ai reçu 3 questions. La première question a été transmise par Monsieur HAUSEUX, je crois que Monsieur HAUSEUX n'est pas là.

M. BONAZZI : Oui je me permets, il est dans l'impossibilité de nous rejoindre, il nous l'a écrit donc je vous laisserai, Monsieur le Maire si vous voulez bien, la lire parce que je ne l'ai pas moi-même et puis y répondre et je pourrai éventuellement commenter parce qu'il nous a dit un peu ce qu'il avait écrit.

Monsieur le Maire : Je vais la lire à ce moment-là. « Monsieur le Maire, dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, nous avons regretté l'annulation de la commission éducation, social, sport, petite enfance, citoyenneté, la santé étant oubliée, au motif qu'il n'y avait aucun point à débattre à l'ordre du jour et dans le même temps les moyens alloués au CCAS n'ont pas été renforcés malgré l'augmentation des besoins. Alors que la jeunesse est fortement impactée par la crise sanitaire et que les inégalités sociales se sont accentuées, nous aurions souhaité être consultés sur la gestion de la crise qui touche tous les Réginauburgiens et Réginauburgiennes, et en particulier sur la stratégie de prévention sanitaire qui mérite d'être discutée. À ce sujet, vous avez pris depuis le début de la crise de nombreuses initiatives sécuritaires, notamment à plusieurs reprises contre l'avis de l'ARS, comme l'organisation d'un dépistage massif par prélèvement nasopharyngé, quid du consentement des enfants, à l'école de la Faïencerie qui a conduit à la fermeture de l'école la veille des vacances février, ou précédemment lorsque vous avez décidé de fermer l'école Fontaine Grelot à l'automne dernier. Sans cohérence avec la stratégie politique nationale de maintenir les écoles ouvertes, partagée par les professionnels de santé et de l'Education nationale, vous vous êtes réjoui dans les médias que vos écoles servent de laboratoires expérimentaux. De fait, nous nous interrogeons sur l'organisation et la

gestion de la crise sur la Ville, tant sur le plan sanitaire que social. Afin de coordonner la stratégie de prévention sanitaire, je souhaiterais aussi comprendre les raisons pour lesquelles vous ne faites pas confiance aux autorités sanitaires compétentes qui ont une vision plus globale de la santé en intégrant ces dimensions psychosociales. Contrairement à ce que vous avez insinué dans votre dernière tribune, nous ne sommes pas dans une opposition irresponsable. Nous avons bien conscience de la situation complexe et évolutive. Nous saluons notamment l'ouverture d'un centre de vaccination intercommunal à Antony pour faciliter l'accessibilité à la vaccination. Concernant le dépistage en milieu scolaire, il s'agit évidemment d'un outil de prévention essentiel mais dépister n'a de sens que si les tests sont répétés et généralisés à toutes les écoles, ce qui à notre connaissance n'a pas été réalisé, sans oublier le personnel municipal, et si de réelles solutions d'isolement sont possibles. Pour rappel, nous avons d'ailleurs suggéré depuis la première vague épidémique, que soient proposées de réelles possibilités d'isolement volontaire afin d'éviter les contaminations intrafamiliales. Au-delà des opérations de communication et de l'appel au bénévolat, nous attendons donc une réelle politique globale de prévention sanitaire et d'aide sociale à la hauteur de la crise que nous traversons.

En vous remerciant pour vos éclaircissements et votre confiance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations républicaines ».

Je vais donc essayer de répondre point par point à chacune des questions de Monsieur HAUSEUX. La raison de la suppression de la commission que vous évoqué vous a clairement été transmise suite à votre demande. Vous abordez les besoins supplémentaires du CCAS et la prétendue inaction de la municipalité. La réalité, si je peux me permettre Monsieur HAUSEUX, c'est que tous les services de la Ville ont contribué de près ou de loin à la gestion de la crise sanitaire en appui du CCAS. À titre d'exemple, 12 personnes travaillent actuellement à temps plein à l'organisation des vaccinations sur Bourg-la-Reine ou sur Antony. Notre standard d'appel et d'aide compte au moins 6 personnes chaque jour, et il en a été ainsi depuis le début de la crise sanitaire ; plusieurs dizaines d'agents contribuent à la gestion de la crise, pour la fourniture de masques, pour la mise en place des tests, pour les réseaux de solidarité et bien d'autres actions. Comment pouvez-vous alors énoncer cette contre-vérité en affirmant que les moyens du secteur social n'ont pas été augmentés ? Je crois que votre question marque votre méconnaissance grave du sujet et nuit au travail de dizaines d'agents municipaux dévoués et que je tiens encore une fois à saluer ici.

Sur les tests dans les établissements scolaires, je voudrais, Monsieur HAUSEUX, être le plus clair possible. Rappelez-vous, le ministre de l'Éducation Nationale avait annoncé début février que l'ensemble des enfants seraient testés à la rentrée des vacances d'hiver. L'expérience de la gestion de la pandémie nous a montré qu'il fallait anticiper, anticiper les décisions que nous pouvions avoir à exécuter et ainsi, pendant toute la durée des vacances de février, nous nous sommes organisés pour être prêts pour ces tests et nous étions prêts. L'ARS, l'Éducation Nationale, ont salué et approuvé ces efforts. Comment pouvez-vous affirmer que cette opération était contre l'avis de l'ARS ? Encore une contre-vérité et une accusation grave à l'encontre de notre équipe en insinuant qu'elle ne respecte pas la réglementation. Où sommes-nous, je dirais ? Le Préfet, la rectrice de l'Académie de Versailles, la directrice départementale de l'ARS, nous ont rendu visite dès le deuxième jour pour découvrir le dispositif, dans le seul but d'obtenir un retour d'expérience pour les exercices qu'allaient suivre les autres villes du Département. Moi je ne comprends pas comment vous pouvez continuer à croire que la municipalité agit envers et contre toutes règles de bon sens. Je peux comprendre que vous ne connaissiez pas toutes les règles mais cela ne vous autorise pas à asséner une autre contre-vérité, comme celle qui dit que nous avons fermé unilatéralement une école. Sachez que l'autorisation de fermeture est donnée par l'Éducation Nationale en lien avec l'ARS et le Préfet. Si je peux me permettre un conseil, arrêtez d'affirmer des contre-vérités sans aucune vérification. Il en va de votre honneur et de votre crédibilité. Enfin, je crois que la population peut se féliciter que vous ne soyez pas aux affaires de la commune. Vous n'avez de cesse d'attirer notre attention sur les aspects psychosociaux de la crise, sans considérer l'explosion du nombre de personnes contaminées, des

encombrements des hôpitaux et l'augmentation du nombre de morts. Nous, élus responsables, devons prendre en compte chaque jour tous les paramètres de la crise et faire des choix en conscience.

J'ai reçu une deuxième question de vous-même, Monsieur BONAZZI, sur le sujet de la villa Maurice, vous pouvez peut-être le lire, vous l'avez je suppose ?

M. BONAZZI : Oui je l'ai. Enfin éventuellement je change quelques mots mais ce sera la même chose. « Monsieur le Maire, nous apprenons que la mairie de Bourg-la-Reine va préempter le terrain situé au 2 villa Maurice à Bourg-la-Reine. Cette préemption est-elle en lien avec le projet Séquence et Séquence accession situé au 4-6 villa Maurice à Bourg-la-Reine actuellement CAEL et terrain de boules ? Et si oui, quelles sont vos intentions sur ce terrain ? Plus généralement, nous aimerions avoir un point circonstancié et précis sur ce projet immobilier en lieu et place du futur ancien CAEL et du terrain du club de boules. L'épisode précédent de ce feuilleton a été une annonce initiale d'un programme 100 % social dont l'opposition municipale s'était félicitée, devenu depuis seulement, majoritairement social. Des complications dans les travaux de déplacements à grand frais, 400 K€ au budget des pistes de pétanque, lancement sur le square Charpentier stoppé en urgence, les fortes préoccupations des riverains, et pour dire les choses avec modération, qui considèrent être certes parfois écoutés mais pas entendus, et en tout cas non informés comme ils le souhaitent, sinon d'ailleurs je ne ferais pas de façon répétée des courriers sur ce sujet, et litiges ou négociations avec la commune de la Haÿ-les-Roses. Bref, là comme ailleurs, la facture s'allonge, le projet évolue et tout cela sans que jamais la commission travaux urbanisme n'en soit saisie ou informée, c'était vrai pour ce Conseil. Je ne pense pas que la crise Covid explique une telle situation et absence de transparence. Comptant sur votre réponse explicite et détaillée, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de notre meilleure considération. »

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BONAZZI. Par question écrite en date du 28 mars, vous m'avez fait part de vos interrogations sur la préemption de ce terrain situé de 2 villa Maurice à Bourg-la-Reine. Comme vous le savez, la Ville a cédé le terrain du 4-6 à Séquence ; cette cession avait été approuvée par le Conseil Municipal du 17 juin 2019, en vue de la construction de 47 logements dont 17 logements sociaux locatifs, 14 logements en accession sociale, 16 logements en accession libre, ainsi que 56 places de stationnement. En faisant ce choix, nous tenons à un équilibre dans la mixité, qui est pour nous la seule garante de la cohésion sociale, et en même temps d'offrir une nouvelle offre qui concerne l'accession sociale, qui est très demandée sur la Ville, et qui permettra à certaines familles d'acquérir des logements à prix tout à fait raisonnables et raisonnés. Un permis de construire a été accordé par arrêté municipal le 8 novembre 2019 pour la réalisation du programme ; ce permis a fait l'objet de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, formulé par plusieurs riverains du site, résidants tous sur la commune de L'Haÿ-les-Roses, et ce contentieux est toujours en cours d'instruction par le tribunal. Plusieurs réunions ont cependant eu lieu avec les riverains, qui ont pu exprimer leurs craintes et leurs souhaits d'amélioration sur ce projet. Nous avons appris récemment la mise en vente du terrain et de la maison qui se situent au niveau du 2 villa Maurice et dans ce cas, nous avons dans un premier temps demandé à la société Séquence de réaliser une étude de faisabilité intégrant ce terrain. Cette étude montre un recul du bâtiment possible par rapport à la rue, l'ajout dans l'alignement d'arbres et une modification des conditions d'accès au parking de l'immeuble à construire, afin notamment de répondre aux demandes des riverains relatives aux vis-à-vis et aux conditions de circulation dans la rue. J'ajoute également que cela évite à un promoteur privé d'acheter ce terrain pour construire un immeuble beaucoup plus massif que ce que nous pourrions faire avec Séquence. Parallèlement, des discussions ont été engagées avec la ville de la Haÿ-les-Roses pour étudier une réfection de cette voie tout en améliorant sa qualité paysagère. Nous avons obtenu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 8 mars, relativement récent. Il est apparu opportun, dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Municipal, d'y verser le droit de préemption concernant ce terrain à bâtir. Cette addition permettra donc de répondre à l'objectif de mixité sociale,

à la réalisation de logements sociaux dans ce secteur qui en est quasiment dépourvu, tout en améliorant la qualité globale du projet. Par ailleurs dans le cadre de la rénovation du parc de la Bièvre, la ville de la Haÿ-les-Roses construira des pistes de boulistes qui compléteront les pistes déjà présentes au stade Charpentier et qui remplaceront ce qu'on avait à un moment donné prévu au square Meunier. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point.

Troisième question de vous-même, Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Excusez-moi, j'ai ouvert mon micro pour vous dire merci pour cette réponse qui est complète et précise. Je vous lis la troisième question ? C'est parti. « Monsieur le Maire, la politique environnementale d'une ville est nécessaire faite de plusieurs dimensions et si elle est pensée globalement ses actions forment ensemble un changement systémique. Je crains que nous n'en soyons malheureusement pas là à Bourg-la-Reine. La chose est notamment compliquée par le phénomène des compétences réparties sur plusieurs strates de collectivités. La politique de collecte et de traitement des déchets est par exemple laissée au territoire Vallée Sud Grand Paris et cette instance souffre, comme on le sait, d'être parmi les moins démocratiques dans son fonctionnement. Dans une question écrite à ce même Conseil, j'avais évoqué les excès de prélèvements de la TEOM, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le Président du territoire a exposé dans la dernière séance du conseil de territoire comment justifier cet excès auprès du Préfet, qui lui posait officiellement les mêmes questions que son opposition. Sa réponse reste tout à fait insatisfaisante et ne répond pas sur les 4 années passées. Cela étant, cette présente question est-elle matérielle et plus concrète ? Les citoyens de Bourg-la-Reine sont invités à réaliser un tri dans leurs déchets, et notamment à mettre de plus en plus d'emballages même petits, je parle par exemple des pots de yaourt, dans la poubelle jaune. Il leur est dit que cela est vertueux car ces emballages seraient recyclés. Sauf erreur, les mêmes citoyens n'ont jamais eu accès à l'information concrète quant à la réalité de ce recyclage, les sites industriels où il se fait, ou se ferait, les procédés mis en œuvre pour tel ou tel matériau et le bilan environnemental de cette politique vantée pour ses mérites non-chiffrés. Un récent ouvrage d'une journaliste indépendante Dorothee MOISAN, intitulé « Les plastiqueurs, enquête sur ces industriels qui nous intoxiquent » – édition Calmann Levy en mars 2021, laisse à penser que le plus souvent, et elle-même dit systématiquement, les objets de moins de 10 centimètres ne sont, en France, jamais recyclés, mais passent à travers un premier filtre à grosses mailles en entrée de process puis sont au mieux brûlés et au pire mis en décharge. Si tel est le cas pour nos déchets, les citoyens doivent le savoir et vous, en responsabilité, devriez agir ; en fait c'est vous ou le territoire. Je vous demande donc à vous, Monsieur le Maire, et/ou à Madame Anne SAUVEY adjointe en charge des questions environnementales, de bien vouloir organiser une visite du site de traitement des déchets mis dans les poubelles bleues, vertes, jaunes que nos concitoyens trient. J'émet par ailleurs le vœu qu'une politique efficace de réduction à la source soit mise en place. Comptant sur vos réponses explicites et détaillées, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre meilleure considération. » Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Là encore je me permets de vous rappeler que de longue date la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, puis maintenant l'établissement public Vallée Sud Grand Paris, exerce la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets. Je pense que vous savez que pour la ville de Bourg-la-Reine, parce que ce n'est pas vrai pour l'ensemble des villes de Vallée Sud Grand Paris, le traitement des déchets est effectué par le SIMACUR, c'est-à-dire un syndicat qui incinère les ordures ménagères et qui utilise la chaleur produite pour chauffer des secteurs d'Antony et de Massy. Il organise le tri et la valorisation des déchets recyclables, dont maintenant également les biodéchets, et à la demande des maires des Hauts de Bièvre à l'époque, le syndicat a mis en place dès 2016 une extension des consignes de tri des emballages ménagers ; ainsi tous les emballages et papiers sont triés. Les usagers peuvent ainsi jeter dans le bac à couvercle jaune tous les emballages en plastique, comme vous l'avez dit aussi, les pots de yaourts, les barquettes en plastique, les sacs et blister en plastique, ainsi que les petits emballages métalliques ; ces produits sont ensuite triés pour être réutilisés en matière première. Afin de permettre le tri et le recyclage de

ces déchets, des process industriels ne cessent de s'adapter, d'évoluer pour permettre davantage de tri et de recyclage des déchets, même des plus petits. Toutefois il reste toujours des déchets qui, s'ils sont souillés, trop dégradés, trop petits, sont écartés du procédé de recyclage et font l'objet d'une valorisation énergétique qui permet la production du chauffage urbain local. Il est important de rappeler que la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose désormais la généralisation des extensions des consignes de tri et répond à ces deux nécessités, un geste tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles du traitement. Les traitements mis en place respectent ces impératifs. Par ailleurs CITEO, l'éco-organisme national en charge des emballages ménagers, travaille avec les entreprises sur l'éco-conception, et également la R&D, notamment en mettant en lien les centres de tri et les acteurs du recyclage. Chaque année de nouveaux emballages peuvent ainsi être recyclés et le poids de ces derniers diminue. Enfin, les actions fortes de sensibilisation sont aussi menées par Vallée Sud Grand Paris et la commune de Bourg-la-Reine, à l'initiative des élus en charge du développement durable, pour diminuer la consommation d'emballages par les habitants. Citons par exemple l'initiative, le défi 0 déchet réunissant les 11 villes dont Bourg-la-Reine et 500 familles du territoire qui travailleront en ateliers les 9 et 12 avril prochain sur le tri et la diminution des emballages. Pour ce qui concerne la visite du site de traitement des déchets, en particulier le SIMACUR, SIMACUR est un organisme soumis à de fortes contraintes de sécurité a fortiori dans cette période. Il organise des visites de leurs installations et nous vous informerons dès que nous aurons connaissance de la date d'une prochaine visite via Vallée Sud.

Voilà j'en suis à la fin des questions. J'ai un certain nombre de communications. Tout d'abord il a été mis en place, par la ville de Bourg-la-Reine, un réseau qu'on appelle BLR Solidaire notamment par Monsieur HOUERY...

M. BONAZZI : Juste, j'ai cru voir que Madame SAUVEY voulait dire quelque chose, Après votre réponse.

Monsieur le Maire : Ah pardon, je n'ai pas vu.

MME SAUVEY : Ce n'est pas grave du tout, je voulais simplement préciser que l'un des objectifs de CITEO est de parvenir à recycler 100 % des emballages plastiques en 2022. Donc c'est imminent, la progression a été très forte ces dernières années en la matière.

M. BONAZZI : Juste, je voulais poser la question parce que vous en savez plus que moi, est-ce que ce livre qui vient de sortir et qui est vraiment très contradictoire avec ça, est juste faux ?

MME SAUVEY : Je pense que certaines des études auxquelles il fait référence sont trop anciennes.

Monsieur le Maire : Merci Madame SAUVEY. Je propose de passer la parole à Monsieur HOUERY pour parler du réseau BLR Solidaire. Monsieur HOUERY s'il vous plaît.

M. HOUERY : Merci Monsieur le Maire. Très brièvement, le réseau BLR Solidaire consiste à mettre en relation un certain nombre de bénévoles avec toutes les personnes qui sont isolées, fragiles ou ayant besoin d'une assistance. Donc cela fait suite à l'action coup de fil solidaire, qui avait consisté à appeler toutes les personnes de plus de 72 ans ou les personnes identifiées comme fragiles, pour vérifier qu'elles étaient bien autonomes pendant le premier confinement. Donc aujourd'hui ce réseau est en cours de constitution, j'ai diffusé un guide du bénévole qui décrit assez bien le dispositif et que je peux mettre à disposition de ceux qui le souhaitent évidemment, qui a déjà été envoyé à tous les bénévoles du premier confinement donc du coup de fil solidaire. Et puis très concrètement aujourd'hui avec ce réseau, ce que l'on organise c'est le transport de personnes qui ont des difficultés aux centres de vaccination d'Antony, de Châtenay-Malabry ou de L'Haÿ-les-Roses. Rien que cette semaine on doit être à une vingtaine de bénévoles qui ont été mobilisés pour faire ces transports de vaccination et c'est un peu compliqué parce que d'une part les services de la mairie font un travail assez complexe pour identifier toutes les personnes qui doivent être vaccinées et si elles peuvent être autonomes pour se transporter ou pas, et éventuellement faire appel à l'un de nos bénévoles. Voilà

donc cela fonctionne et ça va fonctionner de mieux en mieux, on l'espère, avec bien sûr sous l'égide du CCAS, et avec les moyens du CCAS et plus tard en relation aussi avec la maison de service qui sera constituée au niveau de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HOUERY pour cette présentation synthétique et ce travail tout à fait remarquable qui a été fait au niveau de ce réseau BLR Solidaire, qui fonctionne aujourd'hui notamment dans le cadre des vaccinations, j'en profite pour donner quelques informations rapides sur la vaccination. Donc vous le savez tous, on a travaillé avec la ville d'Antony et la ville de Sceaux pour ouvrir le centre de vaccination qui fonctionne aujourd'hui à peu près, un peu moins de la moitié de sa capacité, tout simplement par manque de vaccins. Nous avons sur la Ville, nous organisons les rendez-vous et à ce jour, je crois, on a organisé environ 900 rendez-vous sur ce site d'Antony ; un certain nombre d'autres habitants se sont fait vacciner dans d'autres centres depuis le début de ces phases de vaccination. On n'a pas le nombre de vaccinés sur la commune, le chiffre est difficile à obtenir. Hier, la Préfecture m'a annoncé qu'il y avait 50 % de la population des Hauts-de-Seine des plus de 75 ans qui étaient vaccinés, la difficulté aujourd'hui c'est de trouver les 50 autres pour cent, parce que parmi ces personnes il y a des personnes qui sont isolées, d'autres ne sont pas convaincues de la vaccination et ne veulent pas se faire vacciner, et entre autres ce matin, au marché, on avait mis un petit stand pour prendre justement des rendez-vous en direct, mais encore un certain nombre de personnes nous ont posé des questions. Je remercie au passage Madame LE JEAN qui a essayé d'expliquer tous les bienfaits de la vaccination à un certain nombre de personnes qui n'étaient pas convaincues.

Ensuite, je me permets quand même de revenir sur la TEOM, ce que vous avez dit Monsieur BONAZZI et là où vous m'aviez surtout interpellé la dernière fois, au dernier Conseil, sur l'excédent que vous avez nommé scandaleux de cette gestion de cette taxe sur les ordures ménagères. Vos amis ont saisi le Préfet et vous-même vous avez signé pour lui faire part de cet excédent traité de scandaleux et permettez-moi de vous lire la réponse du Préfet, au président du conseil du territoire, c'est relativement court. « Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Territorial de Vallée Sud Grand Paris a adopté le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021. Par courrier du 9 février 2021, moi Préfet, je vous demandais de procéder au retrait de ces délibérations sauf à m'apporter des éléments complémentaires. Par courrier du 17 février, vous m'avez apporté des éléments complémentaires. Ainsi, compte-tenu des quotes-parts des charges de structure... » On ne rentre pas dans les détails. «... des charges financières et de l'achat du terrain pour le futur, le coût du service de collecte et de traitement des déchets inscrit au BP serait supérieur de 1,6 million à celui inscrit dans l'annexe relative à la taxe d'ordure ménagères, et ne représenterait plus qu'un financement de moins de 9,5 %. En conséquence, je vous demande lors de votre prochain Conseil Territoriale de porter ces éléments à la connaissance du Conseil Territorial. »

M. BONAZZI : Je connais ce courrier, il reste que les 3 années précédentes ne sont pas traitées et que le Préfet a dû intervenir pour qu'il y ait un traitement comptable, il y a un arrangement qui a été fait pour que ça passe mais toutes les objections qui ont été faites initialement demeurent. Parce qu'acheter un terrain n'est pas un élément du traitement des ordures ménagères, vous me le reconnaissez.

Monsieur le Maire : C'est un investissement pour nos ordures ménagères.

M. BONAZZI : Non, non, non, ça pour le coup j'étais présent à la commission, ce n'est pas du tout pour les ordures ménagères, c'est un terrain qui va être fait pour de la pédagogie environnementale. Donc il y aura ceci et autre chose, mais sur les ordures ménagères pas du tout, non.

Monsieur le Maire : Je vous laisse la responsabilité de dire que ça a été arrangé, mais je pense que ce que j'ai compris c'est que vous avez encore mis en doute la gestion d'un organisme public et je pense qu'en travaillant un peu plus ces dossiers on perdrait peut être un peu moins de temps, et on ferait perdre moins de temps aux agents pour pointer du doigt les élus.

M. BONAZZI : La démocratie ça fonctionne bien quand l'opposition est attentive et pas quand il y a juste un pouvoir qui fait tout seul ce qu'il a envie de faire. Le Préfet a repris nos questions, a posé une question, des choses ont été changées à la demande du Préfet...

Monsieur le Maire : Des éléments ont été donnés pour, effectivement, pour donner les éléments au Préfet pour montrer que ce n'était pas un sujet.

Ensuite je parle de la police. Je rappelle, je vous l'ai déjà dit que les pouvoirs de police sont les prérogatives du maire, et j'ai ainsi décidé, après approbation des conseillers de la majorité, de procéder à l'armement des policiers municipaux après réception des autorisations individuelles de chaque policier de la part du Préfet.

Ensuite, je vous ai annoncé au dernier Conseil, le départ de Jacques DEBAILLEUL, aujourd'hui je peux dire...

M. DEL : Excusez-moi, c'est quoi cette procédure où vous demandez l'avis des seuls conseillers de la majorité ? Dans quel cadre légal ? Vous qui avez toujours des références dans la légalité. C'est quoi ça ?

Monsieur le Maire : La légalité c'est que j'ai besoin de demander...

M. DEL : Non, la légalité c'est que les décisions se prennent en Conseil Municipal et non pas devant les officines.

Monsieur le Maire : Non Monsieur, non Monsieur DEL ! Je rappelle que les pouvoirs de police ne dépendent pas du Conseil Municipal mais dépendent uniquement du maire.

M. DEL : Non mais vous citez une petite réunion de conseillers avec vous, c'est quoi ça ?

Monsieur le Maire : Ensuite, à ce moment-là, je peux effectivement demander un conseil à qui je veux ! C'est une prérogative du maire, ce n'est pas une prérogative du Conseil Municipal.

Bien je passe au point suivant. La dernière fois je vous avais annoncé le départ de Jacques DEBAILLEUL, aujourd'hui je peux annoncer que Jacques DEBAILLEUL part pour prendre la Direction Générale des Services de la ville de Marcq-en-Baroeul, la région dont il est originaire, et je vais donc en principe nommer au 1^{er} prochain un nouveau DGS et ce nouveau DGS j'ai proposé cette fonction à Cyrille LEMAITRE. Et je tiens donc à remercier Jacques DEBAILLEUL pour l'action accomplie pendant ces 10 ans de service, et je souhaite la bienvenue dans cette fonction à Cyrille LEMAITRE, le 1^{er} mai prochain.

Je me permets aussi de rappeler qu'il y a deux jours seulement c'était l'anniversaire du décès de Patrick DEVEDJIAN, et je profite encore une fois de ce Conseil Municipal pour lui rendre encore une fois hommage. Souvenons-nous tout ce qu'il a entrepris pour le Département et notre Ville.

J'en arrive donc à la fin de ce Conseil. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 23 juin à 19h30, j'espère dans d'autres conditions. Je prévois également d'organiser une réunion de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux, mais dès que les conditions sanitaires nous permettront de nous réunir en présentiel, je pense que c'est important à ce niveau-là.

MME BROUTIN : Excusez-moi j'avais levé la main il y a très longtemps, juste pour m'étonner que le sujet du projet Bourg-la-Reine Solidaire n'ait pas été une question diverse, et c'est encore un exemple de sujet, me semble-t-il, qui aurait dû être discuté en commission sociale. Alors moi j'ai eu la chance de pouvoir en discuter au CCAS où il y a eu d'ailleurs un échange constructif, mais c'est typiquement quand on nous dit qu'il n'y a pas de sujet à traiter commission affaires sociales, c'est typiquement un projet qui pour moi devrait faire l'objet d'un vrai débat, j'avais des choses à dire en Conseil Municipal là-dessus, là ça passe en question diverse très vite. Je trouve ça dommage.

Monsieur le Maire : On vous a répondu sur les objets des commissions qui sont encadrées. Je vous propose justement, vous n'avez aucune obligation, mais on propose de faire une réunion de travail,

j'espère dans quelques semaines maintenant, parce qu'avec ce qui a été annoncé tout à l'heure c'est peut-être pour encore un peu plus loin, mais justement pour aborder des sujets globaux qui ne font pas l'objet de délibérations.

Je vous remercie pour l'ensemble de ces débats, de ces échanges et je déclare donc la séance levée. Je vous souhaite une bonne soirée, et puis vous êtes tous conscients de cette situation difficile actuellement, restez prudents, à notre niveau je dirais respectez les gestes barrières, nous connaissons aujourd'hui beaucoup de gens qui sont touchés par le Covid et on est solidaires avec eux. Personnellement, je peux vous dire que j'ai été cas contact jusqu'à hier soir, donc vous voyez on a tous des proches autour de nous qui sont atteints et donc restons prudents et soyons près de tous ceux qui sont dans la maladie aujourd'hui. Bonne soirée à tous et à bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h55.

La secrétaire de séance
Jacqueline FERNAND-DETRIE



J. Fernand

